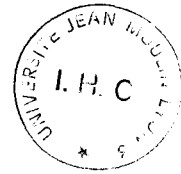


Les tisseuses roannaises entre deux guerres (1920-1938)

Carole Calsat

Mémoire de maîtrise, Université Lyon 3 - Jean Moulin, 1987

sous la direction de Claude Prudhomme



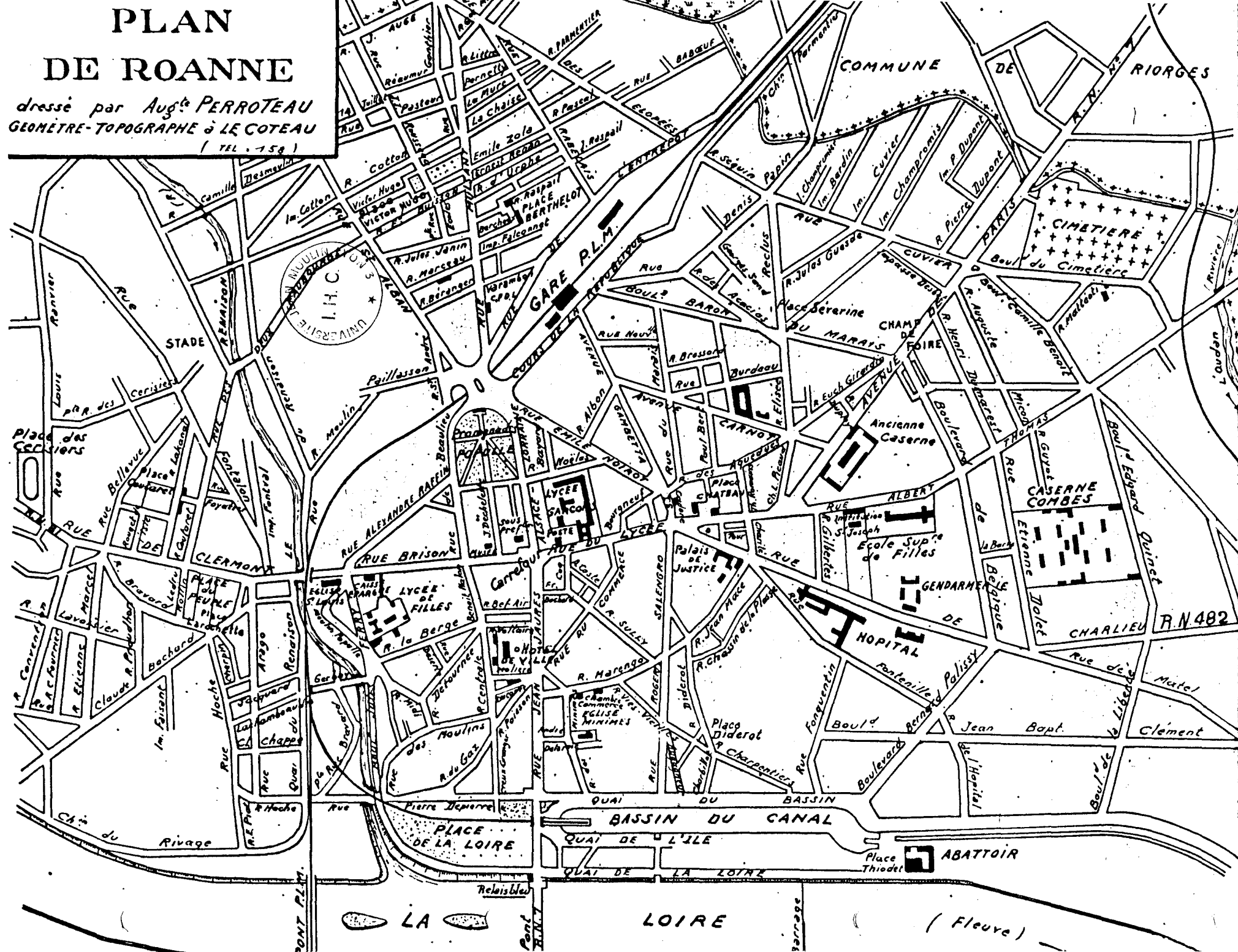
POUR LA REALISATION DE CE TRAVAIL,
JE TIENS A REMERCIER L'ECOMUSEE DU
ROANNAIS, EN PARTICULIER Philippe
MASSARDIER QUI M'A FOURNI DE NOMBREUX
DOCUMENTS AINSI QUE MONSIEUR PRUDHOMME
QUI M'A GUIDE DANS MES RECHERCHES.

S O M M A I R E

INTRODUCTION	Page 1
<u>PREMIERE PARTIE</u> Le textile: une tradition roannaise ancienne	Page 6
<u>DEUXIEME PARTIE</u> L'horizon de travail: l'usine	Page 25
<u>TROISIEME PARTIE</u> L'univers quotidien: le foyer familial	Page 80
CONCLUSION	Page 139
NOTES	Page 142
BIBLIOGRAPHIE	Page 149
ANNEXES	Page 152

PLAN DE ROANNE

dressé par Auguste PERROTEAU
GEOMETRE-TOPOGRAPHE à LE COTEAU
(TEL. 158)



Plan de Roanne élaboré par Auguste PERROTEAU en 1935
Archives de la Bibliothèque Municipale.

INTRODUCTION

La région roannaise doit une partie de sa renommée à une activité textile fort ancienne. Le tissage traditionnel est à l'origine de cette réputation. Le destin de la région est lié à celui du travail du textile, au rythme des découvertes, des adaptations, des crises. Il a façonné les paysages, les comportements, les relations sociales en constituant un foyer diversifié, souvent pionnier qui compte dans l'histoire nationale. La situation et le site de la ville vont lui permettre une certaine expansion industrielle.

X La plaine de Roanne est bordée à l'est par les Monts du Beaujolais, à l'ouest par les Monts de la Madeleine. Elle est fermée au sud par le seuil de Neulise. La zone d'influence de Roanne est à prédominance agricole dans la plaine et les montagnes de l'ouest mais le travail du textile s'y est diffusé à partir de la seconde moitié du XIXe siècle avec le tricotage pour les femmes à la campagne, l'implantation de tissages et les relations entre migrants et gens restés au pays. De 1870 à 1914, la mécanisation va faire de Roanne un foyer de grande industrie. Elle se constitue en région économique autonome. A partir du début du siècle le tissage de la cotonne et de la soierie apparaît comme un pilier de l'économie régionale. En fait s'il se maintient à travers les crises violentes, il n'évolue plus. Son déclin n'est pas vraiment sensible à l'opinion car il est compensé par des conversions et des fabrications nouvelles comme la bonneterie et la confection. Mais qui sont ceux qui ont permis l'existence de ce tissage, qui ont fait tourner sans relâche les métiers

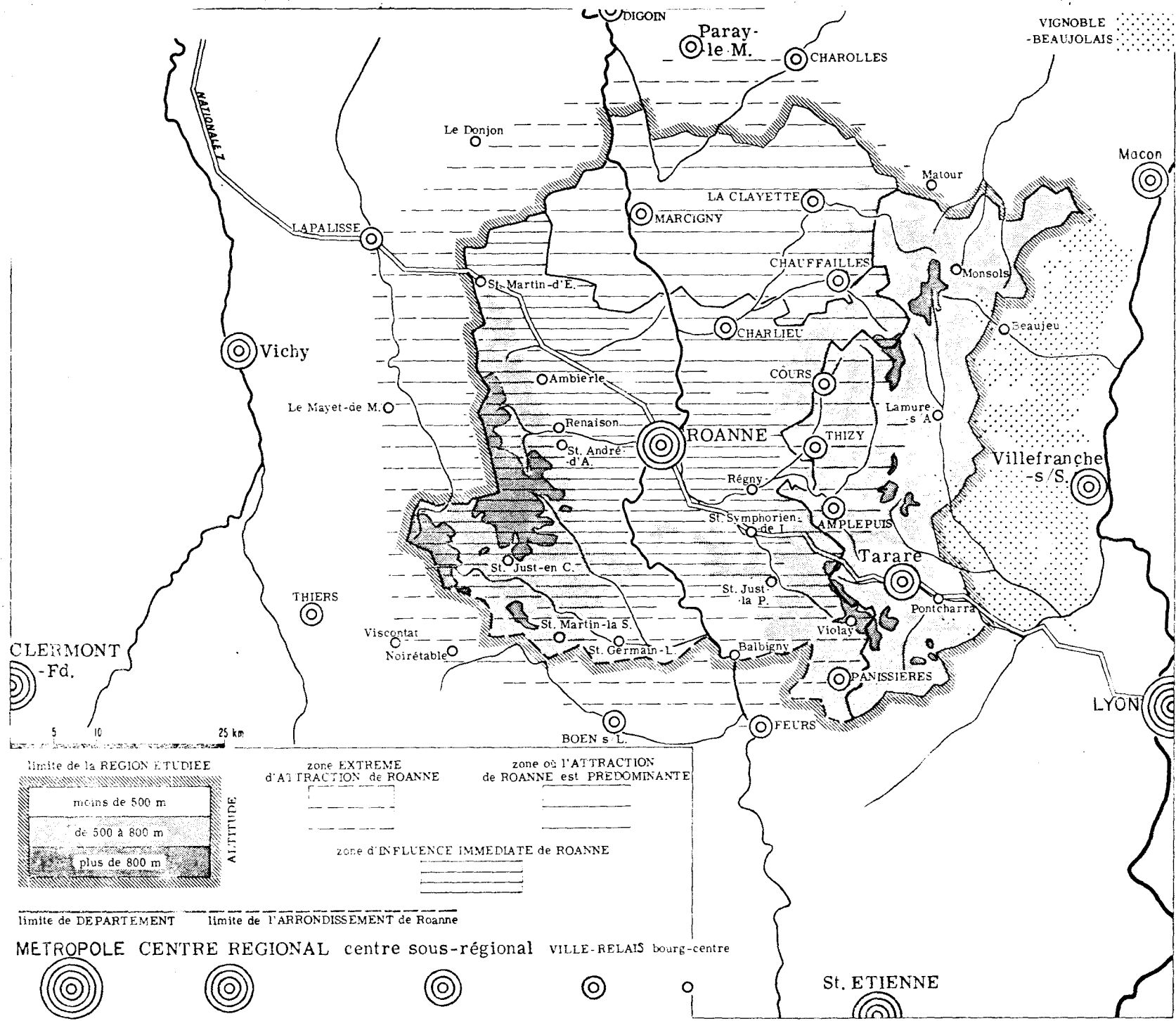
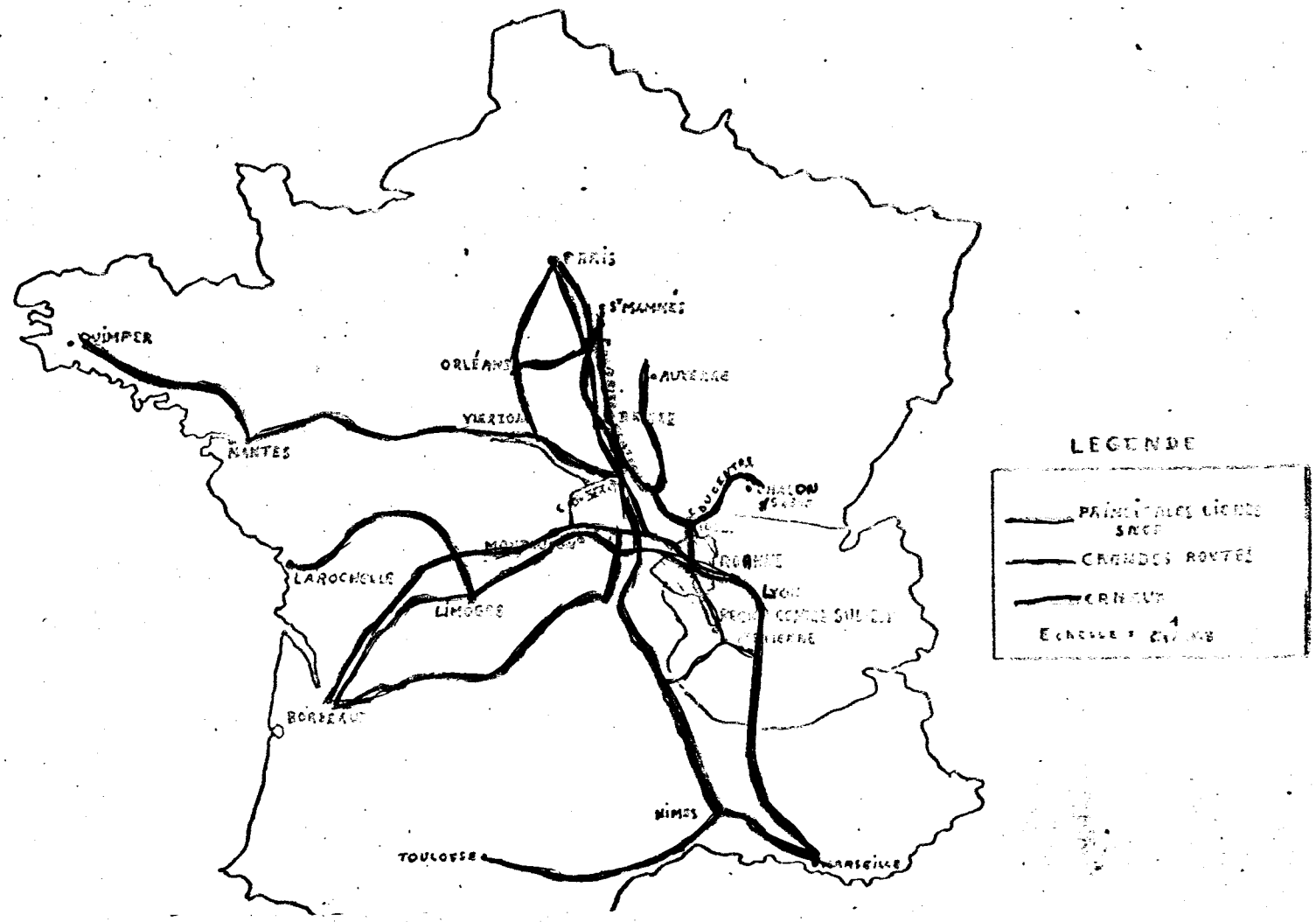


Fig. 1 - LE ROANNAIS ET LE BEAUJOLAIS TEXTILE : LES LIMITES

LE PAYS ROANNAIS DANS LA FRANCE



d'abord à bras puis mécaniques. Que connaît-on sur ces tisseurs qui constituent l'immense majorité des ouvriers roannais et qui ont pratiquement fabriqué l'histoire de Roanne?

X Pas grand'chose car ils n'écrivent pas ou presque pas. Il faut se rabattre sur la transmission orale, elle aussi, parfois défaillante en milieu ouvrier. Cependant, elle est nécessaire pour étudier la question.

X Parmi toute cette foule d'ouvriers, les femmes jouent un rôle important car elles constituent le plus souvent la majorité de la main d'oeuvre employée dans le textile: 72% à Roanne avant la guerre¹. Que ce soit à domicile puis avec l'apparition du tissage mécanique, dans les ateliers. Les femmes ont toujours été très sollicitées pour cette profession qui exige surtout de l'attention et de l'adresse. Elles le seront plus tard quand la bonneterie viendra supplanter le tissage.

Entre les deux guerres, la dureté de la vie oblige les femmes à se partager entre l'usine et le foyer. Le double salaire devient vite une nécessité car le tisseur peut difficilement faire vivre une famille. L'apport de la femme et même des enfants paraît indispensable. Seulement la femme reste considérée comme la maîtresse mère du foyer. Son rôle naturel est de s'occuper de ses enfants, de veiller sur son ménage et sur sa maison. Malheureusement les femmes ont de moins en moins de temps à elles. L'usine absorbe tout leur temps. Il faut attendre 1936 pour que les premiers congés payés leur permettent un peu de respirer.

Faire revivre l'univers de ces femmes, avec leurs joies et leurs peines, leur travail, leur vie quotidienne m'a permis de montrer leur courage et leur ténacité dans une vie âpre ou "trimer" était une règle d'or.

PREMIERE PARTIE: LE TEXTILE: UNE TRADITION ROANNAISE ANCIENNE

CHAPITRE 1 - NAISSANCE DU TISSAGE ET DE LA BONNETERIE

A - Le tissage activité primordiale

1 - Sa croissance de 1860 à 1914.

Bien que d'origine très ancienne, Roanne doit l'essentiel de sa physionomie à son développement industriel des années 1872-1931 entièrement basé sur le textile. L'industrie textile roannaise est née d'une volonté d'implanter à côté du secteur lyonnais de la soierie, une industrie proprement locale: le tissage à bras. Il apparaît vers 1810 et le premier atelier important est le Tissage Vincent en 1828. Roanne devient alors un centre de fabrique qui utilise la main d'oeuvre campagnarde non occupée pendant les temps morts. La maison Destie par exemple, fondée en 1832 fonctionne jusqu'en 1870 avec du tissu fait sur les métiers à bras que possèdent les gens de la montagne à domicile¹. A Roanne même, une assez forte usine, fondée par Bravard fonctionne au faubourg Clermont et deux autres plus petites près du Renaison. Puis Sébastien Mulsant achète un terrain près des Promenades où il édifie une vaste construction partagée en dix habitations occupées chacune par une famille d'ouvriers². Une autre manufacture s'installe dans ce faubourg en 1833 celle de la Veuve Déchelette et Lapoire. Puis en 1845 Cherpin construit un atelier de tissage à main aux Promenades. En 1846 le Bottin énumère dix huit tissages à Roanne rassemblant de vingt cinq à deux cents métiers chacun³. En juin 1858 le tissage occupe trois

mille cinq cents personnes. Cependant les innovations techniques pénètrent lentement dans le tissage. La mécanisation n'apparaît qu'à une période tardive. Celle-ci connue à partir de 1860 n'a vraiment été répandue qu'après 1880. Cette transformation devait faire de Roanne une véritable ville industrielle.

En 1869 les Déchelette d'Amplepuis commandent, en même temps que les Dumarest de Roanne, des métiers mécaniques en Suisse. La poussée de la demande des tissus est à l'origine de ce développement. La disparition de Mulhouse, principal fournisseur de Vichy serait à l'origine de l'essor du groupe Roanne-Thizy. On a également prétendu que l'apport d'immigrants alsaciens avait beaucoup aidé le textile roannais.

Dès 1871-72 Déchelette installe dans son usine du Coteau des métiers mécaniques. En 1874, on compte à Roanne trois tissages mécaniques⁴. En 1880, quinze comprenant quatre mille métiers. En 1889, la région en possède onze mille. Le tissage-type comprend trois cents métiers et trois cents ouvriers avec plus de femmes que d'hommes. Le tisseur surveille deux métiers. Les plus grosses affaires se dotent d'un atelier pour la teinture, blanchiment et apprêt. Les industriels roannais se désintéressent du tissage à main mais celui-ci ne disparaîtra vraiment que lors de la crise de 1930. Fin XIX^{ème} siècle, la production dépasse trente millions de mètres, soit 4500 tonnes.

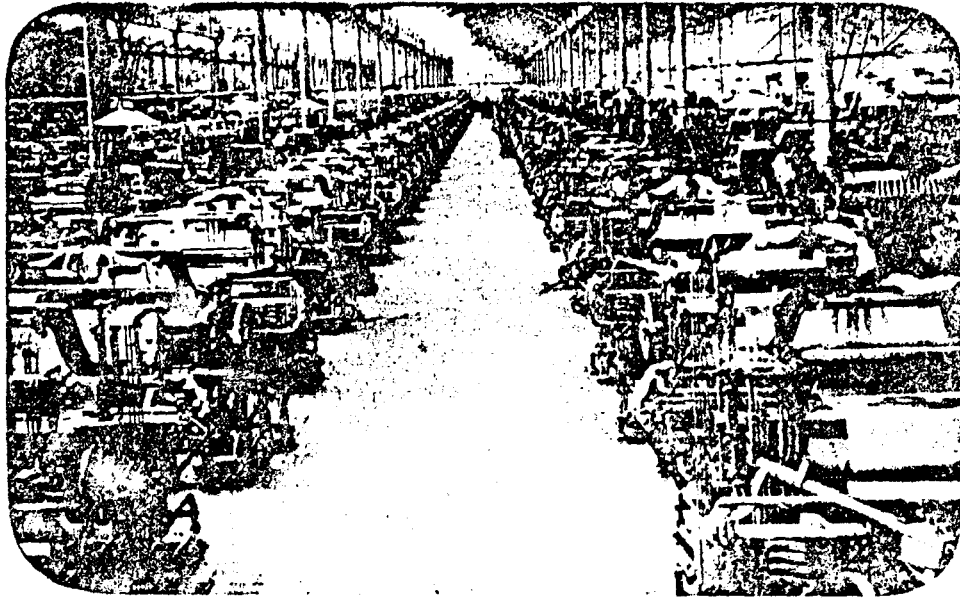
La région cotonnière de Roanne et Thizy devient alors la troisième de France après le Nord et la Normandie, et fournit le huitième de la production nationale. C'est la

FABRIQUES DE COTONNADES 1891-1892 *

RAISON SOCIALE	EFFECTIF			
	Hommes	Femmes	Filles mineures (16 à 21 ans)	Enfants (12 à 15 ans)
— Andrieux, Monteret et Goujon Bd de la Livatte	121	160	28	8
— Beluze, rue du Canal	110	180	32	7
— Guillaud-Chaland, rue de Sully	80	130	38	12
— Giraud, rue du Rivage	60	73	15	2
— Grenot, Buchet et Cie rue du Moulin Paillasson	133	178	16	3
— Sérol et Guiton rue du Moulin Paillasson	104	96	33	14
— Cherpin, Lapoire et Destre rue St Alban	125	280	36	6
— Forest et Deschamps, rue St André	118	131	30	12
— Vindrier Frères, rue des Moulins	147	158	33	21
— Grosse, rue de Clermont	64	62	15	1
— Brécard, impasse Fontval	247	292	36	20
— Aubert, Peyre et Guyonnet, rue Brison	76	116	20	5
— Faisan, quartier Bravard	102	150	44	15
— Michalon père, fils et Boutry rue Gambetta	85	107	30	3
— Raffin frères et Dumarest rue des Tanneries	168	176	46	15
— Guéry et Duperray, rue Brison	206	195	38	13
— Delharpe, Bertaud et Lamure rue Denis Papin	117	126	22	4
— Déchelette, Rému et fils rue Gambetta	110	156	41	5
— Fourt, impasse du Marais	70	96	12	3

* D'après Registres du Service de l'Inspection (Ministère du Commerce et de l'Industrie). Etat des établissements visités 3^e et 4^e trimestre 1891 - 1^{er} et 2^e trimestre 1892 (Archives Départementales de la Loire - 88 M 16).

Cité par Danièle MIQUET "Hortense et Jean-Marie
ouvriers tisseurs" les cahiers de Fabrique
(Ecomusée du Roannais).



Intérieur d'usine de tissage. Fin du XIX^e siècle. Roanne

J.P. HOUSSEL "Roanne une région textile" dans les cahiers de Fabrique.

première région pour les couvertures de qualité et la deuxième zone de diffusion de la soierie lyonnaise. La production de ces années fastes est peu diversifiée: le vichy à carreaux a le plus de succès. Il est destiné à la clientèle de la campagne qui le recherche pour la solidité des couleurs et le soin apporté à la fabrication.

En 1889 se terminent pour Roanne les années faciles et la croissance en flèche. La région possède alors dix sept mille métiers mécaniques et quinze mille ouvriers⁵ en 1900. Les articles de consommation courante subissent la concurrence étrangère, et devant les difficultés de la vente les industriels abandonnent le vichy pour de l'article fantaisie destiné à la population des villes. A partir de 1893 le vichy commun ne se fait plus.

La production passe de trente millions de tonnes à quarante-cinq/cinquante millions entre 1911 et 1913.

Répartition des entreprises de tissages mécaniques de cotonnades en 1913:

Siège social	Agglomération de Roanne	Agglomération de Thizy	Communes Rurales	Total
+ de 1000 métiers	2			2
de 450 à 750	8	2	1	11
de 200 à 450	10	5	2	17
de 50 à 150		7	10	17
nombre de tissages	20	14	13	47
nombre de métiers	11400	4000	3300	18700

Union Roannaise des Fabricants de Cotonnade cité par J.Pierre Houssel "Roanne une région textile" p.50

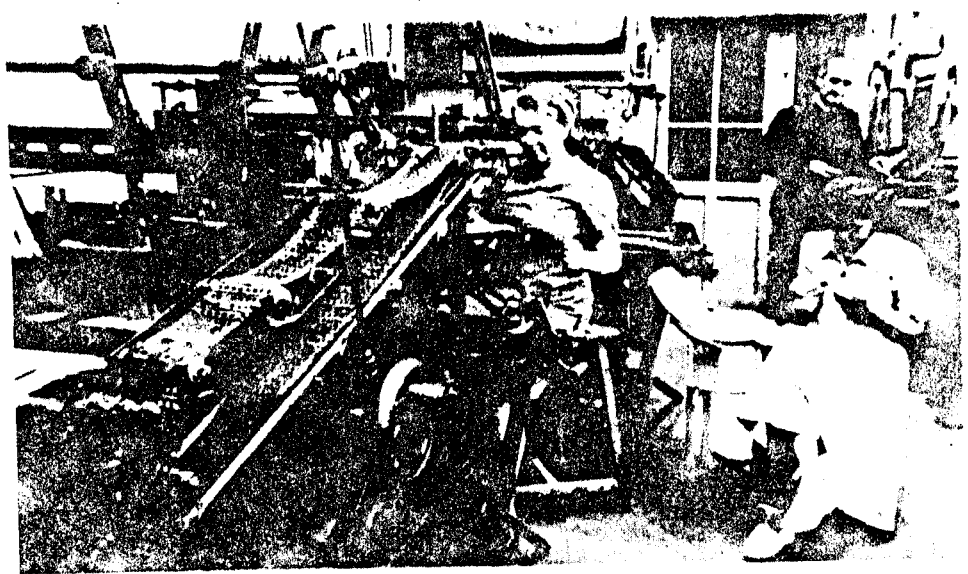
2 - Les problèmes rencontrés après la guerre.

Entre 1910 et 1930 l'emploi de l'électricité comme force motrice se généralise dans tout le Roannais. L'apparition du moteur électrique accélère la disparition du tissage à bras en provoquant une recrudescence du travail à domicile entre les années 20 et la crise⁶. On distingue alors deux types de tisseurs à domicile. Le premier qui est propriétaire de son matériel, peut choisir librement son donneur d'ordres et discute avec lui du prix de la façon. Le second qui est le plus souvent un ancien ouvrier d'un tissage de coton, travaille sur les métiers qu'a placés chez lui son employeur et reçoit un salaire.

Le tisseur à domicile prend sous sa responsabilité de deux à huit métiers qu'il fait tourner dans un atelier contigu à sa maison appelé "cabine". Elle est le plus souvent en briques éclairée par une verrière. Son matériel n'est pas neuf mais d'occasion.

Le tisseur à domicile apprécie son indépendance, les horaires qu'il peut aménager à sa guise. Il travaille quand bon lui semble, sa femme et ses enfants restent près de lui ce qui maintient l'unité de la cellule familiale.

Pourtant ce système présente de nombreux inconvénients en particulier celui des longs horaires pour compenser la faible productivité des métiers souvent anciens et l'irrégularité des ordres qui conduisent au chômage en temps de crise ou au surmenage quand la demande est importante.



Atelier de tisseur à domicile. Roanne

J.P. HOUSSEL "Roanne une région textile" dans les cahiers de Fabrique.

13

Beaucoup d'entreprises continuent de tisser avec leur vieux matériel et ce vieillissement apparaît néfaste pour l'économie. Si le tissage se maintient après toutes les crises successives il n'évolue plus. Cependant son déclin a été compensé par l'essor de la bonneterie et de la confection.

x La mentalité des industriels s'est rabattue sur le protectionnisme et la main d'oeuvre campagnarde. Celle-ci ne réclame pas la journée de huit heures et produisent ~~plus~~ † plus pour un salaire moindre. La dispersion du travail empêche les grèves et les revendications. Les ateliers qui conservent une structure familiale (moins de vingt ouvriers) ne disposent ni de cadres techniques, ni de cadres commerciaux qui leur permettraient de s'adapter aux marchés. En fait "le tissage roannais conserve un caractère artisanal au sein d'une fabrication industrielle"⁷. Certains façonniers travaillent avec des métiers datant de 1873 et ce en 1939.

Il reste cependant assez difficile d'évaluer le nombre des salariés employés dans cette activité.

En 1919: huit mille pour la cotonne⁸. Celle-ci fait travailler onze mille métiers à Roanne en 1920 et avec l'agglomération dix sept mille au total contre quatorze mille en 1938.

B - Une activité nouvelle: la bonneterie

1 - Son apparition⁹

Le tissage va voir apparaître la concurrence des nouvelles fibres et de la bonneterie, restée jusque là

une activité secondaire. Celle-ci fit son apparition sous la forme de petits ateliers familiaux dit "de lainage" qui se multiplient à partir de 1860. Peu d'employés travaillent sur place, au maximum trois ou quatre. Ils fabriquent surtout des articles pour dames des châles, pèlerines, fichus de laine noire et de la layette. La majeure partie du travail est réalisée pour le compte de fabricants de Roanne par des ouvrières à domicile de la campagne environnante.

En 1895, vingt mille femmes travaillent pour une soixantaine de fabricants. Ces "lainiers" se contentent de s'occuper des nouveaux échantillons et de préparer l'ouvrage pour les ouvrières à domicile. Ces dernières travaillent sous la direction de contremaîtresses qui leur distribuent la laine et qui recueillent les articles tricotés à la tournée suivante. Les prix de façon sont dérisoires, le salaire ne représentant presque rien. Les laines employées proviennent de Tourcoing, Roubaix, Angleterre, Paris et les provinces françaises formant le principal débouché. La production est donc dominée par les marchands fabricants, leur nombre s'élevant à vingt quatre en 1884. Ils ne disposent au départ que de ressources modestes compte-tenu du peu d'investissement entrepris pour la création d'entreprises. Il semble que les premiers patrons de la bonneterie aient été d'origine roannaise.

Les documents découverts sur le sujet permettent de situer aux alentours de 1880 l'apparition des premiers métiers à tricoter à Roanne. Jusque là le travail s'effectuait à la main c'est-à-dire aux crochets et

aux aiguilles. Il existait cependant une technique particulière appelée "le tricotage à la planche". Selon certains témoignages cet ancien artisanat aurait été encore pratiqué dans la région entre les deux guerres.

Une planche en bois de forme rectangulaire était garnie de clous sans tête, disposés suivant l'article à reproduire. Les femmes nouaient et entrecroisaient les fils de laine autour des clous afin de former les mailles. Le tricotage achevé, on "arrachait" l'article de la planche. Même parfois, les tricoteuses de la campagne emmenaient avec elles ces planches dans les champs.

En 1880, deux fabricants de lainage de Roanne décident d'importer d'Allemagne des métiers à tricoter du type "Rachel". Ce sont les entreprises "Dupuy et Michaud" et "Oudin et Millet". Ces maisons disparurent assez vite mais certaines de leurs ouvrières profitèrent des connaissances acquises pour monter à leur tour des petits ateliers mécaniques. De nouveaux articles sont lancés sur le marché: écharpes, peignoirs.

En 1900, on dénombre cinq ateliers mécaniques de bonneterie qui emploient quatre vingts ouvriers et mettent en oeuvre trente huit métiers et quinze mille les ouvrières occupées à l'industrie du lainage dans l'arrondissement. En 1914, vingt cinq ateliers et une centaine de métiers.

A la veille de la guerre de 1914, la place du lainage est encore modeste mais des perspectives encourageantes s'offrent à elle.

2 - Sa période d'accroissement.

Autour de 1920, une fabrique lance une collection nouvelle basée sur des articles fantaisies et des vêtements féminins. Elle connaît un tel succès que très vite d'autres bonneteries l'imitent, mais cette production importantes d'articles de qualité inférieure à bon marché provoque la disparition de nombreuses entreprises. Celles qui subsistent se réorganisent. La Bonneterie entre alors dans une période de progression continue.

En 1925, le constructeur Suisse Dubied installe une agence à Roanne; il est suivi par les firmes allemandes Stoll et Terrot et en 1928 par les firmes anglaises. En 1926-27 le slogan "acheter un métier c'est être millionnaire dans l'année" fait fureur. La première affaire sera celle montée par un coiffeur dans les Monts de la Madeleine, puis on voit un boucher vendre son fonds de commerce pour acheter des métiers. En 1930 arrivent à Roanne des immigrants israélites venus de Pologne. C'est le début de ce que l'on va appeler "la bonneterie juive roannaise"¹⁰. En effet la colonie juive comprend rapidement le parti à tirer de cette activité avantageuse et se lance à fond dans l'édification de nouveaux ateliers. Travailler dans ce secteur n'exige pas une véritable formation professionnelle, ni même une connaissance approfondie de la langue. Les juifs sont initiés au métier par ceux originaires d'une région textile de Pologne. Ils travaillent à plusieurs sur le même métier. Soit ils achètent

leur machine, soit ils la louent. Ceux qui montent des ateliers font venir leurs familles pour les aider. En 1931, la plupart des juifs installés à Roanne gagnent leur vie grâce à la bonneterie. En 1934 on dénombre une vingtaine de familles juives contre quarante en 1939. Quelques-uns possèdent des ateliers employant jusqu'à vingt cinq ouvriers et ils vendent leur production jusqu'en Grande-Bretagne.

Les articles de bonneterie commencent à se diversifier outre la layette traditionnelle, les tricots et pull-overs, on voit apparaître les gilets, les vareuses, sorte de vestes amples, les robes et les paletots, vêtements à manches que l'on porte par dessus d'autres habits. Des modèles de qualité s'imposent avec des articles élégants faits d'un mélange de laine et de soie artificielle. Des prospectus publicitaires rédigés en Anglais, Allemand, Espagnol et Italien sont lancés pour conquérir les marchés étrangers.

Ce développement s'accélère jusque dans les dernières années précédant la guerre, pour des raisons à la fois économiques, humaines et techniques. En 1939, on compte alors deux cents maisons, mille cinq cents métiers et cinq mille salaires, mais les dix premières firmes rassemblent la moitié des métiers. On emploie de plus en plus de fibres textiles autres que la laine, et, chose nouvelle, "une collection d'été" apparaît alors qu'avant 1936 les articles de mailles ne se portaient qu'en hiver. Donc peu à peu la bonneterie tend à ravir au tissage sa première place dans l'activité économique de la région.

CHAPITRE 2 - LES CRISES DU TEXTILE ROANNAIS

A - Les années 1916-1930.

Dans les premières années de la guerre l'activité de l'économie roannaise connaît un net ralentissement avec une baisse du nombre des ouvriers et de la production. Les commandes militaires pallient sans vraiment compenser le déficit de la demande normale. Le travail diminue sans cesse alors que les prix augmentent plus vite que les salaires. Des grèves éclatent pendant cette période, les premières datant de 1916, puis se poursuivant en 1917 et 1918. La hausse des salaires est la revendication principale des grévistes. L'intervention du préfet permet de régler le conflit et on enregistre une progression de 25% des salaires dans le textile depuis le début de la guerre.

Le retour à la paix n'entraîne pas la fin des grèves car le rapport entre les prix et les salaires est sans cesse remis en cause par une inflation galopante. Cela montre aussi la difficulté de la réadaptation à la vie normale d'une économie de guerre.

Le tableau suivant montre que le tissage du coton dans la région de Roanne-Thizy est en régression continue.

J.P. Houssel "Roanne une région textile" p.88

Année	Production en tonnes ou million de mètres	Personnel	Nbre de métiers
1900		15 000	17 000
1927	95 M. m	18 000	19 000
1938	12 000 T.	10 000	14 000

Le tissage connaît une période de récession en 1921-23 liée à la reconstitution de l'appareil de production et on enregistre un chômage partiel dans la quasi totalité des usines.

En 1927, une grève des tisseurs survient à cause d'une baisse de 15% des salaires. Des pourparlers s'engageront, ramenant la baisse à 8% seulement.

B- Les années difficiles 34-38.

Apparue plus tardivement et moins brutalement qu'ailleurs, la crise économique mondiale toucha le roannais dans les années 30 et fut d'une durée et d'une gravité que l'on ne soupçonnait pas.

L'industrie ne marche qu'à 50% de sa capacité en 1934. La crise, dont le sommet se situe en 1935, durera jusqu'en 1938. Un article du "Journal de Roanne", daté du 24 Juin 1934 nous relate les difficultés que connaît le textile roannais. Les industriels tentent de renouveler leurs articles pour mieux les adapter aux goûts de leur clientèle, malgré tout celle-ci achète de moins en moins. Le déséquilibre entre l'offre et la demande entraîne la guerre des prix. Les tentatives de réduire les frais généraux s'avèrent inutiles, le prix de vente ne donne plus de bénéfice et permet tout juste de vivre. Même bas ces prix se voient concurrencés par ceux de Normandie, de l'est ou du Lyonnais. Il en résulte un chômage important qui n'avait jamais été atteint, sauf pendant les mois d'été précédant la guerre. Pire que le chômage, l'arrêt complet de l'usi-

ne survient parfois, entraînant la ruine des patrons et la misère des ouvriers.

Pour lutter contre la crise, la Fédération Textile de Roanne-Thizy essaie d'obtenir l'application de deux mesures: d'une part, la réduction volontaire de 15% de la production des entreprises, et de l'autre, la diminution de 12% des salaires. Cette baisse du "tarif" entraîna de violentes réactions ouvrières, en particulier la grève qui dura plus de deux mois de novembre 1934 à janvier 1935¹. Cette grève antérieure au grand mouvement politique de l'époque du Front Populaire, toucha toutes les usines dont les patrons adhéraient au syndicat des textiles. Les autres, qui s'étaient engagées à ne pas diminuer les salaires avant un délai de trois mois continuèrent à travailler. Ce fut le cas de quatre tissages roannais: Beluze, Barriquand, Guéry et Déchavanne, groupant neuf cent cinquante huit métiers. Bientôt quatre mille cinq cents ouvriers cessèrent le travail.

Les patrons déclaraient ne pas méconnaître la situation douloureuse des ouvriers mais insistaient sur le fait qu'elle résultait du chômage important sévissant à Roanne. La cause de ce manque de travail tenait essentiellement au coût de la production roannaise concurrencée par les tissages de l'est et de la Normandie dont les tarifs étaient plus bas que les nôtres. Diminuer les tarifs permettraient de vendre davantage, de baisser le chômage et donc d'augmenter les paies. Les ouvriers estimaient que la diminution de 12% ne pouvait pas se justifier parce que le coût de la vie

21

n'avait pas diminué dans une telle proportion, et que les salaires dans le tissage étaient déjà extrêmement bas. (Annexe n°1)

A partir de ce moment-là, des meetings, des pourparlers, des négociations vont avoir lieu entre les deux parties opposées: tentative de l'Association des anciens combattants pour trouver un terrain d'entente, entrevue à la sous-préfecture entre le préfet, le président de la Fédération des syndicats de Roanne et Thizy.

Les patrons firent des propositions rejetées par un référendum qui maintint la grève. Le comité de grève proposa de nouveaux pourparlers par l'intermédiaire du sous-préfet mais le syndicat patronal jugea leurs propositions inacceptables. Des manifestations furent prévues et des détachements de gardes mobiles à cheval ou dans des camions allèrent renforcer le service d'ordre devant certaines usines. Enfin le ministre offrit sa médiation et une réunion des délégués des Ouvriers et des Patrons se tint à la sous-préfecture. On se mit d'accord sur quatre points principaux:

- les salaires inférieurs à cent cinquante francs par quinzaine ne subiraient pas la baisse de 12%.

- le taux de réduction prévu de 12% serait ramené à 9% mais frapperait l'intégralité des salaires supérieur à cent cinquante francs.

- aucun ouvrier ne serait renvoyé pour fait de grève.

22

- le principe de l'utilisation de quatre métiers par ouvrier serait accepté.

Le lundi 7 Janvier 1935, le travail reprit; la grève avait durée cinquante six jours et comme le faisait remarquer "l'Union Républicaine" il fallait remonter à 1894 pour trouver dans notre région une grève aussi importante. Cette crise coûta entre trois et quatre millions. Cependant, ces mesures restèrent peu efficaces, le véritable problème de Roanne demeurant ~~tant~~ son retard technique.

A la veille de la seconde guerre mondiale, l'économie textile n'a pas encore retrouvé son essor. Dix sept entreprises ont disparu à Roanne, ce qui représente deux mille cinq cents métiers. De plus, la stabilité de l'emploi apparait tout à fait aléatoire. Les crises successives provoquent la diminution du nombre des usines par l'élimination des plus faibles et incitent les survivants à intensifier la productivité du travail. Ainsi le nombre d'emplois dans le textile ne cessa de baisser pendant la période considérée ce qui correspond à la réduction d'un tiers des effectifs jusqu'en 1938.

EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

POUR LA CIRCONSCRIPTION DE ROANNE

	1927	1938-39
Tissage du coton	18 000	11 000
Tissage de la soie	8 000	8 000
Tissage de la laine	2 500	2 000
Transformation et préparation	2 700	1 700
Total tissages et annexes	31 200	22 700
Bonneterie	2 000	3 500
Confection	1 000	1 000
Total industrie textile	34 200	27 200

J.P. HOUSSEL "Roanne une région textile" p.108.

En 1938-39, la menace de la guerre, la crise, la vie plus dure provoquent une vague de grèves et de chômage. En décembre 38, des grèves débutent en réaction contre le gouvernement et le patronat dans toutes les branches de l'industrie roannaise. Des licenciements massifs vont alors se produire dans les usines en réaction contre ces manifestations, environ deux cent cinquante travailleurs jetés à la rue². Parmi eux, la plupart se trouveront être des délégués d'usines et des militants connus pour leur action syndicale.

Dès 1939, de nombreuses usines ferment leurs portes. Le 2 Juin 1939³ le tissage Beluze renvoie cent soixante ouvriers puis c'est le tour du tissage mécanique de

2.

Léon Barriquand qui le 3 Juin congédie cent quatre vingt dix ouvriers. Enfin les deux cent vingts ouvriers des tissages Déchelette au Coteau rentrent chez eux.

J'ai tenté dans cette première partie de donner un bref aperçu de l'évolution du textile roannais depuis son essor à Roanne jusqu'à la période difficile de 1939. Je vais maintenant m'attacher à décrire une catégorie particulière de cette profession que constitue celle des femmes. Le tissage ne peut se passer d'elles. Présentes dans de nombreuses opérations, les femmes constituent l'un des rouages essentiels pour la confection des tissus. Précision et minution leur sont demandées pour ce travail relativement pénible. Les femmes de l'époque se voient confronter alors à deux mondes différents, celui de l'usine et celui du foyer, pas toujours compatibles l'un et l'autre.

DEUXIEME PARTIE: L'HORIZON DE TRAVAIL: L'USINE

CHAPITRE 3 - LES DIFFERENTES FONCTIONS DE LA FEMME.

Le tissage mécanique a produit dans la vie de l'ouvrier roannais, une révolution si profonde qu'il est bien difficile encore d'en mesurer les conséquences. La plus importante est le départ des femmes de la maison pour l'usine. Il existe toujours comme autrefois des ourdisseuses, des bobineuses, des canneteuses, des tordeuses, des épilucheuses et ces travaux s'effectuent tous à l'atelier. Au tissage proprement dit, les femmes dominent. En effet une femme peut très bien conduire deux métiers. La force physique ne joue qu'un rôle secondaire. Ce que le patron demande au tisseur c'est de l'attention pour arrêter le métier dès qu'un fil se casse et de l'adresse pour rattacher vite et bien les fils cassés. Les femmes sont donc sollicitées par cette profession qui exige surtout ces deux qualités. Aussi sont-elles venues avec empressement travailler dans les usines formant plus de la moitié de la population ouvrière dans celle-ci.

A- Avant le tissage

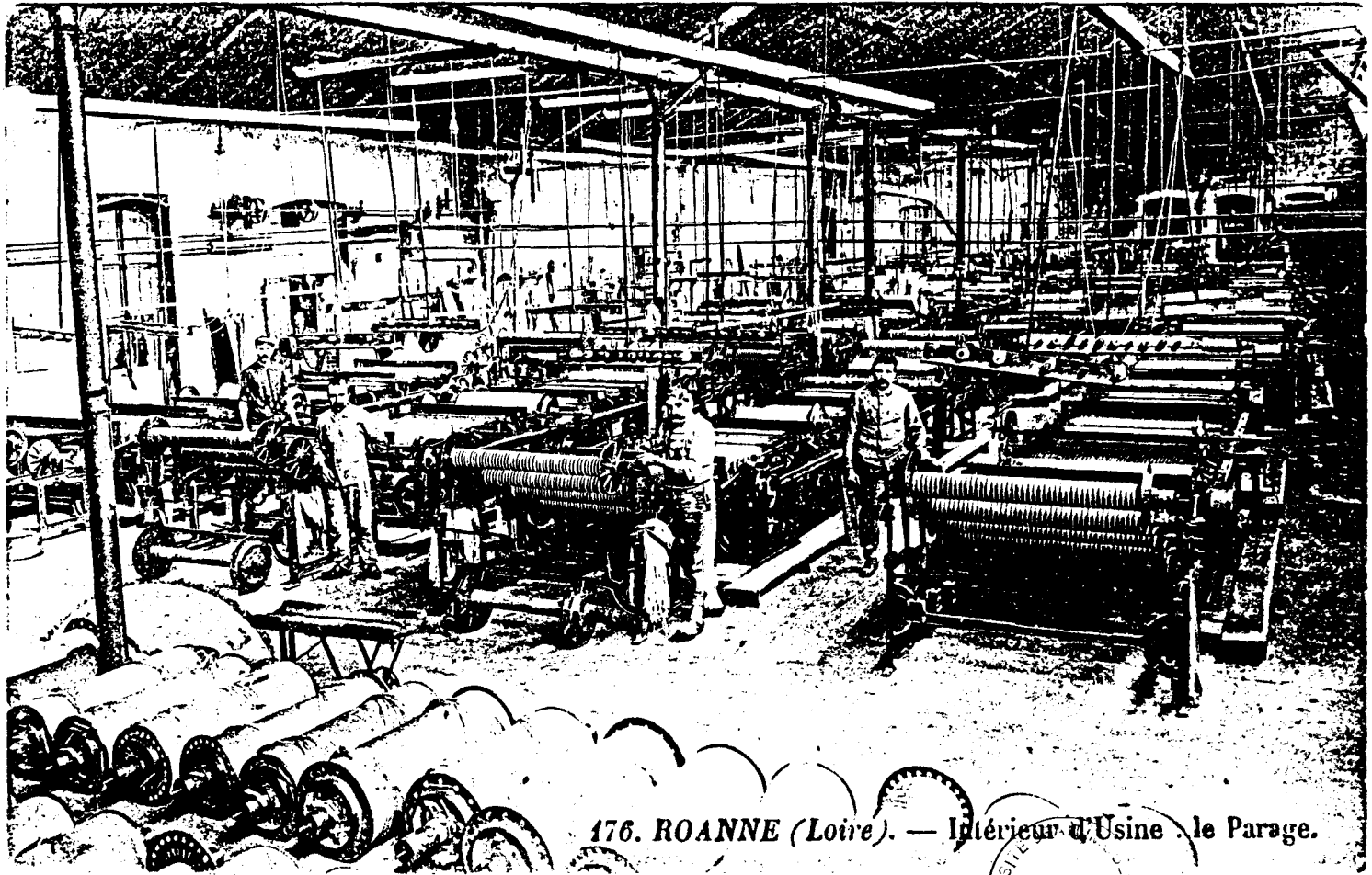
Le filé de coton avant de constituer le tissu subit cinq opérations toutes réalisées par des femmes appelées "la préparation chaîne". Les fils livrés par la filature ne peuvent être utilisés tels quels au tissage. Les fils destinés à la chaîne, c'est-à-dire ceux dirigés dans le sens de la longueur sont bobinés puis ourdis et encollés et enfin entrés dans des lisses. Les fils destinés à la trame (ceux dirigés horizontalement)

sont également bobinés puis cannetés¹.

Le bobinage ou dévidage consiste à mettre le fil sous un volume se prêtant mieux aux opérations ultérieures. C'est à ce moment qu'on élimine les impuretés et les défauts qu'il contient. Le coton arrive de la filature en écheveaux. La dévideuse enroule le coton sur des bobines ou pelotons d'une manière parfaitement uniforme avec une tension convenable. Ces pelotons de quarante-cin à cinquante centimètres d'épaisseur peuvent à ce moment-là être teints. Les tissages, à l'époque, ne possèdent pas de teinture sauf Brécharde et Chamussy. Il existe une grande entreprise de teinture où tous les industriels de la région envoient leurs commandes.

L'ourdissage: A partir des bobines obtenues on procède à l'ourdissage qui consiste à enrouler sur une ensouple sorte de grand rouleau, dans un ordre déterminé et parallèles entre eux les fils de chaîne. L'ensouple finale, destinée à alimenter le métier à tisser, doit contenir un nombre de fils égal à celui que comporte le tissu et une longueur suffisante pour obtenir le métrage prévu. Garder aux fils leurs places respectives empêche leur entremêlage qui rend alors le tissage impossible.

L'encollage: une fois mis en place, tous les fils subissent un encollage afin de résister aux frottements et aux extensions répétées auxquels ils sont soumis sur les métiers à tisser. L'encollage se fait à partir des nappes de fils préparées à l'ourdissage. Son but est d'enduire et de pénétrer les fils de chaîne d'une substance agglutinante qui en couche le duvet et rend la



176. ROANNE (Loire). — Intérieur d'Usine : le Parage.

Archives de l'Ecomusée du Roannais (1912)



179. ROANNE (Loire).
Intérieur d'Usine : le Pliage.

surface lisse et polie, et qui leur donne en même temps la consistance voulue pour supporter le frottement du peigne pendant le travail du tissage. Dans les machines à parer ou encoller, les fils enduits de colle sont soumis à l'action de deux brosses qui couchent le duvet et lissent les fils; le séchage se fait à l'air chaud et par des ventilateurs. Les fils secs sont enroulés sur l'ensouple du tissage.

Le dernier stage de la préparation de la chaîne consiste à passer un à un les fils dans les maillons des lisses ainsi que dans les dents du peigne.

Pour l'alimentation en trame du métier à tisser, il faut procéder au canetage. La caneteuse enroule le fils sur un petit tube en carton ou en fer appelé canette. Celle-ci vient garnir la navette du tisseur. C'est elle qui fait passer le fils de trame entre les fils de chaîne pour réaliser l'étoffe. La canette doit contenir une longueur de fil maximale pour éviter son remplacement trop fréquent et assurer ainsi une autonomie de marche au métier.

Ainsi préparé en canettes par la trame soit en chaînes parées le coton est prêt à constituer le tissu par le croisement de la chaîne et de la trame, ce qui constitue le tissage proprement dit. L'atelier de tissage, le plus vaste de l'usine, occupe à lui tout seul la moitié environ du personnel. Les métiers y sont groupés par deux pour que le tisseur puisse les conduire facilement.

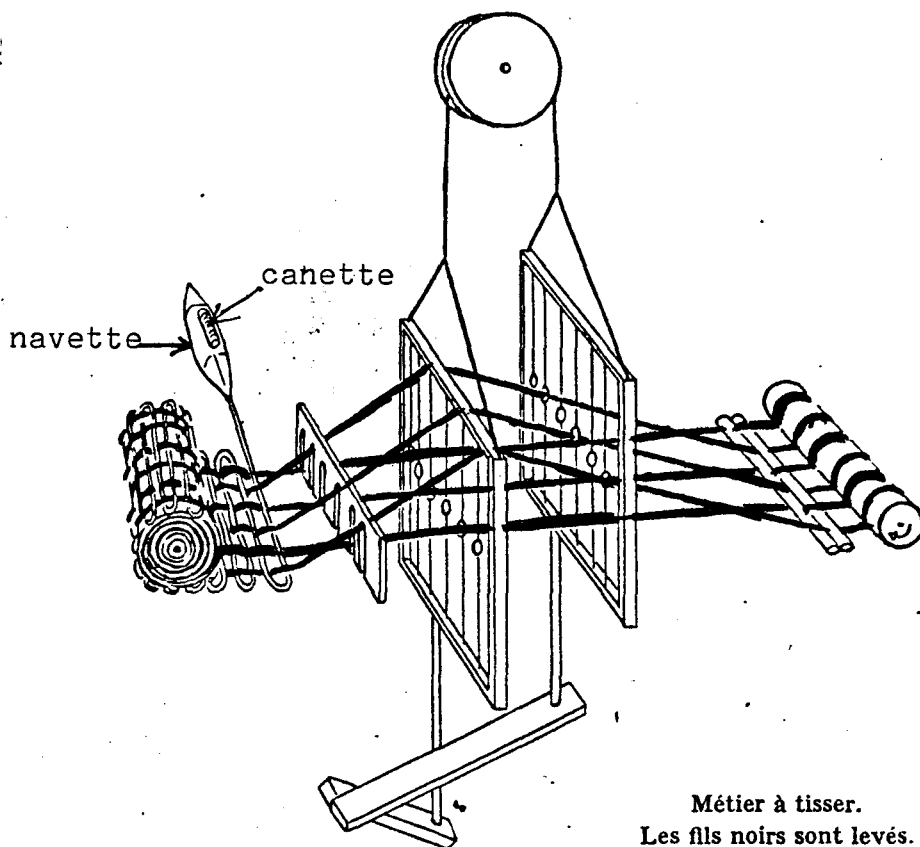
B - La surveillance des métiers.

Les métiers diffèrent sensiblement suivant le genre de tissus à produire mais pour tous le principe est le

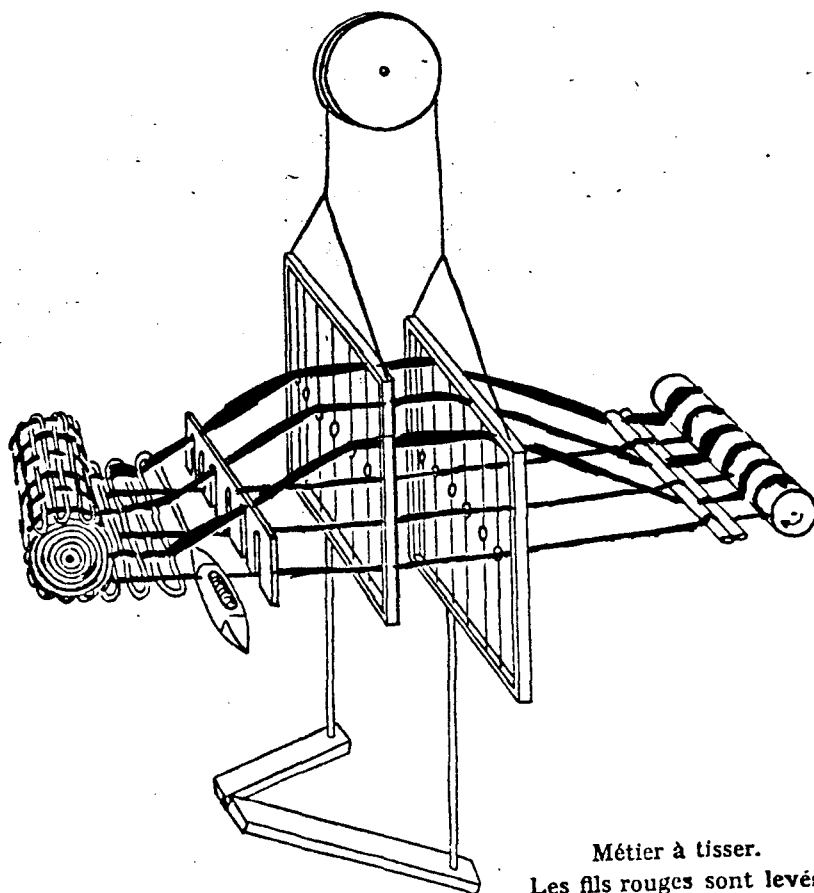
même: il y a un taquet qui chasse les navettes et un battant qui réunit les fils de trame. Comme on le voit sur le dessin ci-contre, les fils de chaîne passent dans des petits anneaux reliés à des pièces appelées lames. Une partie des fils de chaîne se lève avec la première lame, et dans l'angle formé entre les fils restés baissés et les fils levés, la tisseuse fait passer la navette qui va d'une lisière à l'autre en laissant le fil de trame s'intercaler entre les fils de chaîne. Au deuxième rang, le contraire se produit: les fils baissés se lèvent et les fils levés se baissent. Le troisième rang s'effectue comme le premier, et ainsi de suite. Le tissu réalisé est appelé une toile. La navette a fait la même opération que l'aiguille quand on exécute une reprise sur des fils préalablement tendus. Si au lieu de lever un fil sur deux la tisseuse lève le premier fil, le quatrième, le septième, etc... ou toute autre combinaison, elle réalise alors un tissu différent du précédent. Ces combinaisons variées de la chaîne et de la trame s'appellent des armures².

Le métier mu par l'électricité fabrique de lui-même le tissu. Le rôle de l'ouvrier reste assez simple: il consiste à rattacher les fils brisés et s'assurer que le métier fonctionne convenablement. Cette besogne le laisse rarement en repos et c'est de la dextérité avec laquelle il l'exécute que dépend la production de son métier et l'importance de son salaire. Ce travail convient mieux aux femmes qu'aux hommes qui trouvent dans les emplois accessoires de chauffeurs mécaniciens gar-
eurs un travail plus actif. Si la femme supplante l'homme dans cette fonction c'est que la force physique

PRINCIPE DU METIER A TISSER ORDINAIRE

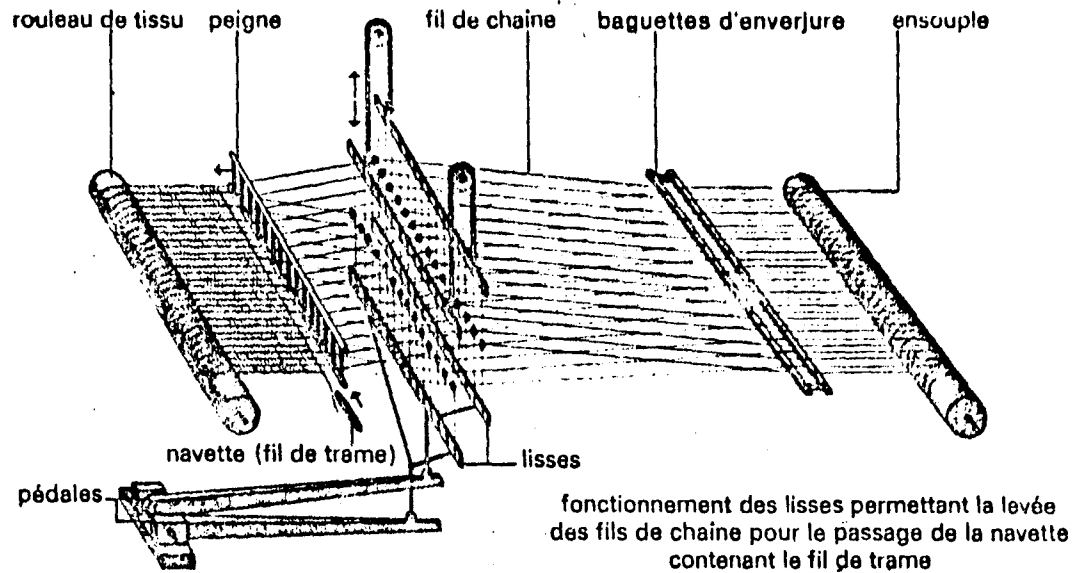


Métier à tisser.
Les fils noirs sont levés.



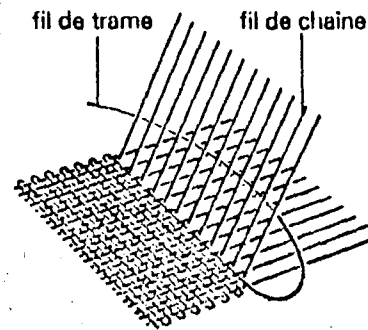
Métier à tisser.
Les fils rouges sont levés.

FONCTIONNEMENT D'UN MÉTIER
À TISSER ORDINAIRE



FONCTIONNEMENT D'UN MÉTIER À TISSER

SCHÉMA DE PRINCIPE DU TISSAGE



n'intervient plus. Plus le travail de la machine devient parfait, plus l'ouvrier doit montrer de l'intelligence et de ~~de~~ soin. Au lieu de fournir de la force musculaire, il fournit de l'activité mentale.

Surveiller les fils de chaîne et les fils de trame est la préoccupation majeure de la tisseuse. En effet, si elle laisse casser un fil de chaîne sans le raccommoder la pièce à tisser sera inévitablement abîmée. De plus, elle court le risque de voir gâcher son travail et de voir le métier s'arrêter longtemps par un accident plus grave, déterminé souvent par un seul fil cassé. Dès qu' "une écrasée" se produit, c'est-à-dire que plusieurs fils se brisent rendant impossible la continuation du tissage, la tisseuse arrête son métier. Elle raccommode et remet en place tous les fils grâce au noeud du tisseur, noeud spécial, très fin qui ne se voit absolument pas dans le tissu. Ainsi réparé, le métier peut reprendre son travail. La tisseuse veille également à ce que la canette soit toujours pleine quand la navette est en marche. Enfin la tisseuse doit nettoyer son métier pour éviter que la bourre ne s'accumule et se prenne dans le tissu.

"... Il y avait un arrêt, par exemple, un défaut; là, vous voyez cette nappe, il y avait un accroc ou quelque chose, les fils étaient cassés; ça faisait une grille, on appelait ça; il fallait défaire, on n'avait personne pour le faire, on perdait notre temps. Il fallait arrêter le métier. Il fallait y faire soi-même, tout rajouter, faire des noeuds de tisseur, tout passer ça dans les lisses et dans les peignes."

"... Quand j'étais jeune, quand je finissais une chaîne

il fallait nettoyer. Quand je faisais un ou deux jacquards- j'en faisais qu'un à la fois- il fallait monter en haut du jacquard et il fallait bien nettoyer avec des brosses et du pétrole, et on sentait mauvais. C'était assez haut..."

"... Et il fallait nettoyer comme il faut! Autrement, je me faisais attraper... pas par le Directeur, mais par les plus vieilles qui avaient plus de soixante-dix ans. "Y a pas idée de laisser un métier mal nettoyé comme ça. T'as pas honte?"³

Quand un métier ne marche pas, la tisseuse rencontrant alors un problème technique fait appel au mécanicien de service, connu sous le nom de gareur.

C - Les relations avec les hommes.

Le gareur ou mécanicien régléur (appelé comme cela dans le Nord) est la personne chargée de l'entretien d'un groupe de métiers (entre quarante et cinquante métiers pour les ordinaires). Il répare les pièces déficientes, aidé par un autre mécanicien et il les remonte sur le métier. Il est également responsable de la mise en route de l'article fabriqué.

Le chef gareur, quant à lui, est l'intermédiaire entre le directeur et les tisseuses. C'est l'arbitre des conflits.

Monsieur Dupin, chef gareur chez Gross dans les années 30 explique qu'il avait deux cents métiers à faire tourner. Il formait lui-même ses gareurs, ce qui permettait d'éviter certains incidents avec les tisseuses⁴ La plupart du temps ceux-ci sont d'anciens tisseurs ou monteurs de chaînes. Ils apprennent sur le tas et en

3.

plus ils peuvent suivre des cours du soir à l'école pratique, en dehors de leur travail de six heures et demies à huit heures et demies. A la fin de chaque année, un diplôme de gareur spécialiste sanctionne leur travail. Ce diplôme reconnu par la Fédération Textile, permet aux gareurs d'obtenir un salaire beaucoup plus important vu leur niveau d'instruction élevé.

"... Les garçons, je sais qu'ils avaient cours du soir. Par exemple, un jeune homme apprenait à tisser. Au bout de deux ou trois ans, s'il se débrouillait bien, le directeur disait: "vous allez suivre des cours pour devenir gareur."

Le gareur est le mieux payé des ouvriers. Il touche un salaire au mois. Un gareur chez Brécard, par exemple, gagne six francs de l'heure sans le brevet de gareur, neuf francs avec. Chez Destre en 1934, la paye des gareurs ne tient compte uniquement que des heures de travail effectif. Ils ne sont plus payés au mois et les jours fériés ne rentrent plus en ligne de compte. En juin 1935, ils reçoivent leur paye à la quinzaine comme les autres ouvriers.

Les tisseuses sont donc en contact permanent avec les gareurs qui gravitent autour d'elles pour toutes les réparations des métiers. Cette promiscuité ne marche pas sans problèmes et les disputes et jalousies vont bon train. Les gareurs interrogés ont tous déclaré préférer travailler avec une équipe d'hommes que de femmes. "Il ne fallait pas s'amuser à faire des préférences ou à avoir une bonne amie dans sa section... Les plus vieux avaient tendance à profiter des plus jeunes... à mettre la main aux paniers comme on dit!..."

"Les gareurs ont souvent rencontré leurs femmes dans les usines où ils travaillaient... alors ils faisaient attention de ne pas prendre leurs femmes dans leurs équipes, cela aurait créé des jalousies..."⁵

"Des jalousies! Oh oui surtout quand on était aux pièces, en particulier pour l'ordre de passage vis-à-vis du gareur... Il venait plus tôt réparer les métiers chez une que chez l'autre. Il y avait des disputes car certaines femmes ne voulaient pas attendre..."

Ces altercations avec le gareur se retrouvent dans "la Trame", la pièce de théâtre. Les tisseuses mises en scène, ne se laissent pas faire et n'hésitent pas à rabrouer le gareur quand celui-ci se permet quelques gestes indécents ou les fait patienter pour réparer leurs métiers.

"Le gareur, c'était le caïd. Fallait lui dire "Monsieur veut bien venir". Fallait presque se mettre à genoux, mais si c'était une de ses copines ou un de ses copains il venait tout de suite. Ils avaient toujours quelques petites privilégiées. Fallait pas dire non sur certaines choses et puis c'est tout!"⁶

Son savoir-faire le rend indispensable et il sait se faire prier. Comme beaucoup de ses collègues, il a la réputation d'user de son pouvoir pour que les femmes se laissent cajoler. Il laisse parfois certaines femmes dans l'impossibilité de travailler, donc de produire des mètres de tissus convertibles en salaire aux pièces.

CHAPITRE 4 - LES CONDITIONS DE TRAVAIL.

A - L'apprentissage: savoir-faire et faire savoir.

"... A seize ans, donc en 1927, je suis rentrée apprentie tisseuse... L'apprentissage n'était pas payé du tout. En principe, il fallait huit à quinze jours. Moi, j'ai mis huit jours. Il fallait payer la personne qui nous apprenait à tisser... C'est pas tout le monde qui apprenait à tisser avant. Il fallait trouver une patronne d'apprentissage d'abord."

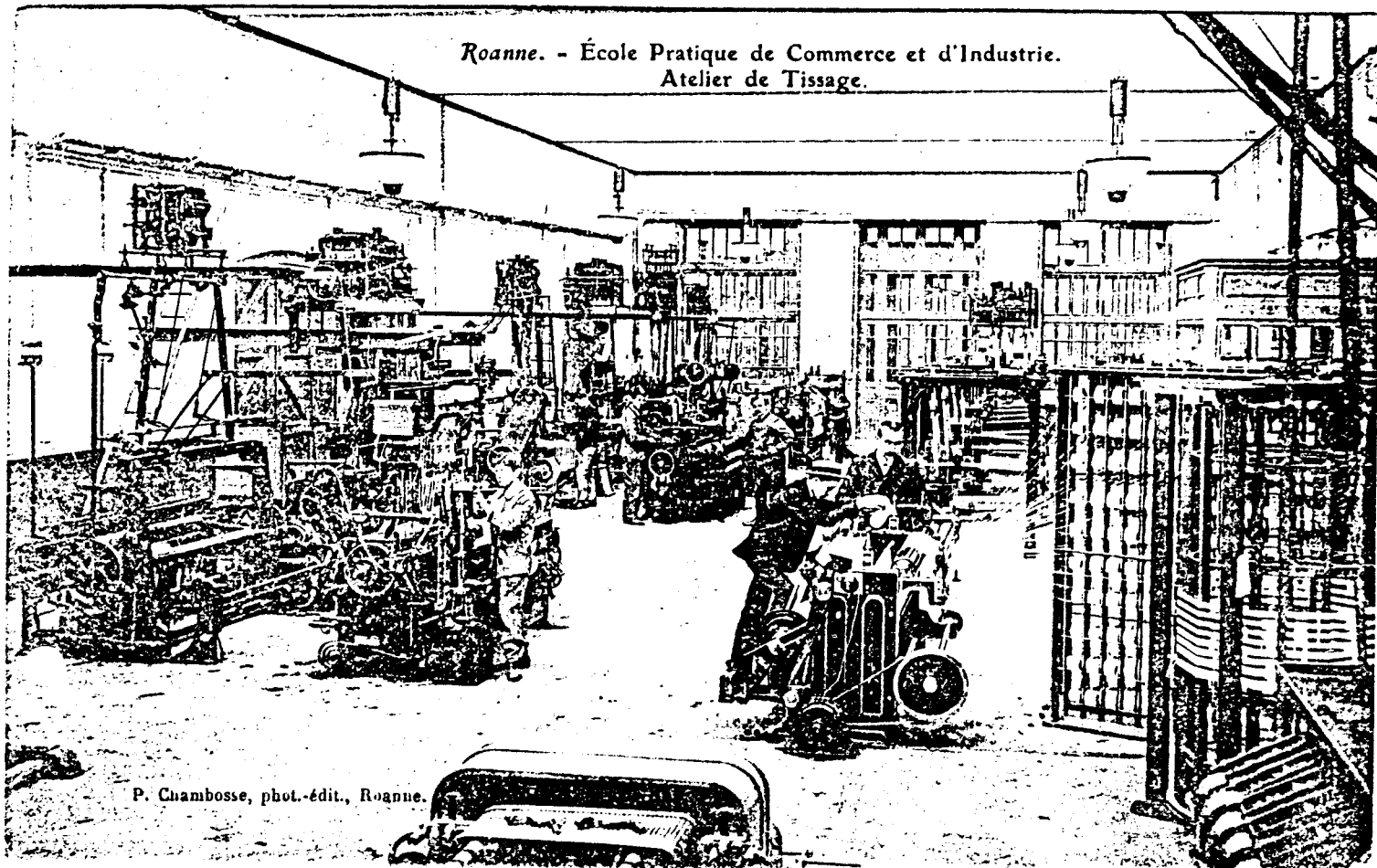
"... Avant que je sois tisseuse, il a fallu que je travaille avec un métier pendant un mois. Je ne gagnais pas beaucoup, mais tout de suite on était aux pièces; on faisait tant de mètres et payé au mètre à ce moment-là... Et puis, quand j'ai bien su tisser, on m'a donné deux métiers. Après, on m'a donné deux jacquards, et puis on m'a donné des métiers plus grands, toujours aux pièces. J'ai terminé à quatorze métiers."

"Il y avait de l'embauche tout le temps. L'apprentissage pouvait se faire dans l'usine avec deux tisseuses. Il durait quinze jours. On nous demandait quand même beaucoup d'expérience...Remettre les fils en place quand il y en avait des centaines de cassés, cela demandait beaucoup de patience pour tout réparer. Parfois trois à quatre heures d'arrêt. Fallait savoir..."

"Il y a eu une école d'apprentissage, à la Chambre de Commerce, mais en principe, rares étaient les ouvrières en âge de travailler, d'avoir un salaire, enfin de plus de quatorze ans qui allaient à l'école."

"... Il existait déjà une section tissage au Lycée

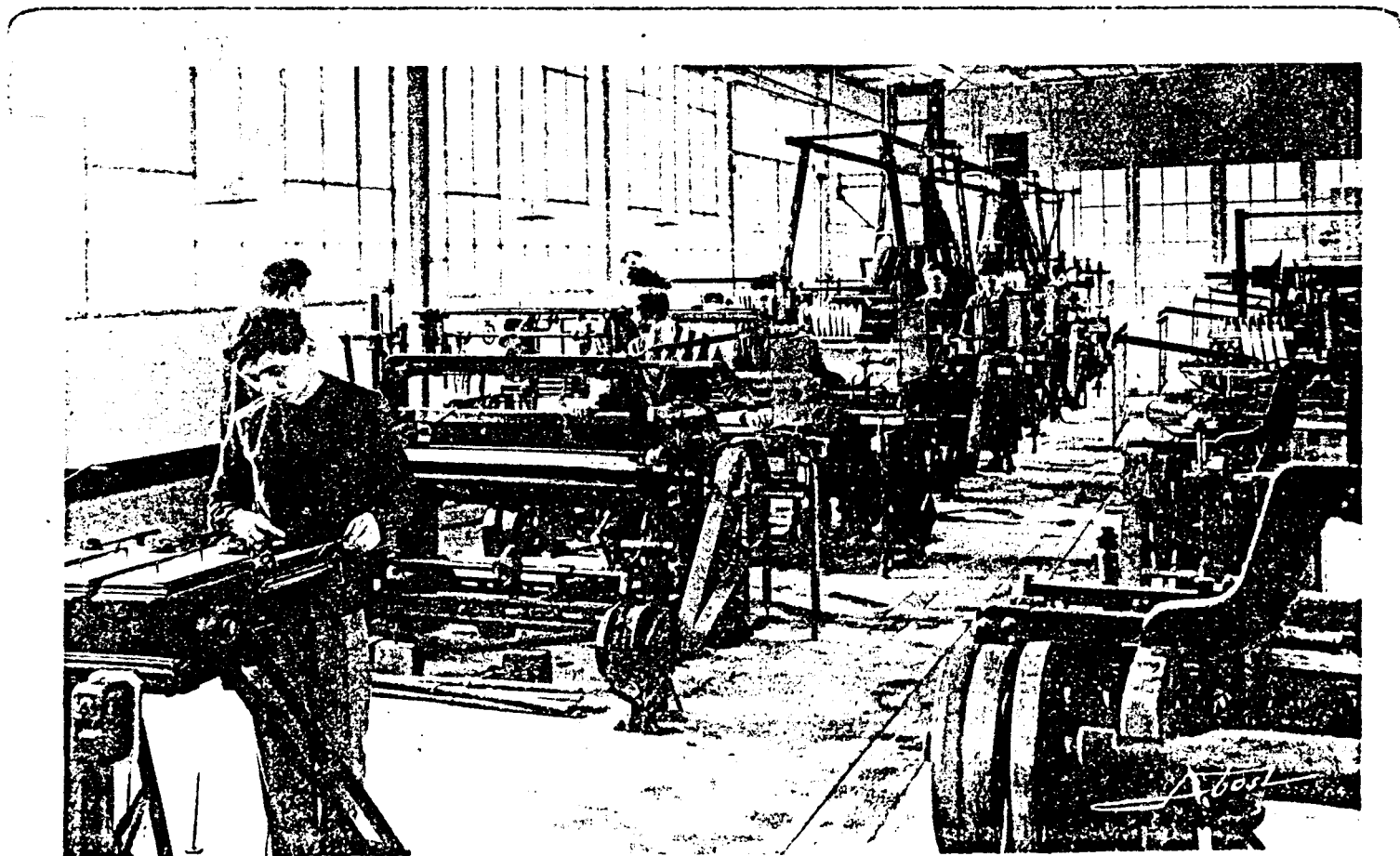
Roanne. - École Pratique de Commerce et d'Industrie.
Atelier de Tissage.



P. Chambosse, phot.-édit., Roanne.

Archives de l'Ecomusée du Roannais (année 1930)

Les élèves (des hommes uniquement) travaillent sur des métiers ordinaires et jacquards. En plus du tissage, ils apprennent également à réparer leurs métiers.



Carnot, mais le début pour les jeunes filles a été dans un centre, ce qu'on appelait un centre de jeunesse. C'était route de Charlieu. La Chambre de Commerce de Roanne avait mis un métier et puis elles apprenaient, elles avaient des cours d'enseignement ménager et également des cours de français, de maths. Ça a commencé à peu près en 1944 après la guerre."⁷

Les avis divergent beaucoup au sujet de l'apprentissage. Normalement il est payé, c'est-à-dire que celle qui apprend le fait sur ses propres métiers et elle reçoit une petite récompense (le plus souvent par l'apprenti, rarement par le patron). L'apprentissage gratuit ne semble pas avoir été souvent pratiqué. Comme on le voit les femmes apprennent leur futur métier petit à petit, soit en dehors de l'usine, avec un parent ou quelqu'un possédant un métier, soit directement dans l'atelier. La tisseuse se présente et subit un petit entretien auprès du Directeur chargé du recrutement du personnel, ensuite, si elle est acceptée elle doit donc payer sa maîtresse d'apprentissage. L'apprenti ne gagne presque rien à ses débuts. Il lui faut attendre de tisser sur son propre métier pour toucher son salaire.

Les tisseuses interrogées ont toutes commencé très tôt à travailler: douze-treize ans pour les plus jeunes, quatorze-seize ans pour les autres, après le certificat d'études.

"A treize ans c'était l'apprentissage. A l'époque, le certificat était à douze ans."

"Avec le certificat d'études, on avait le droit de rentrer en usine."

"Mes parents étaient tisseurs. J'ai commencé à tisser à

treize ans et demi chez Déchelette en 1932. Cela fait cinquante et un ans de textile. A la fin, j'étais chez Cherpin. Je faisais de l'échantillonnage, du pliage d'éponges et de la présentation dans les boîtes. J'ai fini de travailler en 1977 à soixante-cinq ans..."

"J'avais seize ans quand j'ai commencé à tisser. Avant j'avais appris à faire du dévidage. Berthaud m'a employé jusqu'en 1929. On réalisait beaucoup de tissus Jacquard. Au début, je tissais sur deux métiers puis sur quatre: deux Jacquards et deux ratières (plus petit jacquard). J'ai fini chez Chamussy avec douze métiers automatiques."

"Moi, j'ai commencé à douze ans; je devais me cacher dans un placard quand l'inspecteur du travail passait dans l'usine. J'étais trop jeune pour travailler."⁸

Si les tisseuses travaillent très tôt, elles finissent par contre très tard ainsi que les hommes.

"J'ai travaillé avec une dame de soixante-douze ans, c'était en 1946. Elle a commencé très jeune à l'âge de cinq ans! Sa mère était tisseuse chez C... et elle nettoyait les canettes, pendant que sa mère travaillait, pour l'aider; et, en même temps, sa mère pouvait la surveiller..."

"Il y avait des gens qui travaillaient jusqu'à un âge avancé... Moi j'en ai connu, soixante-douze, soixante-quatorze ans, c'était normal...Oh, il y en a qui étaient vieilles!"

"Moi, j'ai vu des personnes de quatre vingts ans travailler."

"Le grand-père de mon mari avait un métier dans sa boutique, un métier à main. Eh bien, il a plus eu de tra-

40

vail et à soixante-quinze ans il est rentré à l'usine. C'est ma belle-mère qui lui a appris à tisser et à quatre-vingt-cinq ans il tissait encore!..."

Le savoir-faire et la qualité du travail reste primordial pour les tisseuses. Rendre un tissu impeccable, sans défaut, est le souci quotidien de toutes ces femmes. L'amour du "beau travail" est présent dans toutes les mémoires. Les tisseuses s'arrangent pour éviter que le fil ne casse trop souvent, elles prennent soin de leurs métiers, elles l'ornent, y mettent des fleurs. "... Nous, ce qu'on faisait, quand on n'avait que deux métiers, on mettait un morceau de tissu qui ne servait pas, on le mouillait et on l'attachait derrière, pour que notre coton soit plus souple. Et dès que c'était sec, on recommençait à le mouiller. Oui, parce que dès que c'était trop sec, ça cassait plus facilement." "... On avait plus d'orgueil. On avait les métiers et on ne voulait pas que quelqu'un vienne dessus. Je connais une dame du foyer Paul Vernay, elle est restée trente six ans au même métier, au même endroit, elle n'a jamais changé. C'était très embêtant de changer. L'été on mettait une petite fiole et on mettait deux fleurs dedans."

"... Non, à deux métiers, il faut pas dire... A part les navettes qu'on recevait de temps en temps... mais tisser comme ça c'était bien! Vous faisiez du travail impeccable avec deux métiers, tandis qu'avec quatorze métiers..."⁹

Les ouvrières travaillent à l'époque sur deux métiers ordinaires. Mais par suite de la crise du textile des années 30, l'idée de la conduite d'un plus grand nombre

4-

X de métiers par ouvriers va commencer à apparaître. De plus, la mise en route de nouveaux métiers: "les métiers automatiques" déclenchent dans la classe ouvrière des vagues de protestations et de manifestations. Aux automatiques la tisseuse se voit confier non plus deux métiers mais quatre, six, douze, voire quatorze métiers. Elle n'a plus "son métier". Elle perd la maîtrise de son outil de travail, son geste et son rythme sont perturbés, elle ne voit plus la matière. Son évocation reflète une défense acharnée de la qualification une lutte violente contre la rationalisation du travail et enfin une immense nostalgie du "beau travail" accompli aux ordinaires. Les tisseuses travaillant aux ordinaires ont l'impression que les autres ne voient même plus ce qu'elles font, qu'elles passent leur temps à courir et pire qu'elles perdent l'amour du travail bien fait. Tout ce qui compte c'est produire plus. Comme certaines le disent: "aux ordinaires, c'est la vie de château."

Avant dans les métiers ordinaires, il fallait recharger la navette chaque fois que la canette était vide tandis qu'avec les métiers automatiques, le mécanisme se déclenche tout seul. La tisseuse garnit un barillet de toute une série de canettes. Quand la canette installée dans la navette est finie, pas besoin d'arrêter le métier pour la remplacer. Il existe un système comme un coup de marteau qui appelle une autre canette qui se place dans la navette et le métier repart. En plus, si les fils cassent, le métier s'arrête tout seul et repart en arrière là où se trouve l'écrasée. Le travail est donc continu sans perte de temps.

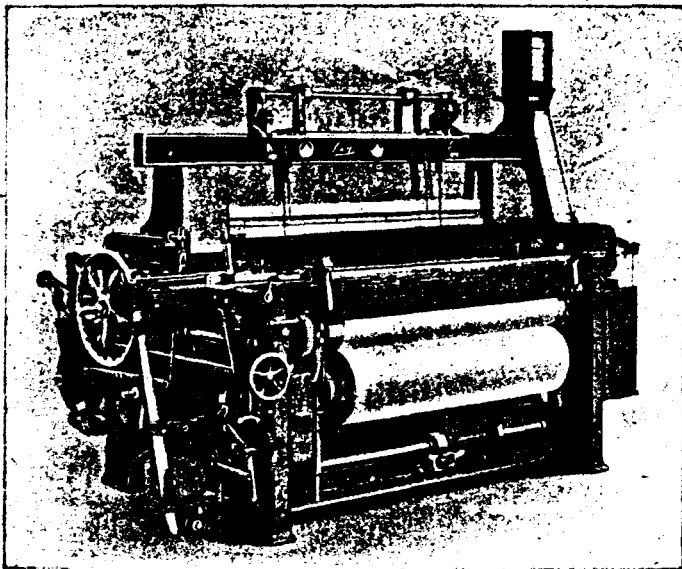


SAURER



**Nouveaux Métiers
à Tisser Automatiques**
à 1 et 2 Navettes

**Métiers à Tisser
Ordinaires**
pour
COTON, LAINE, SOIE
et **SOIE ARTIFICIELLE**
1 à 4 Navettes



Métier automatique 4W à 1 Navette.

EXÉCUTION STANDARD. — Construction simple et robuste. Commande des lames par contre-marches intérieures, par dispositif à excentriques et par ratière, systèmes " SAURER ". Matériel soigneusement usiné. Interchangeabilité absolue des pièces.

Publicité vantant les mérites des nouveaux métiers automatiques où les canettes se mettent directement dans le métier.

Archives de l'Ecomusée du Roannais.

43

"La multiplicité des métiers est indispensable à la baisse de nos prix de revient donc à la sauvegarde du textile Roannais, donc à la sauvegarde de votre emploi" voici un des slogans utilisé par la Fédération textile et le patronat en vue de faire accepter la conduite des quatre métiers et des automatiques.

La conscience professionnelle des tisseuses passe avant tout. Quand l'utilisation des quatre métiers est acceptée en 1935, elles doivent se soumettre. Par contre, et cela se voit bien dans "la Trame", elles refusent d'aller aux automatiques où "on cavale trop", où "le travail est gâché".

"Vous allez faire crever vos femmes aux autos..." montre bien l'animosité que portent les tisseuses à ces métiers prétendus modernes.

Même si les métiers automatiques mettent du temps à s'implanter dans les usines, les patrons commencent à investir dans ce nouveau matériel.

Guéry-Duperrey achète vingt métiers automatiques qui fonctionnent parfaitement en 1933. Les tisseuses en surveillent quatre chacune.

En 1930, la maison Destre possède un parc de quarante-deux métiers automatiques, augmenté de douze en 1931. En 1933, des tisseuses mènent douze métiers automatiques.

B - La journée de travail à l'usine.

Présentation de l'usine:

Elle apparaît comme un vaste bâtiment découpé en dents

VUE EXTERIEURE D'UNE FABRIQUE

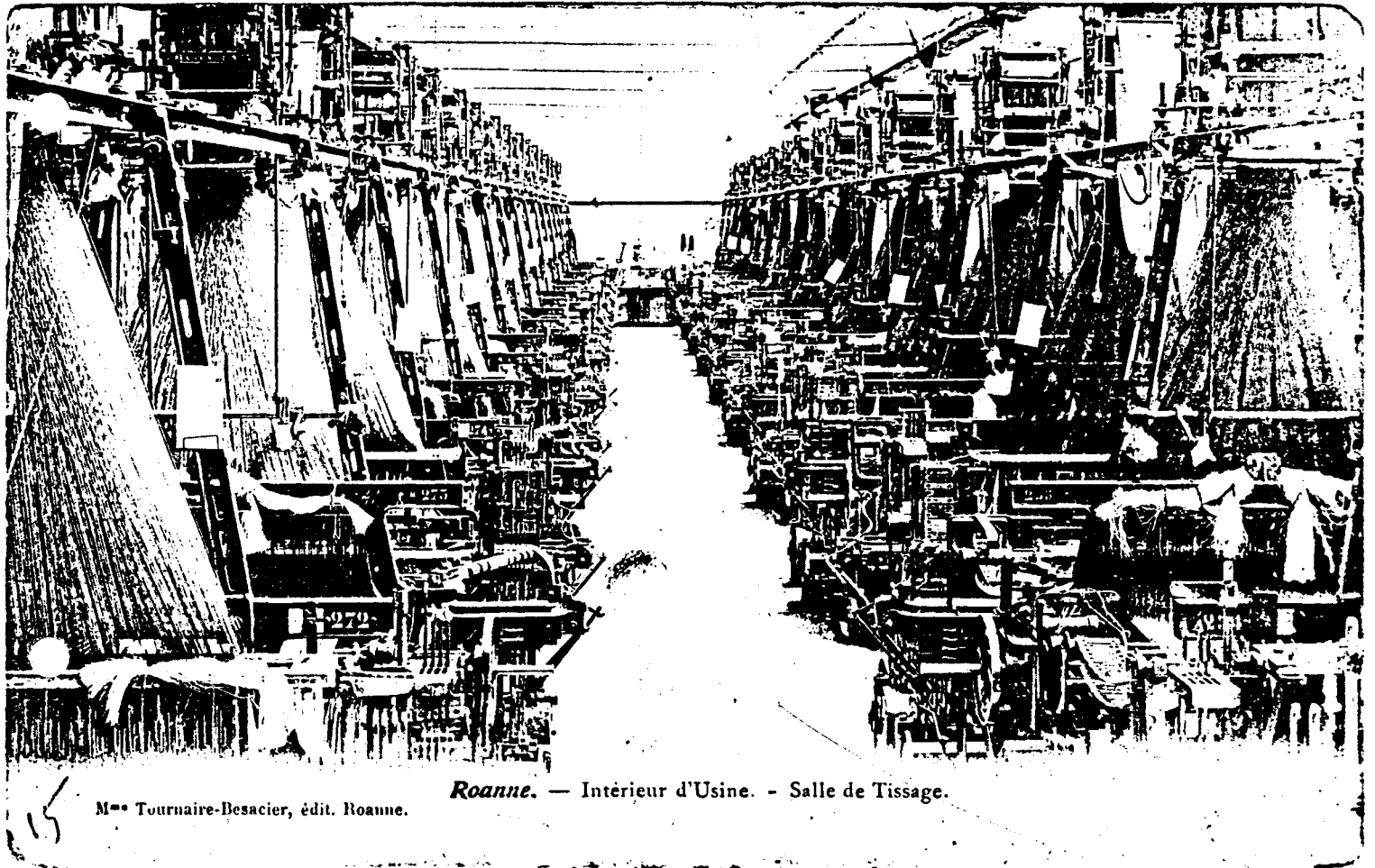


Rue Beaulieu (côté Promenades Populle) l'usine Destre-Cherpin.

de scie et dominé par une très haute cheminée. Son aspect extérieur n'a rien de bien original. L'enseigne "Fabrique de cotonnade" est peinte sur la façade principale en grosses lettres noires. L'intérieur, comme on le conçoit, se divise en plusieurs salles, toutes spécialisées dans une étape du tissage: la salle d'encolage, d'ourdissage, de pliage... la plus importante étant bien sûr celle contenant les métiers à tisser. L'alignement est de rigueur. Du début de la salle jusqu'à la fin, on ne voit que des rangées de métiers entrecoupées d'allées étroites. Dans une autre pièce annexe, se trouve "le grand bureau", c'est-à-dire les secrétaires, les comptables. Enfin, très en retrait, le bureau du patron.

Entre les deux guerres on peut compter environ une centaine de cheminées d'usines à Roanne. Les maisons les plus importantes et les plus réputées s'appellent: Berthaud Frères, A. Bréchar, Chamussy, Grenot-Fouilland, la Cotonnière de Saint-Quentin, Déchelette, Despierres, Déchelette Gabriel, Déchelette Jean, Destre-Cherpin, Dumarest et fils, E.Grosse et Fils, Monteret-Jacquis.

Bréchar, par exemple, réalise cinquante kilomètres de tissus Vichy par jour, avec un parc de quatre cent quatre vingt métiers. Il possède également une usine de quatre cent quatre vingt quatre métiers à Sully. C'est une des plus grosses usines de Roanne, spécialisée dans le Vichy. Ce tissu fabriqué à Roanne, est acheté par des gens de Vichy qui viennent en cure dans la ville. La maison Destre, quant à elle, créée en 1832, possède sept cents métiers entre les deux guerres, faisant tra-



15
M^{me} Tournaire-Besacier, édit. Roanne.

Roanne. — Intérieur d'Usine. - Salle de Tissage.

Archives de l'Ecomusée du Roannais (année 1930)

Intérieur d'usine (année 1930)



Archives de l'Ecomusée du Roannais

vailler cinq cents à sept cents personnes. La production des belles années s'élève à deux millions de mètres par an.

Toutes ces entreprises font partie d'une longue tradition familiale, assez difficile à bouger.

Les horaires.

"... On commençait à sept heures le matin, on finissait à onze heures trente et on sortait, je me rappelle bien, à six heures douze; c'était pas à treize!... Le samedi matin, on travaillait jusqu'à onze heures et demie. Mais, quand j'ai commencé à travailler en 1924, j'ai travaillé dix heures."

"... Les femmes rentraient à sept heures le matin. Quand elles arrivaient avec trois minutes de retard et qu'elles couraient, les portes se fermaient automatiquement et on leur retirait une partie de leur salaire. Et puis, elles se précipitaient à midi pour aller faire la bouffe. Les accidents de trajet, ça n'existait pas, il n'y avait que les accidents du travail dans l'usine!"

"... Les heures supplémentaires, on ne connaissait pas! Moi je gagnais un franc de l'heure en 35-36. Je faisais neuf heures, dix heures, ça faisait neuf francs ou ça faisait dix francs. Il n'y avait pas d'heures supplémentaires."

"Les congés, avant 36, cela n'existait pas. Au bureau, par contre, ils avaient droit à huit jours par an, c'était le Pérou."

"Pour le Carnaval, on pouvait sortir le jour du Mardi Gras."

"... On donnait assez facilement des congés sans solde,

ça dépendait des usines. Je sais que dans l'usine où maman travaillait, quand elle avait un enfant malade, eh bien, on acceptait qu'elle prenne quinze jours. Je me souviens quand j'ai eu la coqueluche, pendant un mois ou cinq semaines, je me suis promenée avec ma mère. C'était quelque chose d'absolument ahurissant, qui ne m'était jamais arrivé de ma vie."

La journée de travail semble donc commencer à sept heures pile. Hommes et femmes se rendent à l'usine à pied, en vélo ou prennent le tramway. Les femmes partent habillées avec leur blouse de travail sous leur manteau. A onze heures trente, tout le monde quitte l'usine. Les femmes rentrent chez elles, préparer la soupe. L'après-midi, la rentrée se fait à quatorze heures jusqu'à dix-huit heures douze. Quand le travail s'effectue en double équipe, les horaires diffèrent: cinq heures-treize heures pour une semaine, treize heures-vingt et une heures pour l'autre, et ceci en roulements par équipe. Dans tous ces cas, et avant que n'arrivent les grands changements de 1936, les tisseuses travaillent quarante quatre à quarante huit heures par semaine et font en moyenne cent soixante quatorze heures par mois. Leur unique jour de repos est le dimanche. Le samedi matin se passe à l'usine jusqu'à midi (dans certaines usines, les tisseuses travaillent de sept heures à onze heures trente et dans d'autres de six heures à midi), et l'après-midi est occupé à vaquer aux tâches ménagères laissées pour compte pendant la semaine.

Avant 1936, la semaine de quarante huit heures est chose courante. Elle s'effectue soit à raison de six jours de huit heures, soit en augmentant l'horaire des cinq

premiers jours - maximum - neuf heures par jour, pour laisser libre le samedi.

En cas d'organisation du travail par équipes successives, le travail de chaque équipe est continu.

Les patrons sont tenus d'afficher dans leurs locaux et d'envoyer à l'inspecteur Départemental du travail, un tableau daté indiquant l'horaire choisi et la répartition des heures de travail avec indication des repos. Le journal de la maison Destre fait état de la suppression du travail le samedi matin lors de la grande période de chômage de 1931 . De plus l'usine ferme à dix sept heures douze pendant toute la semaine. C'est le seul exemple que je possède concernant des changements d'horaires au cours des circonstances. Cependant en cette période trouble, il est certain que les horaires ne sont pas fixes. Cela dépend également du fait de travailler en métiers ordinaires ou automatiques. Chez Destre en 1937, deux équipes de métiers automatiques fonctionnent. La première de six heures vingt à douze heures vingt, la seconde de douze heures vingt à dix-neuf heures, et ce sur quarante-huit métiers. Toutes deux travaillent le samedi pour avoir la semaine de quarante heures.

En janvier 1939, toujours chez Destre, la semaine passe à quarante-huit heures, les mêmes horaires sont repris sept heures-onze heures trente le matin, quatorze heures-dix huit heures douze le soir, sept heures-onze heures trente le samedi matin pour retomber à neuf heures de travail par jour pendant cinq jours en février 1939; le samedi matin étant supprimé.

La récupération des heures perdues peut avoir lieu sui-

quand elle est une quinzaine pleine comporte onze jours de travail effectif en raison du chômage du samedi soir et du dimanche. Cependant, quelques industriels trouvant qu'il est difficile pour l'ouvrier de rester quinze jours sans salaire, font une paye hebdomadaire.

- Rapide historique des salaires.

Les premiers tarifs en usage à Roanne, dans le tissage mécanique, furent établis, semble-t-il, sous la direction et grâce à l'expérience et aux calculs des constructeurs suisses qui livrèrent les premiers métiers mécaniques. L'industrie textile de Roanne n'a connu des tarifs plus uniformes et en même temps, des conflits ou des discussions avec les ouvriers à ce sujet que lorsqu'elle est arrivée à être groupée dans de grands ateliers. C'est en 1882 que fut élaboré le premier tarif général à Roanne, qui modifié en 1918 et 1919 est encore en application à Roanne à l'heure actuelle. Il institue le rouleau métrique à seule fin de permettre la vérification de la longueur des coupes (on paye en effet d'après une longueur forfaitaire admise pour toutes les coupes). Ce tarif établit également que les gareurs reçoivent cinq francs par jour. Pour les gareurs, la journée peut varier entre cinq francs et six francs, suivant le mérite et le nombre de métiers conduits, en se basant sur cinquante métiers par section. Les bobineuses gagnent deux francs pour le paquet de cinquante sept cordes pour la chaîne, cinquante quatre cordes pour la trame. Les caneteuses reçoivent deux francs par paquet de vingt sept cordes.

En 1918, ce tarif est doublé de deux centimes, ce qui représente une augmentation de cent dix francs environ

quand elle est une quinzaine pleine comporte onze jours de travail effectif en raison du chômage du samedi soir et du dimanche. Cependant, quelques industriels trouvant qu'il est difficile pour l'ouvrier de rester quinze jours sans salaire, font une paye hebdomadaire.

- Rapide historique des salaires.

Les premiers tarifs en usage à Roanne, dans le tissage mécanique, furent établis, semble-t-il, sous la direction et grâce à l'expérience et aux calculs des constructeurs suisses qui livrèrent les premiers métiers mécaniques. L'industrie textile de Roanne n'a connu des tarifs plus uniformes et en même temps, des conflits ou des discussions avec les ouvriers à ce sujet que lorsqu'elle est arrivée à être groupée dans de grands ateliers. C'est en 1882 que fut élaboré le premier tarif général à Roanne, qui modifié en 1918 et 1919 est encore en application à Roanne à l'heure actuelle. Il institue le rouleau métrique à seule fin de permettre la vérification de la longueur des coupes (on paye en effet d'après une longueur forfaitaire admise pour toutes les coupes). Ce tarif établit également que les gareurs reçoivent cinq francs par jour. Pour les gareurs, la journée peut varier entre cinq francs et six francs, suivant le mérite et le nombre de métiers conduits, en se basant sur cinquante métiers par section. Les bobineuses gagnent deux francs pour le paquet de cinquante sept cordes pour la chaîne, cinquante quatre cordes pour la trame. Les caneteuses reçoivent deux francs par paquet de vingt sept cordes.

En 1918, ce tarif est doublé de deux centimes, ce qui représente une augmentation de cent dix francs environ

par rapport à cents francs de salaires en 1914. En 1919 la majoration de quinze pour cent sur le tarif de 1918 passe à trente quatre pour cent. En 1921, diminution de dix pour cent sur le net des salaires. En 1923, augmentation de huit pour cent sur le net des salaires. En 1924, nouvelle augmentation de cinq pour cent, de plus une commission paritaire fut instituée pour examiner tous les trois mois les fluctuations du coût de la vie à Roanne et pour y adapter le pourcentage de majoration des salaires de la région. En 1925-26-27, la Commission paritaire jongle avec les diminutions et les augmentations de salaires jusqu'à sa suppression en avril 1927. En janvier 1929, la Fédération Textile accorde une hausse de six pour cent sous forme de primes à la continuité (dix francs par quinzaine, cent cinquante francs par an). En avril 1929, la Fédération institue les primes à l'assiduité qui remplacent les précédentes (prime trimestrielle de cinquante francs plus sursalaire journalier de un franc).¹²

- Les primes: elles sont de deux sortes:

- la prime pour la continuité dans le travail de dix francs par quinzaine institué en janvier 1929. Elle a pour but de pallier ~~des~~ nombreuses absences qui ont lieu dans l'industrie textile.

Chaque usine doit se doter d'un système de contrôle et de fiches de présence, et s'employer à ce que les sorties et les rentrées se fassent plus exactement. Tout ouvrier présent à l'usine sans discontinuer pendant la quinzaine considérée reçoit une somme de dix francs en plus de son salaire. Si l'absence a pour mo-

tif le décès d'un parent proche, l'ouvrier touche quand même sa prime. En outre, une somme annuelle de cent cinquante francs est accordée à tout ouvrier qui, occupé dans les usines adhérentes à la Fédération n'a pas manqué pendant l'année de travail; on ne tient pas compte des périodes militaires ainsi que des absences de l'intéressé si le total ne dépasse pas cent heures dans l'année. Les changements d'usines, si ~~elles~~ n'excèdent pas trois dans l'année ne font pas perdre le bénéfice de la prime¹³.

- la prime à l'assiduité qui comprend le sursalaire journalier et la prime trimestrielle. En ce qui concerne le premier, il est alloué à chaque ouvrier une somme de un franc pour chaque journée complète de travail sans dérogation. S'il y a chômage complet d'une journée, quelle qu'en soit la cause, le sursalaire n'est pas dû. L'ouvrier qui quitte une usine au cours d'une journée, ne peut prétendre au sursalaire, par contre, l'ouvrier qui est renvoyé au cours d'une journée a droit au sursalaire pour la journée commencée. L'ouvrier qui arrive en retard ou qui s'absente pour une raison quelconque au cours d'une journée, perd son droit au sursalaire pour la journée. L'ouvrier qui, ayant fait des heures supplémentaires un jour, s'absente le lendemain un nombre d'heures inférieur ou égal à celui des heures supplémentaires effectuées la veille peut, pour la journée, toucher le sursalaire. Quant à la seconde, elle entre en application le premier 1929. Toute absence est notée sans aucune dérogation. S'il y a chômage partiel ou total de la part de l'usine, elle-même n'est pas considérée comme une ab-

sence. Les heures supplémentaires viennent en déduction des absences. La prime est touchée par tout ouvrier qui ne s'est pas absenté plus de vingt cinq heures dans le courant d'un même trimestre et elle s'élève à cinquante francs¹⁴.

Ces primes semblent avoir provoqué quelques protestations dans certaines usines, comme par exemple chez Destre:

"Une délégation d'ouvriers est venue demander des éclaircissements au sujet d'une affiche concernant les améliorations envisagées par les patrons: ces ouvriers ont déclaré ne pas vouloir la grève, mais la prime à l'assiduité soulève de nombreuses critiques:

une femme prend la parole: elle pense que la prime ne donnera pas de bons résultats. Elle n'empêchera pas les ouvriers sérieux de s'absenter car leurs absences sont toujours sérieuses et motivées par des raisons graves. Cette femme attache une grande importance à l'assistance aux enterrements de la famille, des amis et aux services anniversaires. Elle ajoute qu'en cas de décès d'un ouvrier de l'usine, une vingtaine d'ouvriers au moins assisteront à son enterrement et du fait de la perte de la prime, l'argent ira dans la poche du patron. On veut empêcher les absences trop nombreuses, les ouvriers qui en prennent trop à leur aise: absence les samedis, rentrer en retard à l'usine. La femme répond que pour les rentrées journalières, les ouvriers qui rentrent avant l'heure compensent ceux qui arrivent un peu en retard. Elle cite son cas personnel: elle s'entend avec sa belle-soeur pour laver le linge des deux ménages tous les quinze jours; un samedi elle s'absente l'autre semaine c'est sa belle-soeur.

Le 16 Avril 1929, une grève est déclenchée le matin à sept heures dans l'usine. Les grévistes empêchent la rentrée. La police se trouve sur les lieux et aucun incident n'est à déplorer. La grève s'est terminée le 29 Avril 1929 et la fédération patronale maintient la prime journalière et trimestrielle¹⁵.

Les tarifs et salaires pour la conduite d'un plus grand nombre de métiers et pour les métiers automatiques.

Suivant l'étude faite à ce sujet par la Fédération textile, il a été précisé que pendant la période d'essais les ouvriers doivent être payés à l'heure uniquement et non aux pièces. En ce qui concerne les automatiques, un salaire de trois francs de l'heure maximum est prévu, pouvant monter jusqu'à trois francs quinze ou trois francs vingt. Ce tarif horaire est identique quel que soit le nombre de métiers confiés à un même ouvrier. S'il s'agit d'essais de matériel transformé, c'est-à-dire marche à quatre métiers ordinaires, le salaire passe au-dessous de trois francs pour atteindre deux francs soixante quinze à deux francs quatre vingt. Une fois la période d'essais terminée et la nouvelle organisation complètement organisée, l'élaboration d'un tarif aux pièces se met en place:

- métiers automatiques quel que soit le nombre de métiers par ouvrier: vingt huit à trente francs maximum par jour de huit heures de travail

- métiers transformés (marche à quatre métiers): vingt quatre à vingt cinq francs maximum par jour de huit heures de travail.

Aux automatiques, les tisseuses possèdent un compteur

relevé chaque jour, placé sur le métier, c'est ce qu'on appelle le tarif aux mille duites. Il faut mille passages pour faire un numéro au compteur¹⁶.

Voici les différents salaires perçus par les tisseuses à l'époque. Les métiers automatiques, même mieux rémunérés, entraînent des protestations de la part des femmes qui refusent d'y aller. Souvent ce salaire ne justifie pas entièrement tout le travail effectué par les femmes.

Salaire de la peine, prix du risque: les accidents éventuels.

"... Les métiers, c'était dangereux parce que, quand la navette sautait. Moi, vous voyez, j'ai une cicatrice, j'ai reçu la navette là, j'avais toute la figure en sang. J'en connais une qui a perdu un oeil: elle a reçu la navette dans l'oeil. C'était dangereux quand même! Tandis que les automatiques, c'était plus pénible mais c'était moins dangereux. Moi avec les autres, j'en ai reçu des coups de navette, soit à la poitrine, soit à la tête, soit à la jambe."

"... Vous savez, il y avait des accidents du travail... surtout quand on travaillait dans les jacquards. Il y avait de grandes vis, quand elles cassaient, c'était nous qu'on les changeait; personne d'autre nous les changeait. Et tous les métiers n'étaient pas pareils. Les navettes, c'est souvent qu'elles allaient en l'air! Mais ça s'arrêtait pas tout seul, tandis que les automatiques s'arrêtaient tout seul, on ne recevait pas les navettes."

"... Et les doigts dans les boîtes! Vous vous êtes ja-

mais fait prendre les doigts dans les boîtes? Je me suis fait prendre deux fois, j'ai cru que j'avais les doigts coupés. Il fallait retirer la navette qui s'était arrêtée, elle était finie, ça faisait un dépôt, il fallait le défaire... et les doigts qui coinçaient! C'est une voisine qui m'a aidée à enlever la boîte pour sortir mes doigts!"

"... Normalement, on devait tenir ses métiers propres. Alors, pour gagner du temps, il arrivait qu'on nettoyait en travaillant. A la fin de la semaine, on donnait aussi un petit coup. C'est arrivé des gens qui se sont fait écraser les doigts, parce qu'ils ont mal calculé leur coup"¹⁷.

Les accidents et les maladies à long terme sont choses fréquentes dans le tissage. Les plus importants sont les sauts de navettes dans les reins, la figure (les yeux) et comme une navette peut atteindre les deux kilos, on se doute des risques causés par de tels accidents. Il existe d'ailleurs une propagande pour aller aux automatiques où ce genre d'ennuis ne se produit pas car des grilles retiennent les navettes.

A cette époque, les métiers sont très mal éclairés. Les tisseuses s'arrachent les yeux pour passer leurs fils. Ils ne possèdent que deux ampoules, faute de tube au néon, une de vingt cinq watts placée derrière le métier et une de quarante watts placée au milieu.

A cela, il faut ajouter le bruit assourdissant des chaînes et l'habitude que prennent toutes les tisseuses de causer très fort pour se parler. Beaucoup auront à se plaindre par la suite des problèmes auditifs dus à cette perpétuelle ambiance de bruits.

6

"... C'est pas le battant qui fait du bruit, c'est cette sacrée navette! Les automatiques font pas le même bruit que les autres. Les autres sont plus durs encore!"
"On pouvait pas causer, parce que ça ne s'entendait pas ou alors il fallait vraiment parler très fort..."
"A l'intérieur des usines, ce qui frappait le plus les gens c'était le bruit assourdissant surtout pour ceux qui n'étaient pas habitués. Les femmes se parlaient par gestes sinon c'était impossible..."

Pour éviter que les fils de coton ne cassent trop souvent, les patrons décident d'installer surtout aux automatiques des humidificateurs, sortes de grosses souffleries à air chaud. Les femmes vont avoir beaucoup à se plaindre de ce genre de machines qui provoquent rhumatismes et douleurs diverses. Le placement des bouches de vapeur leur envoient directement l'air chaud en plein dans le dos et ce pendant toute la journée. Cela provoque également des essoufflements et des poussières aux poumons. L'humidificateur a été installé très tôt vers 1930 dans certains endroits en particulier la maison Destre¹⁸.

Ce problème des maladies m'amène à parler des assurances sociales mises en place à cette époque. Depuis 1920 il existe déjà la Caisse Familiale qui vient en aide, par exemple aux femmes en couches, en leur attribuant des primes prénatales, en compensation par exemple de la prime à l'assiduité du travail.

Les allocations familiales englobent un plus grand nombre de choses: maladie, invalidité, vieillesse, maternité, décès, chômeurs.

"En cas d'accident, on nous renvoyait chez nous, on

était accidenté du travail. Il y avait déjà les assurances sociales. Moi, je suis rentrée en 1929, j'ai toujours cotisé à l'assurance sociale."

Les années 1929-30-31 ont vu la naissance des assurances sociales, grâce aux cotisations des employeurs et des salariés.

La Fédération Textile donne la définition suivante des assurés sociaux: les salariés qui résident en France, ayant l'âge légal du travail et moins de soixante ans (à soixante ans on ne peut plus être admis dans l'assurance) qui ne jouissent d'aucune retraite légale et dont la rémunération est supérieure à mille cinq cents francs par an et inférieure à:

<u>hors canton de Roanne</u>		<u>à Roanne et canton de Roanne</u>
sans enfant à charge	15 000 F	18 000 F
avec 1 enfant à charge	17 000 F	20 000 F
avec 2 enfants à charge	19 000 F	22 000 F
avec 3 enfants et plus à charge	25 000 F	25 000 F

Pour avoir droit aux prestations médicales, l'assuré doit avoir cotisé soixante jours pendant les trois mois antérieurs ou deux cent quarante jours durant les douze mois précédant la maladie. Des prestations en argent sont accordées aux assurés sous forme d'indemnités journalières. L'indemnité est due à partir du sixième

jour de maladie et ce pendant six mois. Pour les assurés chargés de famille, il est alloué une majoration des indemnités journalières sur la base de un franc par enfant.

A ces prestations, s'ajoutent des prestations en nature c'est-à-dire remboursements des frais médicaux et pharmaceutiques et des appareils, à raison de quatre vingt pour cent pour les assurés dont le salaire annuel est supérieur à quatre mille cinq cent francs, et de quatre vingt cinq pour cent pour les salaires inférieurs. Les prestations en nature sont allouées également à la femme et aux enfants de l'assuré (non salarié).

L'avantage pour les femmes réside dans les indemnités pour la maternité: prestations en argent six semaines avant et six semaines après l'accouchement; primes d'allaitement de cent cinquante francs par mois pendant les quatre premiers mois, cents francs pour les cinquième et sixième mois, cinquante francs du septième au neuvième mois. En cas d'incapacité physique, délivrance de bons de lait.

Toutes les prestations en nature allouées pour la maladie sont accordées au cours de la grossesse et six mois après l'accouchement. La femme d'un assuré, non salariée elle-même, a droit uniquement à ces prestations¹⁹.

C- La discipline à l'usine: relations directeur-patron-ouvriers.

- la discipline

Entre la surveillance de leurs métiers, les tisseuses

ont le droit de tricoter, de lire (pas permis dans tous les établissements), de reprendre les chaussettes, mais comme l'explique monsieur Antoine, gareur chez Brécard cela leur est accordé si elles rendent un travail impeccable, sans défaut.

"On n'avait pas le droit de manger. Il fallait manger en travaillant. On n'avait pas le droit de s'asseoir."

"... Mais si, nous, on s'asseyait. Nous on avait une caisse. Mais quand le directeur ou le patron passait, il ne fallait pas qu'il nous voit assises. Il fallait pas se faire prendre. C'était permis, à condition de ne pas se faire prendre!"

"... Et puis le matin, c'était le journal - "Passe-moi le journal" - à deux métiers, pas à quatorze. Une fois, je me rappelle, le Directeur passe, j'étais en train de lire le journal et puis je le portais à une autre. Alors j'étais là, avec mon journal dans le dos, "bonjour, Monsieur le Directeur." Il a rien dit."

" On faisait huit heures de suite et pas question de s'arrêter, on n'avait pas une minute pour manger. Il fallait manger en travaillant, avec des mains sales... et on n'a jamais été malade!"

La vie aux automatiques paraît encore plus fatigante. Le nombre des métiers étant beaucoup plus important, les femmes courent de l'un à l'autre sans une minute de répit:

"... Aux automatiques, on avait quatorze métiers. Il y en avait toujours un ou deux arrêtés, quand c'était pas plusieurs. On avait faim quand arrivait sept heures et demie - huit heures, et on était là, on mangeait un morceau et il fallait courir. Faut dire, on aurait eu

un compteur aux pieds, je crois qu'on faisait vingt kilomètres dans la journée, en huit heures de suite!... C'était pénible cette marche continuelle. C'était pas lourd, c'était pas dur, mais il fallait tout le temps marcher."

"On pouvait pas s'asseoir, c'était impossible. Si ça arrivait, vous aviez trois, quatre métiers arrêtés." "On prenait pas le temps d'aller au W.C. on disait: on va prendre cinq minutes. On arrivait au bout, il y avait des chaînes de cassées; eh bien, on revenait, on attendait encore et on recommençait. Et sur la pendule, on essayait de gagner un quart d'heure pour pouvoir balayer le soir."²⁰

- le Directeur et le Patron.

Celui qui surveille les tisseuses et qui s'assure que le travail se fait correctement est le Directeur. Il est souvent présent dans les allées. C'est le reflet et l'instrument du patron, mais contrairement à lui, il est beaucoup plus conscient des réalités quotidiennes de l'atelier et plus à même de peser les réactions des ouvriers face aux évènements socio-économiques et aux décisions du patron concernant l'organisation du travail. Comme le directeur est toujours présent à l'usine et qu'il est le porte-parole du patron sur le terrain, il passe souvent pour un mauvais directeur; à l'inverse du patron qui beaucoup moins présent se taille une réputation de "bon patron".

"On voyait souvent le directeur le matin et le soir. Il se tenait derrière une baie vitrée pour surveiller tout

l'atelier ou alors il faisait sa tournée. Lors de la guerre, il a été très présent dans la boîte; il venait aider les jeunes à travailler..."

"Le caractère d'un bon directeur c'était qu'il soit juste et qu'on puisse s'expliquer avec lui..."²¹

Les tisseuses mises en scène dans "la Trame" s'entendent mal avec leur nouveau directeur qui n'est pas juste et qui ne sait pas travailler. Il surveille tout, derrière une fenêtre en haut de l'usine, qui fait office de "mirador". Les tisseuses détestent cette ambiance de surveillance perpétuelle et regrettent l'ancien directeur qui, selon elles, était beaucoup plus compréhensif.

En ce qui concerne le patron, les témoignages divergent selon les entreprises:

"... Le Patron faisait sa tournée une fois le matin, ou à midi mais enfin au moins tous les jours."

"... Les Patrons, c'étaient des vieilles familles, on ne les voyait pas souvent dans l'usine..."

"Déchelette passait tous les jours mais ne s'adressait pas aux ouvriers..."

"Chez Berthaud je n'ai pas connu les patrons..."

"Il existait un esprit maison de la part des ouvriers: "on travaillait chez Brécharde".

Certains gestes du patron attirent sur lui la sympathie des tisseuses. Le simple fait par exemple de donner du tissu aux femmes pour qu'elles cousent des habits pour leurs enfants. La générosité du patron est le plus souvent montrée sous cet aspect là, il fait don de quelque chose. Cependant il existe un tel écart entre eux que les tisseuses de "la Trame" n'hésitent pas à dire en

parlant de leur patron: "les Deschartres, c'est une caste."

Pour finir, on peut évoquer les rapports entre les gens des ateliers et les gens des bureaux, même si les tisseuses ont rarement affaire à eux:

"(un ancien employé de bureau) Ah oui! Parce qu'en général on avait une partie de notre travail qui se passait dans les ateliers. On avait de très bons rapports en ce temps-là. On ne pensait pas même ça nous venait pas à l'idée qu'il y avait une différence de classe vous savez!"

"(une ancienne ouvrière tisseuse) Mais Monsieur ne s'en est peut-être pas rendu compte qu'il ne voyait pas pareil. Mais nous qu'on était à l'atelier, il y avait une différence avec les employés de bureau. On sentait qu'il y avait une classe au-dessus de nous... On était considéré comme des mercenaires, nous! Vous vous en rendez pas compte, mais nous, de notre côté on s'en rendait compte!"

"... Je me rappelle très bien mes beaux-parents, qui travaillaient chez B..., quand ils parlaient des gens du bureau: "c'est les gens du grand bureau!"

"... Je crois qu'il y avait une différence. Je vois, là où je travaillais, il y avait le grand bureau. Le grand bureau, c'est là où il y avait la comptabilité. Alors vraiment ça c'était un monde à part. Et il y avait les employés avec qui on était en contact constamment, celui qui roulait les pièces... nous, on était en bon terme là, les rapports étaient vraiment bons. Mais le grand bureau, c'était un monde à part!"²²

Les bouleversements de 1936 vont amener une révolution

totale de la condition de vie dans les usines. Le droit au repos est enfin reconnu et la semaine de travail se limite à quarante heures. Une nouvelle ère s'annonce pour l'ensemble du monde ouvrier qui voit avec satisfaction qu'on s'occupe de lui.

D - Les nouveautés apportées en 1936.

Définition et description

- la semaine de 40 heures: la durée du travail effectif ne dépasse plus quarante heures par semaine, ni huit heures par jour. La loi ne laisse pas la liberté absolue d'organiser l'horaire du travail. Elle prévoit seulement trois modalités à choisir:

a) le travail hebdomadaire doit être réparti en cinq journées de huit heures, avec chômage par conséquent soit du samedi, soit du lundi: début du travail 7 H 30 - 14 H fin du travail: 11 H 30 - 18 H

b) une répartition journalière de manière à laisser libre l'après-midi du samedi.

c) l'horaire journalier peut être aménagé pour que le travail soit réparti sur les six jours complets de la semaine.

La première solution semble recueillir le plus grand nombre des suffrages. En effet, il apparait que dans l'industrie textile et singulièrement dans le tissage, si, pour la main d'oeuvre masculine ce chômage total du samedi offre des inconvénients, par contre il apporte à la main d'oeuvre féminine l'avantage indiscutable au

point de vue social et familial, de pouvoir consacrer à son foyer un temps plus long et plus pratiquement utilisable.

Le travail par relais est interdit . Le travail par équipes successives est autorisé, à condition que le travail de chaque équipe soit continu. La récupération des heures perdues se fait suivant des règles très précises et n'est pas permise dans tous les cas. La prolongation journalière du travail ne peut en aucune façon dépasser les deux heures.

Il n'est pas obligé que toutes les maisons de tissage adoptent un horaire identique. Cependant, il est préférable d'arriver à une certaine harmonie en raison du cas si fréquent où les membres d'un ménage travaillent dans des établissements différents. La vie familiale se trouve bouleversée si le père et la mère ne se trouvent qu'exceptionnellement ensemble au foyer²³.

- Les congés payés: une autre loi institue un congé annuel payé de quinze jours dont douze jours ouvrables dans l'industrie. Ce décret a été mis en vigueur dès août 1936.

Tous les ouvriers n'ont pas fatalement droit à un congé payé, seuls peuvent y prétendre ceux qui comptent un an de présence continue au moment où le congé est accordé; ces ouvriers ont droit au total de douze jours ouvrables continus, les ouvriers qui au moment du départ en congé comptent moins d'une année de présence, mais au moins six mois, ont droit à une semaine de congé, soit six jours ouvrables continus.

De plus en juin, juillet 1936 de nombreux établisse-

ments se sont trouvés en grève à cause de ces lois. Les jours de grève ont quand même été payés mais imputés sur le congé annuel de douze jours. Si un ouvrier a chômé quatre jours, il ne peut disposer que de huit jours de congés, cependant on lui règle douze journées à titre de congés payés.

Les opinions divergent entre patrons et ouvriers en ce qui concerne le moment où est réglé le montant des congés payés.

Les ouvriers demandent le paiement du congé au moment du départ. Cette thèse est rejetée par le patronat comme une mesure trop lourde au point de vue trésorerie. De plus l'ouvrier se trouve dans une situation fort délicate si on considère la période de congé comme une période de dépenses. Si il touche l'intégralité de sa paye avant son congé, il risque de revenir de vacances complètement démuné et de devoir attendre une longue période avant de toucher quelque argent.

Le mieux est de ne rien modifier à la cadence habituelle des quinzaines de paies. La règle suivante a été adoptée par l'ensemble de la place de Roanne qui donne le congé à partir du dix ou treize août. L'arrêt des comptes se fait le quatorze au soir. Le huit ou le douze un acompte sur la paie déjà acquise est versé à tous les ouvriers. Au retour du congé le solde de la paie tel qu'il résulte de l'arrêt des comptes au quatorze août est réglé²⁴.

Voici les deux grandes lois qui ont transformé l'horizon ouvrier. A cela, il faut ajouter une majoration de douze pour cent à quinze pour cent des salaires, bienvenue dans une période où le coût de la vie reste assez

cher.

Les réactions ouvrières.

Aux périodes de grèves succède l'euphorie générale, la perspective de quinze jours de vacances réjouit tous les coeurs. Parce que ce qui a le plus marqué et qui reste présent dans toutes les mémoires ouvrières, ce sont "les fameux congés payés".

"... L'amélioration la plus importante, c'était sûrement les congés payés. Les congés payés ont été un bouleversement total de la condition de vie. Même les quarante heures, qui ont été pourtant très appréciées, ça n'a pas fait psychologiquement le même effet que les congés payés."

"Ces quinze jours de congés payés, ça a été absolument extraordinaire."

"Dans les grandes entreprises textiles, ça a été tout de suite appliqué. Et dans les petites entreprises, ça s'est fait petit à petit. Dans les grandes l'été 36 les gens ont eu quinze jours de congés payés et ça, ça a été vraiment un choc. Parce qu'avant, tous les employés avaient huit ou quinze jours. C'était pas une obligation mais c'était quand même une habitude. Il y avait un roulement mais c'était admis dans les entreprises importantes. Mais pas dans les petites entreprises. C'était des accords à l'intérieur des entreprises. Il y avait des discussions entre patrons et ouvriers. Les syndicats n'étaient pas suffisamment forts pour engager un dialogue, une discussion. C'était le patron qui voulait bien! Par exemple ce qu'il y avait dans certaines usines, mais là aussi c'était au bon vouloir du patron,

certaines femmes prenaient l'été un congé sans solde. Elles prenaient quinze jours, trois semaines, au moment où les fortes chaleurs fatiguaient beaucoup... Mais de toute façon, malgré tout, il y a certaines usines qui n'acceptaient pas ça.

"... Quand il y a eu les congés payés en 36, il y a une chose que je vais vous dire. C'est qu'il y avait des gens qui venaient du Nord, des tisseurs, toute une famille. On leur a dit qu'il fallait prendre les quinze jours de congés payés. Eh bien ces gens-là n'ont jamais voulu y croire! Le lundi matin, ils frappaient à la porte de l'usine en disant: "on veut travailler". Et le concierge a eu toutes les peines du monde à leur dire: "écoutez, partez, il n'y a rien, le portail est fermé!" Ces gens-là, ils ne pouvaient pas comprendre qu'on avait quinze jours de congés payés."

"Mais à ce moment-là, je pense que la plupart des gens ne sont pas partis en vacances, sauf ceux qui avaient de la famille à la campagne, mais ils étaient chez eux. Beaucoup d'ouvriers avaient leur jardin, on partait, on emportait le pique-nique au jardin, et puis voilà. Et pendant quinze jours on faisait ce qu'on voulait. Ça c'était vraiment formidable.²⁵"

"Nous, nous sommes partis à la mer pendant quelques jours, à Cannes. C'était complètement nouveau. Surtout on n'avait pas l'habitude de dépenser pour les vacances on avait plutôt l'esprit à économiser. Alors ça, vous pensez!"

"Les congés payés, c'était la fête partout. Certains sont partis sur la Côte d'Azur, les autres sont restés chez eux, les hommes allaient au jardin et au bistrot."

"La vie était plus familiale. Les femmes avaient plus de temps pour s'occuper de leur maison, de leurs enfants. Elles tricotaient, faisaient de la couture. C'était une autre vie!"

"Les premiers congés payés, ça a été l'euphorie pour ceux qui pouvaient en profiter. Des familles partaient à Clermont-Ferrand à vélo avec la toile de tente. On n'allait pas à l'hôtel!"

"Moi, je me rappelle, une tisseuse avec qui je travaillais était partie à la mer. Elle avait pris le train. C'était toute une expédition. Après elle m'a dit: "je ne pouvais pas imaginer que la mer était si grande."

"Vous vous rendez compte, on faisait des choses qu'on aurait pas imaginé faire avant, nous les femmes. Partir, prendre le train, aller à la mer, nager, aller à la plage, mettre un maillot de bain et même aller au café. Se retrouver à la terrasse d'un café c'était quelque chose!"²⁶

Le "miracle" des congés payés, comme disent certains a véritablement révolutionné le monde ouvrier. Comme on le prévoyait les femmes en ont retiré un grand bénéfice avec un retour à la vie familiale grâce à cette liberté de temps.

Pour acquérir ces quelques avantages, tous et toutes ont dû beaucoup se battre, et ce en employant le seul moyen possible: la grève.

E - Les grandes grèves.

Les deux plus importantes sont celles des années 34-35, celle de 36 et celle de 38. Je ne sais pas dans quelles mesures les femmes y ont participé car je ne possède aucun chiffre. Tous ceux se rapportant à ce sujet englobent l'ensemble des ouvriers, hommes et femmes confondus. La grève est plutôt une affaire d'hommes. Disons que dans la mémoire des femmes, la grève représente un moment pénible, car cela veut dire cessation d'activité donc pas de rentrée d'argent. Cependant, les femmes font grève. Cela se voit sur les photos de l'époque où les femmes et les hommes occupent les usines tous ensemble.

La grève de 1934-35, très dure, longue de cinquante six jours, et qui toucha près de quatre mille cinq cent grévistes, reste dans les mémoires féminines comme difficile mais nécessaire pour éviter une baisse trop importante des salaires. Les femmes cherchent même du travail à l'extérieur pour pouvoir continuer la grève: vendre les légumes du jardin, ouvreuse au Palais des Fêtes, faire des lainages, des finitions (boutons, franges...). En tout cas, les femmes ne font pas bande à part. Elles sont actives mais on en parle pas. Les syndicats féminins existent mais les femmes y adhèrent peu. Elles préfèrent s'adresser directement au patron. Toutes les grèves pour les femmes signifient problèmes aussi bien pendant qu'après, car ce que les ouvriers redoutent les licenciements pour fait de grève. En 1934 1935, les accords passés avec le patronat spécifie qu'aucun ouvrier ne sera renvoyé pour fait de grève. Il

LES GREVES DE 1934 -35

Réunion devant les usines



Réunion lors des grèves de 1934-1935



On peut noter la simplicité du vêtement et la blouse de rigueur pour les femmes.

Archives de l'Ecomusée du Roannais.

en est de même pour les grèves de 1936. C'est une clause intéressante quand on sait que les licenciements se faisaient sur simple lettre adressée à l'ouvrier. Ce ne sera pas le cas des grèves de 1938 qui verront une foule d'ouvriers mis à la rue. Cette année 38 va d'ailleurs apporter bon nombre de désagréments à la classe ouvrière. La perspective de la guerre ne prévoit rien de bon. Qui dit guerre, dit déchirement des couples, vie beaucoup plus âpre: difficultés pour travailler, pour manger. Les femmes prennent en main le travail des hommes: l'avenir paraît sombre.

F - Les années 1938-1939.



La vie devient plus dure car la vie est chère malgré les augmentations de salaires. La déclaration de guerre provoque la consternation dans le monde ouvrier. La guerre annonce de mauvais présages. Le travail va manquer: une nouvelle organisation des ateliers s'impose ainsi qu'une réduction du personnel. Les femmes vont devoir monter leurs métiers, elles sont devenues graisseuses, nettoyeuses de métiers. Il y a eu des mélanges de situations importantes. Pour remplacer les gareurs partis, les usines ont fait appel à tous les anciens. Il a fallu qu'ils se mettent aux automatiques. Ils ont travaillé alors le samedi avec des ingénieurs qui leur ont appris la profession. Des changements d'horaires s'effectuent. Le décret du 1er Septembre 1939 permet que la durée du travail soit portée jusqu'à soixante heures par semaine. La prolongation de la durée de tra-

vail à quarante-cinq heures par semaine n'entraîne pas de modification de salaire, les heures supplémentaires au-delà de quarante-cinq heures par semaine sont rétribuées à raison de soixante-quinze pour cent de la rémunération de l'heure normale.

D'autre part, des retenues de salaires sont effectuées sur le salaire des hommes âgés de dix-huit à quarante-neuf ans qui n'appartiennent pas à une formation militaire. Ceux-ci doivent supporter la contribution nationale sur les revenus professionnels au taux de quinze pour cent. Le montant est versé au Trésor Public en vue des dépenses du fonds de "Solidarité Nationale."²⁷

En cette période instable, chacun lutte pour préserver son emploi surtout les femmes qui craignent de se voir jetées à la rue privées de ressources. Les célibataires et les femmes des mobilisés sont restés dans les usines à l'exception de celles dont l'époux travaille dans une entreprise d'état à savoir l'Arsenal, l'Electricité de France ou les Chemins de Fer, attendu qu'elles continuent à percevoir le salaire de leurs maris.

Le syndicat de l'industrie textile va envoyer aux différentes usines des listes de femmes de mobilisés qui se trouvent dans une situation très gênante et qui veulent travailler. La plupart désire se faire embaucher dans les tissages, teintures, ou travaux d'aiguilles et de crochet pour les lainages.

Des mesures en faveur des familles de mobilisés nécessiteuses se mettent en place. Il s'agit d'aider les familles où le mari est mobilisé et où la femme ne travaille pas. Dans ce cas, elle reçoit une allocation qui est le tiers ou la moitié de l'allocation militaire et

qui vient en supplément de celle-ci.

L'allocation militaire s'élève à huit francs ou sept francs par jour pour la femme et quatre francs ou cinq francs par jour par enfant, suivant les localités.

L'aide patronale pour une femme et deux enfants atteint la somme de 8 Francs + 8 Francs = 16 Francs : 2 = 8 F

25 jours par mois la moitié = 200 F

25 jours par mois le tiers = 140 F

La fédération envisage que sur une usine de trois à quatre cents ouvriers, six ou sept personnes se trouvent dans ce cas, ce qui représentent une dépense de mille à mille quatre cents francs pour le patronat. Dans le cas où la femme travaille mais où le salaire perçu est insuffisant, l'aide accordée peut être de cinquante francs par mois, après vérification.

La fédération textile invite tous les patrons à s'occuper du sort des familles nécessiteuses. Ils doivent créer un lien entre eux et l'ouvrier aux armées, et le meilleur moyen d'y arriver est de venir en aide à leurs familles²⁸.

De plus les employeurs accordent aux femmes des mobilisés qui en font la demande un congé de quatre jours ouvrables pendant la permission de détente de leur mari. Ce congé est payé pour toute ouvrière ou employée qui justifie de quatre mois de services continus dans l'établissement. Le congé est imputé sur la durée du congé légal annuel²⁹.

Les tisseuses voient donc leur vie complètement bouleversée par ce départ des hommes à la guerre. Seules, elles assurent la subsistance du foyer et comme nous allons le voir dans la troisième partie, ce foyer leur

demande beaucoup de temps tellement il y a de choses à faire. La femme d'entre les deux guerres n'a pas un instant à elle pour se reposer. Les responsabilités du foyer reposent sur elle: tâches ménagères, éducation des enfants, budget, courses, etc... Après une journée à l'usine, il est parfois dur d'assumer tout ce travail. Cependant elle est consciente de son rôle de mère de famille et essaie de faire son possible pour son entourage. Les tisseuses ne ménagent pas leurs efforts pour leurs enfants. Elles tentent d'être disponibles pour eux même si le travail ne leur en laisse guère le loisir.

TROISIEME PARTIE: L'UNIVERS QUOTIDIEN: LE FOYER FAMILIAL

Je dois préciser tout d'abord que pour traiter cette question je me suis basée sur des témoignages oraux et des interviews dont quelques-unes ont été effectuées par moi et d'autres par l'Ecomusée du Roannais qui a bien voulu me les prêter. De plus, il s'est tenu à Roanne de novembre 1981 à mai 1982, une recherche sur le thème "le travail à Roanne entre les deux guerres", à l'initiative de la ville de Roanne et de l'Université pour Tous de Saint-Etienne, dans le cadre des Conférences Universitaires de Roanne. Un historien a rencontré des personnes à la retraite, qui ont accepté de témoigner de leur existence passée, marquée par un travail souvent pénible et des conditions de vie difficiles. La majorité de ces personnes proviennent du tissage. Les autres se partagent entre les couturières, les cheminots ou les employés de bureau.

Jacques Poisat et Denis Luya se sont chargés de recueillir tous les témoignages. Le résultat de leurs travaux a paru dans un dossier mis en forme par Jacques Poisat que j'ai utilisé.

CHAPITRE 5 - LES CONDITIONS MATERIELLES.

Dès que la sirène de l'usine retentit, les ouvriers, employés, vendeurs regagnent leur foyer. Pour l'homme, la journée se termine. Il n'en va pas de même pour la femme qui doit maintenant s'occuper de son mari et de sa famille. Le rôle de la femme dans la reproduction de la force de travail n'est plus à démontrer: travail doublement producteur, direct à l'usine et indirect à

la maison.

Le foyer a toujours été considéré comme le centre d'activité de la femme, son lieu privilégié. Idée qu'elle n'est vraiment chez elle que dans l'intimité de son ménage et de sa famille où elle peut exercer son double rôle: maîtresse de maison et éducatrice".

Bien entendu, toutes ne rencontrent pas les mêmes problèmes et ce, suivant les classes sociales dont elles sont issues. De plus, la majorité des femmes travaillaient à Roanne dans les usines, ce qui ne facilitait en rien leur rôle au sein du foyer.

A- Le logement et son entretien.

Les salaires de l'époque ne permettent pas de vivre dans les hôtels particuliers ou les vastes appartements comme au début du XXème siècle. Le plus souvent, les familles s'entassaient dans deux pièces exigües malsaines, aux relents de crasse et de sueur. La première pièce sert de cuisine, de salle à manger et même s'il y a trop d'enfants de chambre à coucher. La seconde forme une sorte de dortoir pour toute la famille. Les habitations manquent d'air et de lumière. Elles ouvrent sur des cours, plus généralement sur des jardins, celles donnant sur la rue étant très chères. Il arrive même que les plus pauvres se regroupent dans une seule pièce. Le mobilier se réduit à quelques meubles de première nécessité: table, chaises, buffet, lit, poêle. Les témoignages le confirment qui parlent de logis "peu confortables, malsains, minables". Les ouvriers sont, en général, mal logés. La médiocrité du logement provient

8:

avant tout du prix élevé des loyers dans les villes en expansion où la construction ne suit pas le rythme de la progression démographique.

A Roanne, la politique patronale ne s'est jamais préoccupée du sort de ses ouvriers. Rien n'a été prévu pour la construction de logements décentes à mettre à leur disposition. L'expérience Déchelette à Amplepuis qui a fait aménager des maisonnettes près de son tissage a très peu été suivie à Roanne, sauf peut-être par l'industriel Bréchar d mais très insuffisant par rapport à la demande.

C'est la raison pour laquelle on possède très peu de renseignements sur le logement à Roanne, aucune étude n'ayant été effectuée dans ce domaine.

Les quartiers abritant les ouvriers se situent pour la plupart au Faubourg Clermont (rue Claude Bochart en particulier), Rue Arago, au Faubourg Mulsant. Les témoignages font ressentir un profond découpage par quartiers suivant le niveau de vie que ceux-ci présentent: "... Oh non! les gens du Faubourg Mulsant n'allaient pas bien au Faubourg Clermont. Le Faubourg Mulsant, c'était le faubourg distingué. Le découpage se faisait beaucoup par quartier, par faubourg, plus qu'à Clermont plus qu'à Moulins, plus qu'à Vichy. Quand on n'était pas d'ici, ça frappait beaucoup! Je me souviens d'une dame qui me disait: "ma fille se marie, elle va habiter Faubourg Clermont. Ah ça la gênait!"

"... Le Faubourg Clermont était le faubourg prolétarien C'était comme l'Arsenal. Il y avait une différence de mentalité"¹.

L'entretien du logis

L'étroitesse des logis rend souvent difficile l'entente entre les différents membres de la famille: "on était les uns sur les autres, ce qui amenait pas mal de tensions". Il faut préciser que très souvent les personnes âgées viennent vivre chez leurs enfants, provoquant une surcharge de travail pour la mère de famille. Celle-ci a d'ailleurs énormément à faire pour entretenir son intérieur. Elle ne reçoit guère l'aide de son mari qui préfère s'occuper de son jardin, bricoler ou lire le journal.

"J'en ai connu certains à la même époque ça n'aurait pas été: le mari rentrait, les pieds sous la table, le journal! Tu travailles à l'extérieur? Moi, je ne veux pas le savoir..."

"Si mon père avait dû faire la vaisselle, ça n'aurait pas posé de problème. C'était pas le cas: Maman faisait tout"².

Les femmes de l'époque doivent tout faire par elles-mêmes. Les machines à laver le linge, celles pour la vaisselle, les aspirateurs n'existent pas. L'électricité n'est pas encore née, les gens s'éclairent au gaz ou avec une lampe à pétrole, se chauffent avec des poêles à bois, à charbon, à coke (dérivé de la houille), ou dans le pire des cas avec de la tourbe. Il en va de même pour l'eau. Rares sont les maisons qui possèdent l'eau courante. Il faut aller la chercher à l'extérieur, à la fontaine ou au puits, et quand arrive l'hiver, c'est particulièrement pénible. Cependant avoir l'eau sur l'évier ne rentre pas dans les habitudes. Une femme raconte que lorsque ses parents ont entrepris de faire

construire leur maison en 1930, ils ont beaucoup discuté pour savoir s'ils mettraient l'eau sur l'évier ou dans le jardin "ça nous coûterait moins cher de ne pas la faire mettre à la maison". Finalement ils adoptèrent la première solution "mais c'était donc pas tellement dans les habitudes. Maintenant, ça amuse".

L'électricité est apparue vers 1925 environ. Mais tout le monde ne peut se la procurer et certains continuent de s'éclairer au gaz.

"On habitait une maison minable. Il n'y avait pas d'électricité, on s'éclairait au gaz. Il n'y avait pas d'eau. Les W.C. n'en parlons pas! Il a fallu que mes parents déménagent en 1932, qu'ils aillent habiter dans les cités Brécharde pour avoir le gaz de ville, l'électricité, l'eau courante, des W.C. convenables, et ma belle-mère m'a dit: "moi, j'ai vu changer de planète". Il faut dire également que la femme n'a guère le temps de s'occuper à fond de son intérieur. Comment le pourrait-elle d'ailleurs à moins d'arrêter de travailler à l'extérieur? Jusqu'à ce que le chômage du samedi soir soit instauré, la femme n'a que son dimanche pour vaquer à toutes les tâches ménagères. Ce peu de temps l'oblige à se dépêcher et à entreprendre mille choses à la fois. Par la suite, possédant son samedi après-midi de libre, la femme peut mieux se consacrer à sa famille ayant terminé sa tâche le dimanche.

La lessive.

C'est sans doute le travail le plus long et le plus épuisant que doit accomplir la femme. Tout le samedi de onze heures trente parfois jusqu'à la nuit est consacré à la lessive.

"... Maman a lavé la lessive au bateau-lavoir. En sortant de classe à cinq heures, j'allais la voir. Il y en avait tout le long. Le premier était au bout de la levée de la Loire. Il y en avait un avant le pont du Co-teau et un après".

"... Les bateaux-lavoirs, c'étaient des anciennes péniches qui étaient aménagées sur deux étages. En haut, il y avait une plate-forme qui faisait toit, et là il y avait généralement des fils de fer où on pouvait mettre le linge à sécher. Et puis, à l'intérieur, -ils étaient à une dizaine de mètres de la berge- il y avait un pont et puis on descendait dans la péniche. Généralement à droite, il y avait une petite cabine, qui était le logement du marinier. Et alors, les planches étaient aménagées de chaque côté, il y en avait du côté de la berge et il y en avait du côté du large. Il y avait une cloison avec des espèces de grandes lessiveuses, où les femmes faisaient bouillir leur linge... Il y avait ces espèces de lessiveuses, on faisait du feu dessous. On vendait de l'eau chaude, c'était je crois dix sous le seau. C'était cher, il y en avait peu qui en achetait.. On mettait le linge dans un grand baquet et on rinçait. Quelquefois, on lâchait le linge dans la Loire, et le marinier prenait sa barque et courait après le linge".

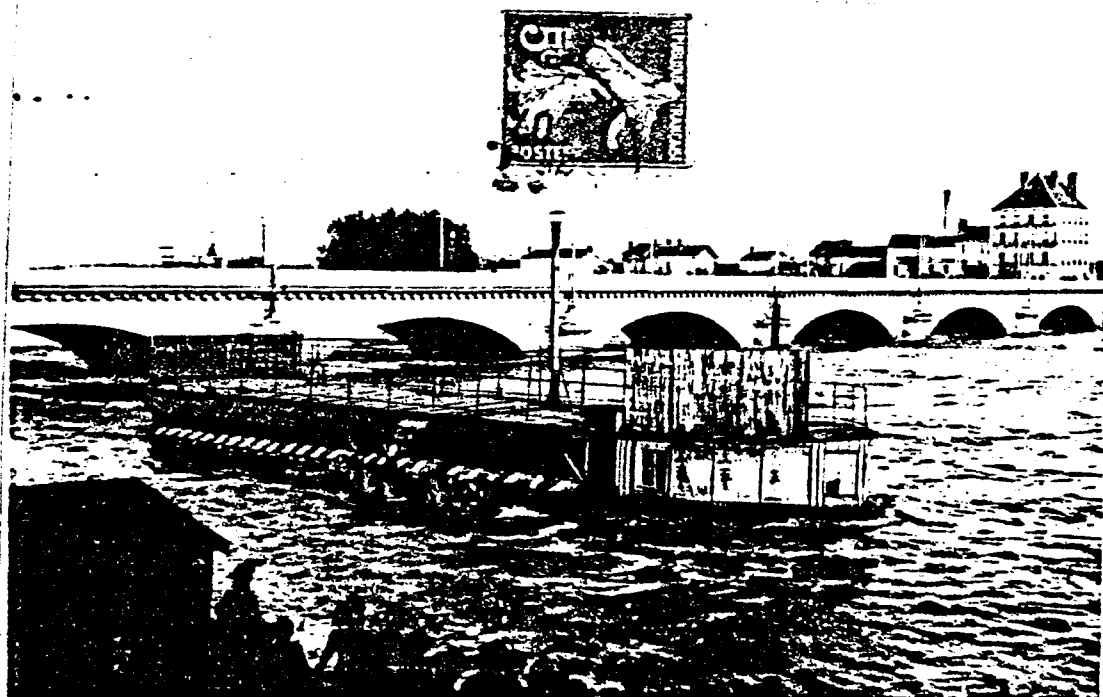
"... Moi, j'ai failli perdre ma grand-mère, comme ça. Il y avait une tempête, elle ne voulait pas lâcher son drap!"

"... Alors, pour ceux qui n'avaient pas de place pour faire sécher chez eux, il y avait des étendages. Moyennant une rétribution, ils pouvaient faire sécher leur linge dans les bateaux-lavoirs".

"... Et puis, il y avait des gens qui faisaient leur

La vie quotidienne: laver le linge (ici sur le Renaison)





Un bateau-lavoir, installé sur la Loire.

Jean CANARD "Roanne Pas à Pas" page 139.

métier de laver la lessive; et alors, ils allaient dans ces bateaux. Et puis, il existait ce qu'on appelait, à ce moment-là, les "plates", qui étaient sur le Renaison C'était pas des bateaux. Je sais que ma grand'mère qui était laveuse de lessive, lavait à la plate...C'était des installations spéciales, je n'y suis jamais allée, je ne sais pas bien comment ça se présentait. La lessive, c'était toute une histoire"!

"Le samedi, tous les quinze jours, chez nous il y avait lessive. Mais alors, ce jour-là, je ne voyais pas ma mère. Quand j'arrivais à onze heures et demie, elle était déjà partie. Et puis le soir, elle arrivait c'était la nuit".

A la campagne, la lessive pose tout autant de problèmes elle prend du temps et les femmes ne ménagent pas leur peine pour la faire.

"... On faisait généralement chauffer l'eau dans la chaudière, où on faisait avant le manger des cochons. Il y avait un grand cuvier, on mettait au fond de la paille vers le bouchon et on entassait le linge. Par dessus celui-ci on mettait des chiffons avec de la cendre et on versait de l'eau. Et puis on enlevait le bouchon: on avait mis cette espèce de paille, ça descendait, ça passait dans un baquet dessous. On faisait réchauffer le linge une fois lavé et on allait le rincer à la rivière avec la brouette. Et on l'étendait, mais pas sur les fils de fer parce que ça déformait le linge. Il fallait surveiller que les gamins et les chèvres n'aillent pas passer sous les draps. Et dans certaines fermes, on faisait la lessive deux fois par an. C'est pourquoi les familles avaient de gros trousseaux".
"Aventure, toute une histoire, c'était quelque chose!"

Ces bribes de phrases traduisent bien toute l'importance que prend la lessive à cette époque. Elle représente un poids énorme pour la femme qui doit soulever, déplacer, porter des monceaux de linge. Les draps, à la toile dure et épaisse, les serviettes, les torchons, une fois mouillés, pèsent lourd sur les bras surtout quand il faut les étendre. Moment pénible également à cause de l'eau. Il faut acheter l'eau chaude (dix à vingt sous). Dépense considérée comme trop forte pour le budget familial, les femmes se contentent de l'eau froide. Pendant la période d'hiver, il est facile d'imaginer combien ce travail est ardu. Tremper les mains des heures dans de l'eau glacée n'a rien de réjouissant. Les gerçures, les doigts engourdis, les mains abîmées, déformées sont souvent le résultat de ces "bains" prolongés. On comprendra donc la réflexion de cette femme, à qui l'on demande son avis sur les machines à laver: "... Je trouve personnellement que c'est la chose la plus intéressante, au point de vue ménager, les machines à laver. Moi, je me passerais de tout le reste".

B- Le budget familial.

La question du budget de la maison? ... moi ce que j'en ai connu c'était la femme".

"Heureusement!"

"Le mari donnait sa paye et puis, bon, il gardait quelque chose".

"Il y avait certains qui gardaient quelque chose, parce qu'il n'y avait pas de bulletin de paie à ce moment-là. ...alors ils gardaient des choses par devers eux. Ils

ne donnaient pas l'intégralité."

"... Ils avaient leur petit argent de poche. Ils préféreraient le prendre avant, voyez-vous, plutôt que le demander!"

Il semble donc que ce soit la femme qui tienne les comptes de la maison surtout dans le cas des ouvriers-tisseurs qui gagnent chacun leur paye. Comme la femme s'occupe de toutes les taches ménagères (nourriture, entretien, frais divers), elle sait comment il faut répartir son argent en fonction des différents besoins de chacun.

|| Dans la pièce de théâtre "La Trame" où tout se joue autour des femmes, cette responsabilité du budget est assez marquée. L'homme propose d'aller danser ou bien d'acheter de l'eau chaude pour la lessive. La femme émet alors quelques réserves. "Est-ce bien utile? Ce sont des dépenses qui coûtent chères et il y a tant de choses à faire à côté: payer le loyer, le chauffage, aller voir la petite en nourrice..." Même si la femme cède sur certains points, elle sait que de toute façon, il faudra se priver pour pouvoir y arriver.

A cette époque, comme partout ailleurs la moitié du budget est consacré à l'alimentation. Le reste se partage entre le loyer et l'entretien de la maison. Peu de chose pour le vêtement et les loisirs. Il est primordial d'avoir "sa pitance quotidienne" et tout le budget se calcule en fonction du prix des denrées alimentaires. Par ordre d'importance, on trouve le pain, la viande, les légumes et le vin. Le pain constitue la denrée de base servie partout et avec tout. Le potage de légumes reste le plat principal de toutes les familles ouvriè-

res. On fait cuire la soupe le matin pour en emporter à l'usine et on la réchauffe pour le repas du soir. De plus à Roanne, l'association de base potage-vin-viande s'enrichit d'oeufs et de fromages. Les fruits apparaissent peu dans les budgets. Les familles hésitent à en acheter vu leur cherté. Ceux qui possèdent un jardin avec arbres fruitiers ajoutent un fruit à leur repas. C'est le seul dessert (pas de gateaux ni de sucreries). Beaucoup utilisent les légumes de leur jardin, les autres achètent le plus souvent de la pomme de terre, idéale pour la soupe.

Le prix du pain façonne le budget suivant s'il grimpe ou s'il baisse. En 1934, la ligue des familles nombreuses proteste contre la cherté du pain³.

"Depuis des années nous ne cessons de réclamer contre la cherté du pain. Le prix du pain a en France plus que dans tout autre pays une importance primordiale. Nous avons envoyé une lettre au préfet pour obtenir une baisse immédiate du prix du pain dans le département de la Loire. Un peu partout on vend le pain au dessous du cours officiel. La boulangerie est maintenant l'un des très rares commerces qui, dans la crise actuelle, traverse une période d'aisance et de prospérité. Cela est dû aux conséquences imprévues de la législation sur la défense du blé. Elle a entraîné une surproduction qui rend difficile d'écouler les récoltes".

A partir de décembre 1934, le prix du pain est fixé à un franc quatre vingt cinq le kilo, en janvier 1935 à un franc soixante quinze et en juillet 1935 à un franc quarante cinq. Par contre, dès mars 1936, le prix du pain augmente, passant de un franc cinquante le kilo à

un franc cinquante cinq⁴ .

A côté de l'alimentation, on trouve le loyer et l'entretien de la maison puis vient le vêtement et enfin les diverses dépenses pour le superflu (loisirs-journal friandises).

Des dépenses de vêtements et des frais divers, on ne sait pas grand-chose. La tenue vestimentaire importe peu et les garde-robes ne sont guère remplies. Les tisseuses possèdent une ou deux blouses de travail, indispensables vu la saleté des usines. Les robes et les jupes sont simples en coton, tergal, jersey. Un peu de linge de corps, un bonnet, une ou deux paires de chaussures complètent ce tableau. Les femmes essayent d'obtenir des vêtements à crédit et pour tous on dégage le superflu par un ravaudage du vêtement ordinaire. Les usines où elles travaillent leur fournissent parfois du tissu: "alors ce tissu, il fallait pas le laisser perdre". Les femmes cousent énormément et tous les vêtements des enfants se font à la main.

Quant aux dépenses "de plaisirs", comme on les nomme à l'époque, elles restent limitées, même si on ne dédaigne pas se détendre.

Le dernier travail de la femme reste celui de l'éducation des enfants. Comme il y a à peu près deux à trois enfants par famille, cela entraîne des problèmes pour la mère qui doit les confier à une tierce personne.

C- L'éducation des enfants.

Grand problème à Roanne où la mère travaillant à l'usine ne peut, en aucun cas s'occuper de sa progéniture. Elle a le plus souvent recours à une nourrice, à défaut d'avoir un proche parent capable de prendre en charge ses enfants. Heureuses sont les mères qui ont pu trouver une nourrice pas trop loin de leur domicile: elles verront ainsi plus souvent leurs enfants. Ce n'est hélas pas le cas de bon nombre de familles qui placent les leurs à la campagne, à dix-vingt kilomètres de Roanne. Pour leur rendre visite, il n'existe pas trente six moyens de transport: le vélo ou la marche à pied. Là, les visites s'espacent, à peine une fois par mois. La famille nourricière devient alors une seconde famille⁵.

"... A cette époque, quand la mère travaillait, généralement les enfants étaient mis en nourrice. Chez nous, nous étions deux. Eh bien, tous les deux, nous avons été en nourrice à Riorges, jusqu'à trois ans, l'âge où on était scolarisé... Ma mère nous disait toujours que s'il y avait eu une grand-mère, elle se serait arrêtée pendant un an parce que c'était possible de s'arrêter et de retrouver son travail après, tout au moins dans certaines usines... Les femmes s'arrêtaient un an et ensuite une grand-mère pouvait se charger des enfants. Chez nous, il n'y avait pas de grand-mère; donc, on est allé en nourrice... Dans la première année, mes parents venaient nous voir, parce que c'était pas très loin, c'était à Riorges. Mais, ils ne nous emmenaient pas. Et puis alors, ensuite, tous les dimanches, comme nous

n'étions pas très loin, on venait à la maison. Mais c'était quand même assez exceptionnel: on avait l'avantage d'avoir une nourrice qui était très près, qui n'était pas du tout possessive... Je pense à certains, à certaines autres personnes de mon âge qui sont restées en nourrice jusqu'à cinq, six ans, voire même sept ans et qui voyaient leurs parents deux fois par an." "On se disait que si on mettait les enfants à la campagne, ils vivraient mieux... Oui, on avait l'impression qu'avec les laitages, avec tout ça... et puis le grand air!"

"Les enfants s'attachaient beaucoup à leur nourrice. Evidemment, c'était la petite enfance."

"... Moi je connais des personnes qui sont, si vous voulez, beaucoup plus émues quand elles parlent de leur mère-nourrice, plutôt que de leur véritable mère."

"C'était ma mère-nourrice", ça, elles ont vraiment gardé... c'est presque un culte".

"Ma grand-mère en avait toujours deux ou trois à la maison en plus de ses enfants. Il y avait toujours deux ou trois enfants de l'assistance publique, qui sont d'ailleurs revenus la voir régulièrement, qui sont venus à ses obsèques, qui avaient toujours gardé une relation avec elle. Pour eux, c'était la mère".

"... D'ailleurs, ceux qui en prenaient s'y attachaient beaucoup aussi".

"... Ma grand-mère, c'était dans le Rhône: ils avaient une toute petite ferme où ils avaient beaucoup de peine à vivre et elle a gardé des nourrissons. Mais, à quatre vingt huit ans, elle pouvait encore dire le nom de tous les enfants qu'elle avait gardés - elle en gardait jus-

qu'à sept- et derrière ce nom, elle mettait un visage".
"Nous, où nous étions, eh bien on a toujours été seuls avec les enfants de la nourrice. C'est-à-dire que ma nourrice avait un fils qui était de l'âge de mon frère, et une fille qui était de mon âge. Jusqu'à sa mort, ma nourrice est venue à la maison, quand elle venait à Roanne... et nous, quand nous allions dans son pays, on rentrait dire bonjour. C'était normal, logique".

"C'était véritablement une deuxième famille".

"... Les familles trouvaient la nourrice par relation, par connaissance, par oui-dire, ... par réputation. Il y avait des personnes qui faisaient ça depuis longtemps et qui possédaient une bonne réputation".

"Enfin cela apportait une aide à la famille nourricière". Tous ces témoignages montrent bien l'importance grandissante que prend la nourrice dans la vie des familles. La mère se voit décharger d'un travail supplémentaire, même si l'idée de quitter son enfant lui est pénible, et d'un autre côté c'est un apport de gains pour la famille nourricière qui reçoit quelques sous. La séparation et souvent l'impossibilité de visites fréquentes sont difficilement supportables par les familles. Dans "la Trame", le couple d'ouvriers tisseurs a placé sa fille en nourrice à la campagne. Elle ne revient pas chez elle les dimanches. Ses parents essaient de lui rendre visite tous les week-ends. Le plus souvent c'est impossible. Ils doivent se lever très tôt (vers cinq heures) et partir en vélo. Leurs visites se réduisent à une fois par mois. "Comme elle a dû changé, notre petite en un mois!" Les parents ne suivent pas l'évolution de leur fille. Ils ne connaissent d'elles que de courts

90

moments passés auprès d'elles. C'est sans doute une des raisons pour laquelle les enfants s'attachent tant à leur famille nourricière, les contacts, les dialogues étant permanents.

? | A trois ans, âge de la scolarité, les enfants prennent le chemin de l'école. Ils peuvent y rester jusqu'à quatorze ans et sortir, munis du certificat d'études, ce qui est très rare pour l'époque. Cependant, les mères tentent de laisser leurs enfants le plus longtemps à l'école, pour qu'ils puissent choisir un métier plus avantageux que le travail de l'usine.

"Ma mère n'avait pas été à l'école très longtemps puisqu'à huit ans elle a été placée. Elle n'y allait que l'hiver à l'école. Mais, ma mère n'était pas bête. Elle voulait que ses enfants ne soient pas comme elle. Moi, j'ai continué dans l'esprit de mes parents. J'ai voulu que mon fils soit plus que moi et il est plus que moi et j'en suis très heureuse. Eh bien, je crois que c'est le devoir des parents aussi de vouloir ses enfants plus heureux que soi".

"... On a taché d'élever notre fille un petit peu mieux que nous, elle est dans les postes... elle a mis ses enfants dans l'enseignement, même que ça leur plaisait pas bien... mais on cherche toujours à faire mieux pour ses enfants".

Il existe à l'époque à Roanne une oeuvre protectrice de l'Enfance de la ville de Roanne, dont le but est de lutter contre la mortalité infantile, par des secours, des visites médicales aux familles nombreuses, des primes à la natalité assurant aux mères une garde au moment des couches⁶.

La somme touchée par chaque famille et par enfant varie entre quinze et trente francs, suivant sa situation et ses besoins.

L'allocation aux femmes en couches est de soixante francs.

L'oeuvre a mis en place des distributions de primes de natalité de cents francs, pour encourager les mères qui soignent le mieux leurs enfants:

- vingt cinq francs à la mère
- soixante quinze francs à l'enfant, placé sur un livret de caisse d'épargne.

Des distributions de layette et de vêtements chauds ont lieu pendant l'hiver, et un service médical effectué par cinq médecins à domicile, donne des conseils d'hygiène et adresse pour chaque enfant un bulletin de santé.

Les femmes ont peut-être eu recours à cette oeuvre mais cela n'apparaît guère dans les témoignages. Seul la nourrice reste au premier plan. Même pendant les grandes vacances, celle-ci s'occupe d'eux. Il faut dire qu'aucune structure n'est prévue pour eux: les premières colonies de vacances apparaissent vers 1930-32, mais c'est surtout après 1936, où l'on parle un peu plus de voyages et de vacances, qu'elles se mettent vraiment en place. Beaucoup sont organisées par les syndicats ou les sociétés religieuses.

En conclusion à ce chapitre, je tracerai un bref résumé de la journée d'une femme sachant que celle-ci travaille dans un tissage.

Elle se lève tôt vers les cinq-six heures du matin.

Elle prépare ou fait réchauffer la soupe qu'elle emportera à l'usine pour la manger vers les neuf-dix heures. A moins qu'il ne reste une vieille parente à la maison, elle doit faire garder ses enfants. Elle a le choix entre la nourrice de campagne (seul recours des milieux populaires), ou la voisine. Celle-ci bien entendu se fait payer. Elle envoie les plus grands à l'école et garde les tous petits.

Quand la femme revient à midi, elle allume le feu et prépare le dîner: on s'attable et on mange à la hâte, car il faut vite repartir pour une heure et demie. Le soir quand elle rentre et après le dîner, il est huit heures. En hiver, il fait nuit, en été il reste encore un peu de jours mais le travail a été rude par cette chaleur. Elle ne songe qu'à se reposer, et tous les travaux à faire sont reportés à un autre moment. Le samedi après-midi et le dimanche, le travail de la maison s'impose: il faut aller laver le linge, le raccommoder, nettoyer la maison, faire des provisions, préparer le dîner, sans oublier de rendre visite aux enfants si ceux-ci se trouvent chez une nourrice à la campagne. C'est à la femme qu'incombe cette tâche presque toute entière. Quand elle a terminé, elle n'a plus le temps de s'occuper d'elle-même et préfère rester à la maison se reposer.

La femme d'entre les deux guerres connaît donc des semaines chargées, où elle est sans cesse surmenée par une foule de tâches à réaliser. A-t-elle des moyens pour se détendre et surtout a-t-elle du temps à consacrer à quelques loisirs? Il semble que oui vu l'engouement pour les bals, le cinéma ou plus simplement les réunions en famille.

CHAPITRE 6: LES LOISIRS.

Très différents, selon les moyens de chacun, ils sont énormément appréciés par le monde ouvrier qui trouve en eux la possibilité d'oublier pendant quelques temps les duretés de la vie. Danse, chansons, cinéma, fêtes en tout genre permettent le temps d'une soirée, de se réunir et de se divertir, loin des tracas de l'usine. Il s'agit tout de même de faire attention, car le budget familial ne peut supporter une trop lourde dépense de ce côté-ci. Cependant, pour beaucoup le temps de loisir reste un temps de travail. En un mot, les ouvriers roannais occupent surtout leur liberté à la culture de leur jardin. C'est un travail rentable, où l'homme d'usine retrouve les rythmes de la nature, le labour de la terre. Pour le reste, les loisirs sont essentiellement gérés par et pour la communauté: fêtes de famille, fêtes religieuses, fêtes de quartier, les sports avec en plus, à l'époque, le développement du cinéma et de la radio.

A- Les jardins ouvriers¹.

Presque tous les ménages possèdent le leur. C'est une tradition et cela apporte un supplément à la famille qui peut y puiser toutes sortes de ressources alimentaires. La femme participe peu à ce passe-temps qui reste le domaine favori de l'homme, celui-ci lui consacrant une bonne partie de son temps après l'usine. "Mon père avait un très grand jardin, qu'il bêchait lui-

même. Il faisait des champs de luzerne puisque nous avions pas mal de lapins, de très beaux pigeons, des poules... on avait beaucoup de choses. Alors, tout ça, évidemment, il n'avait pas à l'acheter: les légumes, la viande il se la procurait presque à moitié. Seulement, c'est pas maintenant qu'on travaillerait comme mon père a travaillé. On ne peut pas compter les heures qu'il a passées... Mon père a fini de bêcher son jardin à quatre vingt trois ans et il était malheureux quand il a arrêté."

"... on était encore tellement rural, que ça paraissait tout à fait normal de consacrer ses loisirs à faire son jardin... Et puis ça donnait un bon rapport avec les lapins, les poules, les pommes de terre pour l'hiver".

"... et les jardins, j'en ai toujours gardé un peu la nostalgie".

Le jardin revient dans toutes les conversations comme un moyen de subvenir aux besoins du ménage, mais il n'est pas perçu comme une corvée. Il représente une habitude véritablement ancrée dans les moeurs. En tout cas, chaque famille se débrouille pour obtenir un petit bout de terrain à cultiver. Rares sont les ouvriers propriétaires, à part ceux travaillant à la S.N.C.F. ou les contremaîtres d'usine, tous les autres payent un loyer dessus.

"... Mon père a eu un jardin à Riorges. C'était un paysan qui lui louait un petit carré... et puis après il a acheté un morceau de terrain, et ça a été notre jardin à nous.

Partie intégrante de la vie de l'ouvrier, les jardins

se rencontrent dans bon nombre de quartiers de Roanne. Des rues entières ne sont formées que par des jardins ouvriers. Leur importance est telle que certains parlent de Roanne comme d'une ville très campagnarde. "Il y avait des jardins à la périphérie de Roanne... Mais non seulement à la périphérie. Notre quartier, rue Arago, c'était tout des jardins... Toute la rue Claude Bochard, c'était des jardins, au rivage également". "Le quartier des deux Faubourgs, entre le Faubourg Mulsant et le Faubourg Clermont, ce n'était que des jardins... et le long de la voie ferrée ainsi que la rue Georges Plasse".

"L'usine Destre possédait un terrain à côté du tissage représentant trois hectares de jardins ouvriers. Ceux-ci pouvaient creuser à un mètre cinquante pour obtenir de l'eau. La superficie de chaque jardin approchait les deux cents mètres carrés et se couvraient d'arbres fruitiers et de légumes quand arrivait la saison"². Le jardin, si c'est l'homme qui y travaille, apparait pour la femme comme un endroit où elle peut se détendre. Le soir, les femmes prennent le frais dans leur jardin, goûtant ainsi un instant de repos, ou bien elles emportent leur tricot et leur broderie et s'occupent pendant que les hommes jardinent et que les enfants s'amuse. Elles échangent des propos avec les voisins du jardin d'à côté. Chaque terrain possède une cabane plus ou moins bien aménagée, servant de remise pour les outils et qui, à l'occasion, se transforme en cuisine quand la famille part manger dedans.

Domaine de l'homme avant tout, aucun ménage ne peut se passer de jardin. Tant qu'il peut s'en occuper, il s'y

consacre. Cependant, le samedi soir ou le dimanche, d'autres amusements le remplacent. La fête et la danse vont l'espace d'une soirée, balayer les soucis.

B- Les bals et les fêtes de quartier.

Véritables distractions, au sens propre du terme, ce sont les plus recherchées et les plus fréquentées de la région. C'est l'occasion, pour les femmes, de s'habiller avec autre chose que la traditionnelle blouse de travail, de se maquiller, de prendre soin d'elles. Certaines "poussent le luxe" jusqu'à aller chez le coiffeur, ce qui représente une dépense énorme de trente francs. Outre la toilette un peu plus recherchée que d'habitude, les femmes peuvent se retrouver entre amies surtout entre gens du même monde, c'est-à-dire de condition modeste pour rire et se détendre. Aussi, les samedis soirs, les ouvriers se rendent en ville pour aller danser. Les bals sont nombreux. Citons parmi tant d'autres, le bal des municipaux, celui des boulangers, de l'électricité...

Le Palais des Fêtes, seule grande salle de spectacle de la ville, accueille la plupart des bals. Il existait cependant d'autres lieux pour aller danser, ceux-ci recevant moins de personnes: "le Terminus", "l'Unique", "la Cigale" et "l'Amicale Laïque" où se produit un orchestre. "On allait également danser dans les jardins de la coopérative: on dansait la valse, la polka, la scottish, la mazurka, mais aussi le fox-trot, le charleston et le boston".

Les bals ont lieu le samedi et parfois même le dimanche après-midi. Le prix de l'entrée varie de un à deux francs, voire plus, ce qui paraît très cher pour l'époque. Il arrive aussi que dans certaines occasions elle soit gratuite.

Les tisseurs possèdent une fête particulière, organisée en été et qui s'étale sur plusieurs jours. "La Fête du Tissage et du Faubourg Mulsant" ou "les Fêtes du Textile et de Sainte-Anne au Faubourg Mulsant"³. Cette fête célèbre Sainte-Anne, la patronne des tisseurs. Normalement, elle est présidée par Monsieur Victor Déchelette, Président de la Fédération Textile et Monsieur Robert Grosse, Président du syndicat ou, en cas d'absence, par leurs représentants.

Un défilé de la fanfare de Roanne se déroule le samedi matin puis, le soir, après la retraite aux flambeaux, un grand bal convie tous les tisseurs et tisseuses au Palais des Fêtes soit pour un franc, soit gratuitement. Le dimanche, une fête foraine anime tout le Faubourg Mulsant, avec des attractions et des manèges sur les places Victor Hugo et Berthelot. Parfois, se déroule un grand défilé de chars fleuris et le soir le bal recommence.

Le lundi, des épreuves sportives ont lieu: le matin, une course pédestre et le soir une grande course cycliste connue sous le nom de "Grand Prix du Textile" de cent trente cinq kilomètres avec aussi, un concours de boules, clôturant la journée et la fête.

Le samedi et le dimanche suivant, retour de la fête foraine, animant pour la dernière fois le week-end. Les ouvriers et ouvrières du tissage les plus méritants

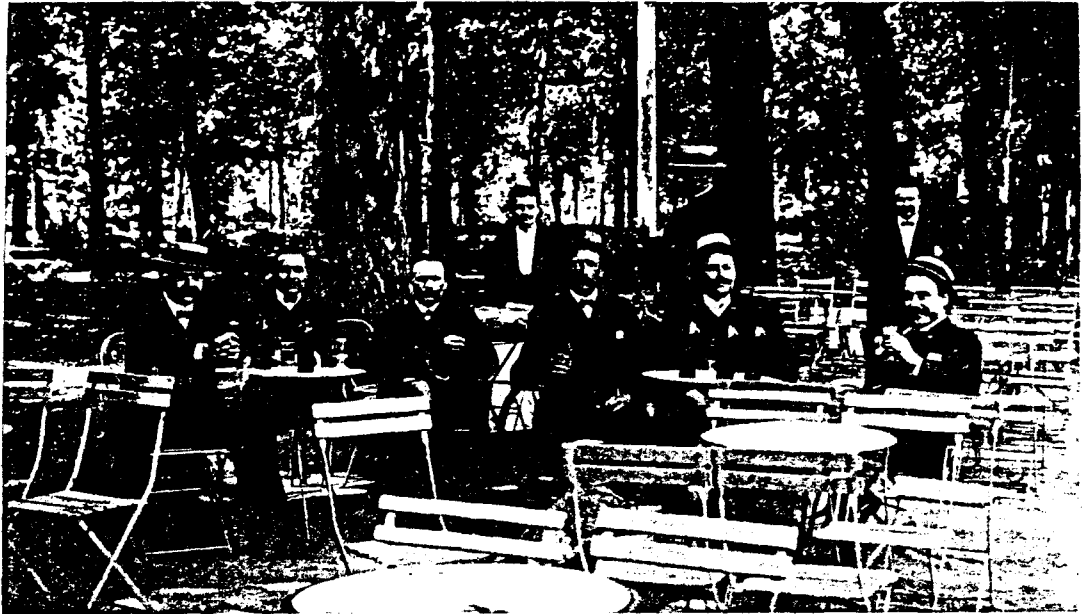
se voient remettre à la Chambre de Commerce, un prix pour leur ancienneté et leur fidélité dans telles ou telles entreprises (certains comptant près de cinquante ans dans la même usine).

Le Faubourg Clermont connaît lui aussi ses fêtes avec des grands bals publics donnés gratuitement, des attractions avec manèges, loteries et stands de tirs. Des fêtes de la musique, assez importantes, se tiennent régulièrement à Roanne. Le soir, la foule assiste à des concerts en plein air, dans le kiosque à musique situé Place des Promenades.

"Le soir, il y avait des concerts dans le kiosque à musique. Je connais des dames qui s'habillaient pour aller au concert. Il y avait les mandolinistes Roannais, l'harmonie mais également la lyre Roannaise, les fifres Roannais ou la société musicale".

"Je ne sais pas pourquoi on a enlevé le kiosque, là, Place Victor Hugo. C'est dommage. Il y avait quelquefois de la musique, le 14 Juillet par exemple". Il faut préciser que la vie musicale durant l'entre-deux-guerres est très animée. D'abord, parce que se poursuivent les efforts des diverses sociétés existantes, particulièrement les harmonies et les fanfares, ensuite divers éléments nouveaux viennent enrichir cette vie musicale, et surtout accroître son impact culturel. En 1927, une école de musique est créée puis c'est le tour de la Société Symphonique. Directe rivale de la "Société Philharmonique", elle se distingue en organisant, pour le centenaire de la mort de Beethoven, un grand concert. En 1928, elle joue la IXème symphonie de Beethoven, et comme il faut des chœurs, elle monte une

Les loisirs des Roannais



Jean CANARD "Roanne pas à pas" page 203

On remarque que seuls les hommes s'attablent pour boire.



ROANNE. - La Musique aux Promenades

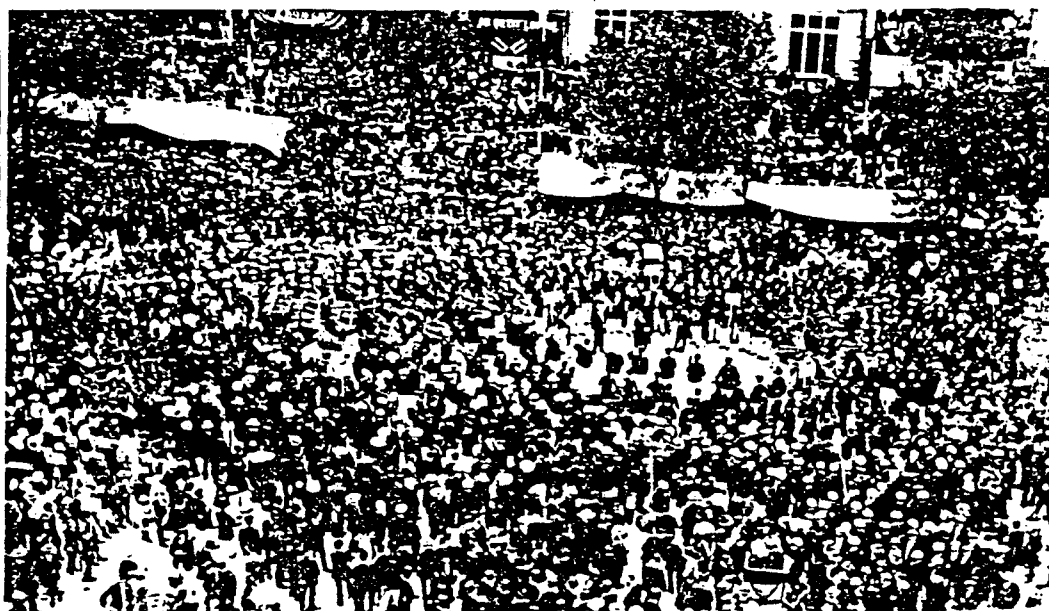
Différents aspects de l'Hôtel de Ville

Le festival de musique de Roanne



Jean CANARD "Roanne pas à pas" page 34.

24. — Roanne et son festival de musique. — Place de l'Hôtel de Ville lors du grand concours musical international des 15 et 16 août 1908.



Marcel GONINET "Histoire de Roanne et sa région" Tome II

section chorale. A L'époque, peu de gens connaissent cette oeuvre et peu de villes possèdent des sociétés capables de la jouer.

Une autre innovation est très remarquée: la naissance de "l'Heure Musicale", organisée par Madame Frédérique Gauthier. Environ six fois par an, un grand soliste vient jouer à Roanne, certains de renommée mondiale. Roanne eut ainsi tous les grands noms musicaux de l'entre-deux-guerres.

Les Foires.

Les foires connaissent une certaine réputation mais selon les témoignages, elles n'ont que peu d'incidence sur la vie des ouvriers roannais. Elles concernent surtout les gens des campagnes environnantes. Les deux plus importantes sont la foire froide du 8 Décembre et la foire des brandons, mais il existe aussi la foire des papillotes et la foire des petits oignons⁵. Les campagnes aiment également fêter les feux de la Saint-Jean, aller chanter le mai, manger les bugnes, les oeufs de Pâques, la Saint Cochon: "Alors là, c'était une journée de fête! Les voisins venaient et chacun emportait un morceau..."

Bals et fêtes réunissent le temps d'une soirée tout le modeste monde des usines qui danse et chante au son des rythmes populaires.

Si les réunions entre amis sont énormément appréciées, les réunions familiales tiennent aussi un rôle important pour le monde ouvrier, car elles célèbrent le plus souvent une étape marquante de la vie.

C- Les fêtes de famille et les fêtes religieuses.

Comme de tout temps les baptêmes, les premières communions, les fiançailles, les mariages permettent de rassembler la famille entière, des tantes aux cousins. Après la cérémonie à l'église, tout le monde se retrouve autour d'une grande table placée soit dans la maison même, soit dans la cour si les invités sont trop nombreux.

"... Pour les baptêmes de mes enfants, j'avais mes parents, les tantes, les cousins. On faisait une grande table dans la cour. Et puis, tout le monde apportait, les parents, les voisins, si je n'avais pas assez d'assiettes."

"... Souvent, on employait quelqu'un pour faire la cuisine...Là, c'était quelque chose! D'abord, la famille se retrouvait entièrement."

"... C'était très gai les repas de famille. On racontait des histoires, et puis on chantait, parce qu'on chantait beaucoup, même dans la maison. Ma mère a toujours chanté.... Dans les repas, c'était traditionnel, on chantait: les lilas blancs, la caissière du grand café, le temps des cerisiers, les roses blanches... ou bien un autre genre: j'ai beaucoup entendu le credo du paysan ou bien minuit chrétien, en dehors de Noël! Mon grand-père chantait toujours minuit chrétien à tous les repas de famille, toujours⁶".

Gaieté et bonne humeur dominent ces banquets. Ce sont les femmes qui les organisent et qui s'en chargent par la suite. A cause des dépenses occasionnées et du temps demandé, ils n'ont lieu que pour les très grandes fêtes.

100

La femme peut faire appel à une cuisinière qui se chargera du repas. Elle vient la veille et le matin, vers cinq heures, elle reprend le travail. La cuisinière amène une aide qui éventuellement sert à table à midi, dessert le soir et fait toute la vaisselle. Toutes deux reçoivent un salaire à la journée.

En ce qui concerne les fêtes religieuses, deux très importantes reviennent sans cesse dans les témoignages: emmener bénir les petits pour le Jeudi Saint et partir en pèlerinage à Vernay.

Pour la première, les mamans emmènent leurs enfants, bien habillés à l'église la plus proche pour recevoir la bénédiction du curé. Le plus souvent, ils sont tellement petits qu'ils peuvent à peine marcher. "Et puis vous vous souvenez dans les rues, c'était incroyable. A chaque pas, on butait sur les mamans qui emmenaient leurs jeunes enfants...de un an jusqu'à trois ou cinq ans."

En ce qui concerne la seconde, le pèlerinage de Vernay en hommage à la Vierge se déroule les 7-8-9 Septembre. Une statue en bois représentant la vierge fait l'objet d'une vénération profonde. Il est de tradition dans les quartiers de Roanne, riverains de la Loire, de se rendre à Vernay en remontant le fleuve en bachots. Le matin, la remontée du fleuve se passe calmement. On débarque au port et après une courte visite à l'église, on va dîner sur l'herbe et le soir on entend le sermon avant de rentrer chez soi.

Mais le plus souvent, les pèlerins roannais viennent à pied par les grandes routes et le chemin du halage. Il existe également un autre pèlerinage plus spécifique et

réservé aux femmes appartenant à la ligue féminine d'action catholique: le pèlerinage de Paray-le-Monial.

D- Le cinéma et le théâtre.

Le cinéma a eu un impact très important sur la vie, du haut en bas de l'échelle sociale. En effet, au point de vue spectacle à Roanne, tout se réduit au cinéma et au théâtre, ce qui explique l'énorme engouement provoqué à chaque sortie de films. Comme dans beaucoup d'autres domaines dans la ville, le cloisonnement se fait ressentir dans le sens qu'il existe des cinémas plus populaires que d'autres, c'est-à-dire faciles d'accès pour toutes les bourses.

"Je me souviens particulièrement bien du cinéma. On appréciait beaucoup ça. Ca nous faisait déplacer beaucoup parce que les films avaient dix-douze épisodes: "les trois mousquetaires, la Dame aux camélias,"... C'était amusant... Dans la salle, on était installé sur des bancs pas très confortables... et puis, quelquefois, l'appareil tombait en panne, il fallait repartir chez soi parce qu'on ne pouvait dépanner tout de suite, il fallait revenir le dimanche suivant."

"Tout de suite après la guerre de 14-18, maman m'a dit avoir vu des spectacles de plein air, projetés sur un drap. C'était vraiment le tout début. Ca se déplaçait. Moi, je n'ai pas connu ça. Là, c'était vraiment une salle, une salle prêtée par la mairie...C'était des films à épisodes, qui duraient très longtemps. On y allait chaque dimanche."

Le cinéma est une affaire de famille. Les mères emmèn-

Affiche de Cinéma

PALAIS des FÊTES
Cette semaine - DEUX GRANDS FILMS

COCAÏNE

les exploits d'un chien-loup à la frontière Franco-Belge

ANDRE LEFAUR dans

L'ARISTO

SCÉNARIO DE G. BOLLEY ET BERTHOMIEU

JOSETTE BAY
ANDRÉ ROANNE
PARISYS
RAYMOND CORDY
et
MARGUERITE MORENO

UN FILM DE
BERTHOMIEU



Sur scène: **HANDREY** et **LORENZA**
le couple le plus mystérieux du siècle
dans un numéro d'illusions ultra-moderne

LE JOURNAL HEBDOMADAIRE « ECLAIR »
Les Actualités de dernière heure

AVIS IMPORTANT. — Le Palais des Fêtes rappelle à sa fidèle clientèle que, malgré les prix des films de première vision toujours plus élevés, il maintient un tarif accessible à toutes les bourses.

Fauteuils très confortables: **4 fr.** Promenoir: **2 fr. 50**
à partir de

Les dimanches et fêtes, pour éviter la bousculade et en matinée seulement:

Parterre et Galeries: **5 fr.**
Réservés, Orchestre et Parquet, prix unique: **7 fr.**

DEUX PRIX

A PARTIR DU 15 JANVIER, LE JOURNAL HEBDOMADAIRE « ECLAIR » DÉBUTERA LE MERCREDI.

Journal de Roanne 1936

ment leurs enfants même les tout petits.

"... Ah oui! Ce qui faisait d'ailleurs que la salle n'était pas silencieuse. Il y avait des chuchotements, des papiers de bonbons, il y avait les enfants... C'était très pittoresque."

"... Et, on fumait! On a dû fumer jusqu'à la guerre... J'ai le souvenir d'enfants très petits qui criaient. Les mères les emmenaient au cinéma. On y allait en famille."

Roanne comprend pas mal de cinémas pour l'époque. Citons l'Eden, le Marivaux, le Nouveau-Royal, le Majestic et la Palais des Fêtes. Avant la programmation du film, le public assiste à des attractions et aux actualités parlantes et sonores de Pathé-Journal. Des numéros de music-hall forment la plupart des attractions: exemple: le perroquet Coco présenté par Rémy Ventura qui chante, pleure et vocalise. Sinon des ventriloques, des accordéonnistes, des jongleurs et des marionnettistes animent la soirée⁷.

En ce qui concerne l'horaire et le prix des séances, ils varient selon le cinéma et le spectacle présenté. Au Palais des Fêtes, il existe des "matinées" à quatorze heures quarante cinq et des soirées à vingt heures trente ou vingt heures quarante cinq. Le dimanche, une permanence a lieu de quatorze heures à minuit. Le cinéma offre des fauteuils confortables, à partir de quatre francs et des promenoirs à deux francs cinquante. En période de fêtes, deux prix sont proposés: le parterre et la galerie coûtent cinq francs, tandis que l'orchestre et le parquet, réservés, montent jusqu'à sept francs.

Au Nouveau Royal: deux matinées le dimanche à quatorze heures et seize heures trente, et le prix des places varie de trois à sept francs⁸.

Au Marivaux, quand arrive l'ouverture de la saison d'été, les prix baissent et les fauteuils confortables se vendent à deux francs.

"... A l'époque de mon mariage, en 1937, les places les plus chères étaient à huit francs... A partir de 1935, les séances duraient de huit heures et demies à onze heures... Le muet a duré jusqu'en 32-33, en Province. Après, ça a été fini. Au cinéma muet, les plus lestes lisaient pour les autres. Moi, je me souviens parfaitement avoir lu pour mes grand-mères."

Marcel Pagnol, Louis Jouvet, Jean Gabin, Maurice Chevalier forment les grands du moment et leurs films provoquent la ruée générale. Egaleme nt très appréciées les séries de "Tarzan" avec Johnny Weissmuller, les grandes fresques historiques ou romanesques.

Le Palais des Fêtes sert aussi pour les variétés et le Music-Hall. "C'était une affaire d'aller aux variétés" car on considère cette salle comme réservée aux plus aisés. Lorsqu'une vedette vient à Roanne, cette salle lui est automatiquement attribuée, comme cela a été le cas pour Joséphine Baker les 14 et 15 Juin 1934⁹. En dehors du cinéma, on peut se rendre aux séances récréatives données par les associations ou au théâtre. Il semble toutefois que ce dernier n'ai pas marqué les esprits. Deux tournées se succèdent pendant l'année: les tournées Charmat et Barret plus spécialisées dans les pièces comiques et les grandes oeuvres tragiques. Le cinéma connaît à l'époque un essor considérable.

114

THÉÂTRE
PALAIS DES FÊTES
BROADWAY - FOLIES - VARIÉTÉS
REVUE

Tel est le titre du magnifique spectacle que le PALAIS DES FÊTES annonce pour le mardi 7 et le mercredi 8 janvier prochain.

Deux soirées à 20 h. 30

Le passage à ROANNE de

BROADWAY - FOLIES - VARIÉTÉS

sera certainement un des grands événements de la saison théâtrale

BROADWAY - FOLIES - VARIÉTÉS

est une revue à grande mise en scène formule nouvelle, exclusivement composée de vedettes et de grandes attractions internationales. Pas la moindre figuration.

35 ARTISTES

Notons : **LITTLE JACKY**, le grand comique américain ; **LILY DALLAY**, la femme la plus excentrique du Music-Hall ; la troupe des **LILLIPUTIENS DE KATIA** ; les **PLATIER BROS** ; les merveilleux danseurs **DELL'ADAMI** ; les acrobates fantaisistes **MEDY et C^{ie}** ; la célèbre danseuse américaine **JANE DOBBINS** ; la belle chanteuse **THÉRÈSE DORÉ**, et encore **LES REX BROADWAY GIRLS**, dont les exhibitions sont des modèles du genre. Le spectacle est très gai, la musique un enchantement, et

BROADWAY - FOLIES - VARIÉTÉS

à cet avantage sur tous les autres spectacles de ce genre, c'est que tout le monde peut le voir.

Après un mois à Zurich, un mois à Vienne, un mois à Budapest, il sera donné au PALAIS DES FÊTES, après le Théâtre des Célestins où il passe pour les fêtes de l'An.

Location ouverte tous les jours, de 9 heures à 19 heures. Il est prudent de retenir ses places.

u

Tout le monde aime à se retrouver dans ces salles obscures avec le grésillement des appareils et les bruits confus du public.

Cependant, il existe bien d'autres loisirs auxquels s'adonnent de nombreuses familles: aller voir du sport, lire ou bien écouter la radio, qu'on appelle alors la T.S.F.

E - Les sports.

Les femmes ne sont guère adeptes de ce genre de loisirs. Pendant que les hommes se rendent à la pêche ou à la chasse, elles restent chez elles, à broder ou à exécuter des travaux de couture. En revanche, les hommes s'adonnent aux quilles ou au jeu de boules. Tous les cafés possèdent leur jeu de boules et il existe même des endroits spéciaux pour jouer, appelés des boulodromes. Les hommes ne jouent pas à la pétanque mais à la boule lyonnaise.

Par contre, de grands événements sportifs sont sans cesse organisés à Roanne, qui attirent aussi bien les hommes que les femmes.

Par exemple, on peut assister à des courses de vélos, qui ont lieu au vélodrome, rue Victor Dupré (ancienne petite rue des Cerisiers). Il fut inauguré en 1895, pratiquement abandonné au début de la seconde guerre et démoli en 1969 pour faire place à un grand jardin public¹⁰. Ce vélodrome est fort fréquenté à l'époque et il n'est pas seulement utilisé pour le sport mais des organisations politiques ou autres viennent y tenir des

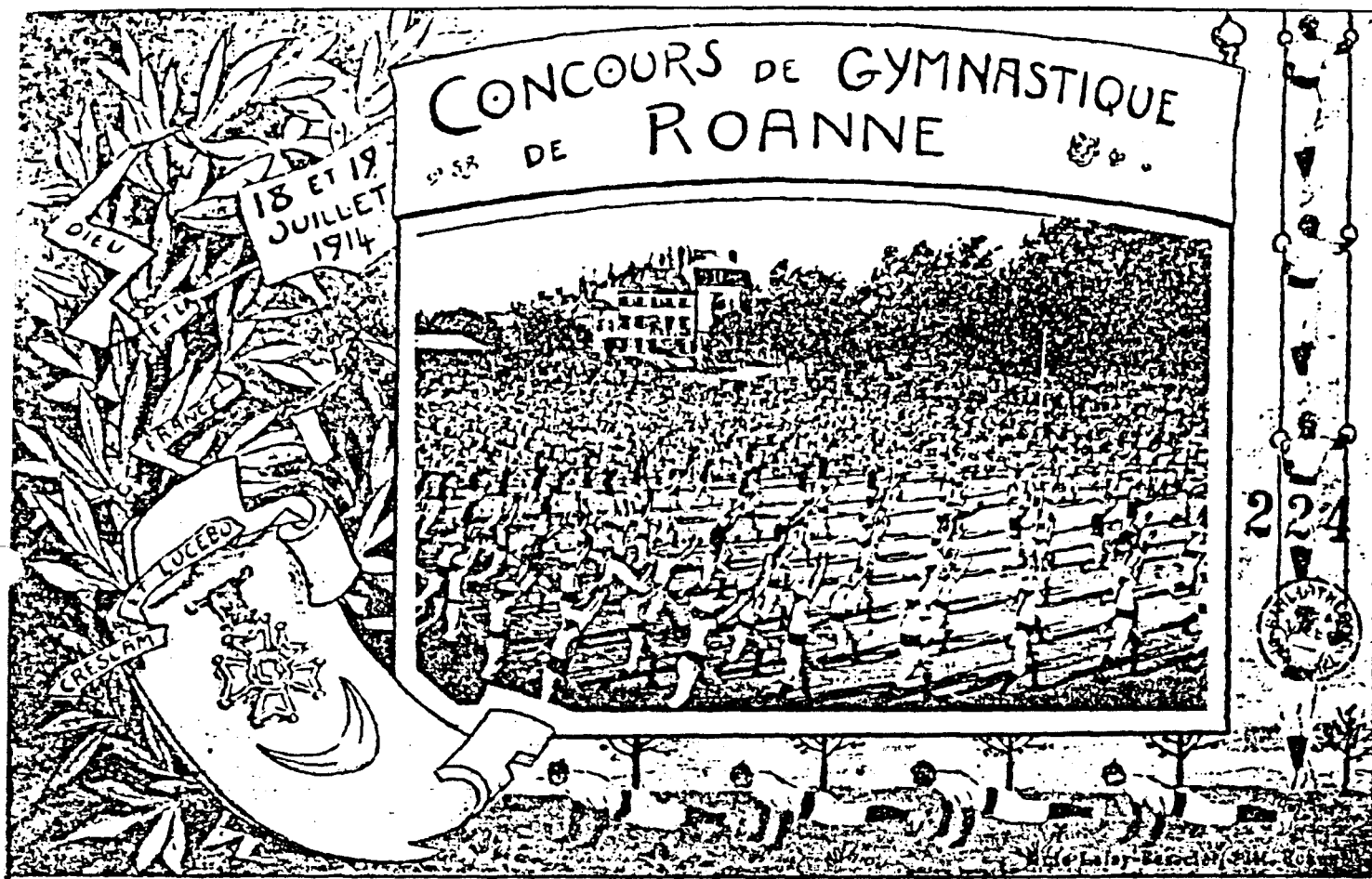
Les loisirs des Roannais



Jean CANARD "Roanne pas à pas" page 120



Jean CANARD "Roanne pas à pas" page 96.



25. — Concours de gymnastique de Roanne, 18-19 juillet 1914. — Il s'agit du concours des sociétés catholiques (notez l'inscription Dieu et la France à gauche au-dessus de la devise de la ville) qui déclenchera les passions du temps.

Marcel GONINET "Histoire de Roanne et sa région" Tome II



Un défilé de gymnastique place de l'Hôtel-de-Ville ; à cette époque les défilés étaient événement courant.

réunions.

Les sports nautiques restent les plus recherchés. Il existe à Roanne "l'Union des jouteurs et sauveteurs du Bassin" et "le Cercle des Nageurs". Ces sociétés présentent des programmes annuels de grande envergure:

- une épreuve de la traversée de Roanne à la nage sur une distance d'environ deux mille cinq cent mètres
- un grand gala nautique où toute la gamme des sports nautiques a son épreuve: le championnat de la Loire

les Joutes Lyonnaises

l'épreuve du 200 m. brasses

l'épreuve du sauvetage manne-

quin.

- organisation du Championnat de France de Joutes Lyonnaises et Givordines.

Le championnat de France des joutes sur la Loire reste de loin le spectacle le plus populaire.

A part cela, il n'existe rien d'autre comme activités sportives. Les femmes s'y adonnent peu. D'autres travaux requièrent leur attention.

F - Et le reste?

La lecture fait partie des loisirs féminins. Cependant, beaucoup ne savent pas lire, en particulier celles qui ont travaillé très jeunes et qui n'ont été à l'école que trois mois par-ci par-là. Qu'à cela ne tienne, elles trouvent toujours une voisine, une amie, une camarade de travail pour leur faire la lecture.

"Au niveau de la lecture, "le journal", "la veillée des

chaumières", "Bonnes Soirées", "le monde illustré" circulaient... et puis on achetait "Lisette", "Fillette", "la semaine de Suzette", "Bécassine"...

"... et la Comtesse de Ségur, Jules Verne... Il y avait une question de coût aussi. Et puis dans certains milieux, on n'était pas entraîné à lire."

"... Mais tous les jardiniers achetaient leur "Père Benoît", pour savoir quand on devait planter, semer... Et l'almanach Vermot, dans toutes les maisons! On lisait peu, le journal coûtait cher: "l'Ami du Peuple" coûtait quinze centimes. "La Tribune" était le plus lu. C'était le "mauvais" journal. "Le Nouvelliste" et "le Nouveau Journal", c'était les "bons" journaux de droite; la fameuse "Union Républicaine" et "le journal de Roanne" très à droite.

Ce journal, que l'on peut consulter à la Bibliothèque municipale coûte en 1936 trente centimes; il est hebdomadaire et son rédacteur en chef s'appelle Louis Mercier. Cet homme né à Coutouvre en 1870, mort à Saint-Flour en 1951 est considéré comme un des grands poètes de la région. On l'a appelé "le Vigny Catholique". Il publia son premier recueil de poésie "l'enchantée" vers 1897. Il écrivit également des romans sur les moeurs provinciales "Hélène Sorbiers" et "les Demoiselles Valéry"¹².

Louis Mercier a surtout marqué les roannais lors de la parution du livre "les contes de Jean-Pierre" qu'il écrivit en patois de Coutouvre.

"... Quand Louis Mercier a édité ses premiers contes en patois, on travaillait à l'usine. Les camarades de travail apportaient le journal et elles lisaient le conte.

120

Tout le monde comprenait à ce moment-là; maintenant, ce ne serait plus vrai."

"Il n'y a pas bien longtemps, dans une assemblée, un camarade de mon mari a dit un conte en patois. Eh bien, les trois quarts de l'assistance n'ont pas ou mal compris. Quand c'est écrit, on arrive à traduire; mais au parler, c'est difficile."

"Autrefois, c'était un point d'honneur . Pendant la guerre, mon mari et ses copains ne s'écrivaient qu'en patois."

"... C'est dommage que peu de gens parlent le patois maintenant."

Vers 1936, apparait un évènement important qui est l'achat de la T.S.F. Tous ne la possèdent pas alors. Elle permet d'écouter les grandes vedettes de l'époque. C'est le temps des refrains humoristiques, de l'espagnolade et des chanteurs de charme.

La chanteuse italienne Rina Ketty enregistre "Sombreros et mantilles", un paso doble flamenco et "Rien que mon coeur".

Tino Rossi apporte avec lui d'autres chants méditerranéens: "Ecoutez les mandolines, Tarentelle, Catari, Catari". Mais c'est "Marinella" qui fait le succès du chanteur. Qui n'a pas fredonné cet air?

Marinella

Ah! reste encore dans mes bras
Avec toi je veux jusqu'au jour
Danser cette rumba d'amour...

Du côté du music-hall, la grande star à l'affiche est Maurice Chevalier. En 1937, il remporte un triomphe

avec, pour la première fois, la chanson que lui a écrite Charles Trenet "Y'a d'la joie" et un de ses grands titres "ma'pomme".

Charles Trenet, quant à lui, est la grande révélation de l'année 1937. Surnommé "le fou chantant", ses chansons deviennent vite à la mode. Trénet introduit un vocabulaire inconnu jusqu'alors dans le monde de la chanson. Poète surréaliste, il enthousiasme et séduit la France: "je chante, Fleur Bleue, j'ai ta main, pigeon vole, la polka du roi et Béguine à bango" sont quelques uns des titres les plus connus de Trénet.

Avec lui, Mireille et Jean Nohain participent au renouvellement de la chanson en y introduisant la poésie. Leur grand succès "couchés dans le foin" est célèbre depuis 1932 et on le retrouve encore sur toutes les lèvres.

1938 est l'année de l'ascension d'Edith Piaf. Le public aime sa voix déchirante et acclame ce petit bout de femme en robe noire. Elle enregistre "un homme chantait puis "le fanion de la légion" et "mon légionnaire". Ensuite vient "la fille et le chien", "le grand Totor" et son immense succès "la java bleue"¹³.

Voici quelques-uns des refrains qu'écoutent les roan-nais possédant la radio, refrains repris lors des fêtes et des banquets. C'est un moyen comme un autre d'échapper à la grisaille quotidienne en chantonnant des airs entraînants.

Enfin, comme je l'ai dit quelquefois, les femmes cousent énormément: vêtements, ravaudage, broderie. C'est un moyen d'utiliser agréablement son temps libre. Les filles, surtout, ont une tâche importante à accomplir:

préparer son trousseau: torchons, serviettes, draps, nappes, napperons, taies d'oreillers vont sans cesse être cousus puis brodés.

"... Je ne pouvais sortir me promener, le samedi après-midi, que quand j'avais fini ma tâche..."

"... Quand on ne savait pas broder, on ourlait des serviettes, des torchons. Ma mère me faisait un trait: "voilà, tu iras jusque-là! Ce sera ta tâche!... Tant qu'on n'avait pas fait sa tâche, on ne sortait pas!" En fait, on se rend compte que les femmes sortent peu. Leurs loisirs restent attachés à la vie familiale. S'il leur arrive de sortir, c'est toujours en compagnie de leur mari ou de leurs enfants. De plus, leur temps libre est très limité. Les tâches ménagères occupent une bonne partie de leur journée de repos et les endroits où aller pour se distraire ne sont guère nombreux. Comme la campagne est proche, on part en promenade pour de longues marches à pied. A part cela, les femmes restent chez elles.

Dans la dernière partie, je me suis attachée à décrire les femmes comme les gens de l'époque veulent qu'elles soient, c'est-à-dire des mères au foyer. Le dilemme usine-famille reste très vivace, renforcé par le fait que la maternité est remise au goût du jour.

12

reux forment des sections paroissiales, constamment en liaison avec la ligue.

Elle donne le compte-rendu de ses activités dans de petits articles qui paraissent dans le "journal de Roanne" sous la rubrique les oeuvres du Roannais. Elle organise des pèlerinages, des retraites, des demandes de dons: l'Oeuvre du Trousseau du Séminariste qui consiste à récupérer tous les vieux vêtements, et des congrès groupant toutes les dirigeantes et ligueuses sous la présidence de Madame Gabrielle Déchelette.

Voici quelques extraits d'articles que j'ai relevés et qui m'ont parus significatifs de l'esprit de la ligue. "S'il n'y avait pas eu le Christ, la femme serait maintenant encore livrée aux caprices des hommes... la femme qui n'a pas le Christ pour roi en a d'autres et ce sont la mode, les fards, soieries, théâtre, vie légère, ruine. Elle se dit émancipée, alors qu'elle n'est que l'esclave des plus bas instincts et des passions." "La ligue s'insurge contre le délaissement de la prière en famille et demande à la mère de famille d'instaurer la prière dans son foyer."

Le devoir d'état de la femme contemporaine.

"La femme centre moral de la famille doit avoir conscience de ses devoirs et de ses responsabilités envers elle."

"A l'origine, elle doit être fière du rôle qui lui est confié."

"Quelque soit le milieu où vit une femme, il reçoit d'elle une empreinte, une impulsion indéniable."

"Rechristianiser la cité, ce rôle doit s'exercer dans

125

le cercle même du foyer. Voilà du féminisme et du bon, non pas celui qui trouve trop terre à terre les mille et une occupations de la femme, mais celui qui sait que la femme a été créée par Dieu, pour aider l'homme à atteindre sa fin dans toute l'acceptation du mot.

Soyons donc la conscience de notre foyer. Notre rôle, notre devoir est de remettre en valeur l'honnêteté et la franchise."

"Par notre rôle dans la famille, aider l'homme à servir le bien commun de la cité. Soyons donc chacune à notre place l'appui moral de nos maris dans leurs carrières professionnelles respectives. Il n'est pas exagéré de dire que la femme coopère à cette carrière par la compréhension qu'elle en a, les obstacles qu'elle en écarte, l'atmosphère dont elle entoure son mari. Ne soyons pas des extincteurs d'enthousiasme, d'énergie, d'activité, des semeuses de pessimisme et d'apathie. Sachons être ces éveilleuses d'énergie, ces enthousiastes, ces idéalistes mais des idéalistes qui réalisent. Il est nécessaire que nous les aidions à ne pas se laisser abattre et à recommencer. Un homme ne pourra, qu'exceptionnellement remplir un rôle social s'il n'est pas doublé par une femme comprenant la part qu'elle doit prendre au labeur de son mari."

"La société future sera ce que seront les mères. Dans vos mains si frêles en apparence vous tenez le sort de l'humanité entière."

"Le rôle des mères ne se borne pas à donner la vie à leurs enfants mais encore à mener cette vie à son plein épanouissement dans le cadre de la cité dont la première cellule est la famille."

"Qui ne pêche pas par la langue est une femme parfaite. La ligue conseille aux femmes de savoir lire un journal et de ne pas se laisser tenter par toute la publicité qu'on y trouve."

Ici la vie familiale est prônée dans toute sa splendeur. La femme est au foyer ce que le pape est à la religion. La ligue affirme et soutient que le foyer constitue la place et le rôle naturel de la femme avant toute chose. Le quitter c'est s'exposer à de "graves troubles": une vie plus instable, plus précipitée, négligence de certaines tâches, des enfants... et l'usine représente tout ce désordre.

L'inconvénient du travail des femmes.

Si l'inconvénient physique du travail est important, l'inconvénient moral est considérable. Il est certain que la mère de famille manque beaucoup à son intérieur et que les tout jeunes enfants reçoivent de ce fait une éducation très défectueuse en contractant de bonne heure des habitudes d'indépendance et de désordre. Assurément le travail de famille s'accorderait mieux avec les besoins de l'enfance que le travail de l'atelier; il faut, en effet, à l'enfant, une surveillance constante, une direction continue et sûre, des repos fréquents, c'est-à-dire tout ce que la mère a de la peine à donner quand elle se trouve à l'usine³.

La femme doit demeurer au foyer pour s'occuper du ménage et des soins moraux et physiques à donner aux enfants. Or à Roanne où elle est peu protégée pendant sa grossesse et ses couches, ni pendant l'éducation de ses

12

enfants, elle est contrainte par l'insuffisance du salaire de son mari à travailler elle-même et à n'avoir que l'après-midi du samedi pour vaquer aux soins du ménage; d'où il résulte deux conséquences antisociales: la première que les jeunes filles renoncent à se marier par crainte d'une misère certaine, et la seconde que les femmes se refusent une fois mariées, à avoir des enfants⁴.

"Travailler pour la femme c'était une obligation. Mon père avait un tout petit salaire. Il était manoeuvre dans un tissage et il n'était pas question de vivre sur un salaire. Oh non! On ne s'en sortait pas!"

"Enfin, je pense surtout que c'était un manque de temps. Elles travaillaient le samedi matin jusqu'en 36. Et puis, elles avaient tous les travaux de la maison."

"Au fond, à part leur travail à l'usine qui les faisait sortir, les femmes sortaient peu. Elles n'avaient pas le temps⁵."

C'est justement ce manque de temps qui oblige la femme à négliger une partie de son travail. Epuisée par les fatigues de l'atelier, elle n'a parfois plus le courage de se mettre au ménage, cuisine, lessive, "or il est incontestable que les femmes sont faites pour vivre dans leur ménage et qu'un état social qui les arrache à leur mari, à leurs enfants, à leur intérieur pour les faire vivre toute la journée mêlées à d'autres femmes, souvent dénuées de toute moralité, et à des hommes, est un état social mal organisé qui ne peut subsister longtemps sans entraîner à sa suite les plus grands désordres⁶."

"La femme doit rendre le foyer plus confortable, en y mettant de l'ordre et de la gaieté. Ce serait une oeuvre morale et bienfaisante parce que ce serait donner à la vie du tisseur, devenue trop fiévreuse et trop matérielle, un peu de l'idéal qui lui fait défaut." Donc, au cours de ce chapitre, le même leitmotiv revient dans tous les discours: la femme est faite pour vivre dans son foyer, encore faut-il lui en donner les moyens. Certains se penchant sur le problème, tentent de trouver des solutions.

L'Union Féminine d'Action Civique.

Créée vers les années 1925, cette association s'intéresse à la vie pratique et quotidienne de la femme mais aussi à ses droits et à sa dignité en tant que personne humaine. Elle défend la thèse de la femme au foyer, mais est consciente des difficultés occasionnées par ce manque de salaire.

L'Union se définit comme effectuant un travail méthodique en faveur de la femme et de la famille dont la destinée et le bonheur restent étroitement liés. Pour ce, elle tient une permanence, elle organise un service d'entraide familiale, entre autres pour la couture et le raccommodage, elle est présente dans les Congrès féminins et elle entretient des liens avec les autres associations protégeant la femme et l'enfant.

Voilà ce que demande l'union féminine aux candidats des élections municipales de mai 1935⁷:

- Accorder aux familles des allocations compensatrices des impôts de consommation en comptant dans le cal-

cul de ses allocations la mère qui reste à la maison comme une bouche en plus.

- Lutte contre l'immoralité par une action vigoureuse qui impose le respect de la personne humaine, notamment en exerçant des poursuites contre les souteneurs et le racolage.

- Le vote féminin et le vote familial: une voix supplémentaire serait accordée au chef de famille, père ou mère, et pour honorer la mère de famille nombreuse, en plus de sa voix individuelle, une voix supplémentaire à la mère de plusieurs enfants.

Ces trois points résument les luttes de l'Union. Le gouvernement doit instaurer le respect vis-à-vis de la mère de famille. Il faut tenir compte d'elle dans les impôts, les allocations et la considérer comme une personne à part entière.

"Le jour où la femme fonde un foyer, elle assume une mission que les conditions de la vie économique et de la vie familiale doivent lui donner la possibilité d'accomplir.

Nous demandons, en conséquence que les salaires soit tels que le chef de famille puisse, avec des institutions sociales diverses et avec le complément des allocations familiales, pourvoir à la subsistance des siens. Ces ressources doivent permettre à la famille une existence en accord avec le standard de vie de notre époque, des réserves pour le temps de chômage, d'invalidité ou de vieillesse, et l'accession à une propriété familiale.

Ce temps de crise doit inspirer à tous les responsables de la vie économique, des mesures particulières favori-

130

sant la présence de la mère au foyer par exemple, remettre des allocations familiales plus fortes quand la mère reste au foyer, compter la mère présente au foyer dans les exonérations diverses.

Donner aux familles la responsabilité de vivre décemment selon leurs charges est le vrai moyen de réduire le travail salarié des mères de famille, or maintenant au contraire, l'insuffisance des ressources contraint trop souvent la mère à exercer un travail hors du foyer. Le comité national de la mère au foyer a examiné par quels légitimes avantages on pourrait encourager les mères à se consacrer à leur foyer, renonçant ainsi à un pain extérieur. Des résultats sont acquis tels que l'attribution d'importantes primes d'allaitement aux femmes d'assurés sociaux par les caisses d'assurances sociales.

L'oeuvre immense de la restauration des valeurs spirituelles et sociales demandent que l'on remette à l'honneur la maternité avec ses charges et ses devoirs, ses joies et ses droits"⁸.

Il est donc impossible, à l'époque, que la femme reste à la maison si elle ne reçoit pas une aide financière quelconque. Cette aide devant varier suivant le nombre d'enfants à charge, tenir compte des périodes de chômage et des hausses de prix.

La famille nombreuse.

La mère au foyer se doit également d'élever une progéniture abondante. Il est inconcevable à l'époque de ne pas avoir d'enfants. Suivant le Journal de Roanne de 1920 les ménages sans enfants représentent la mort et

la ruine du pays, alors que les ménages avec beaucoup d'enfants symbolisent plutôt la vie et la prospérité. Idée reprise par l'Association des familles nombreuses qui déclare en 1934⁹:

"Indispensable pour la paix du monde, la famille nombreuse ne l'est pas moins pour la paix sociale. La vie d'une famille nombreuse étant génératrices de sacrifices incessants, elle donne à tous ses membres cette bonté, cette bonne humeur qui fait le charme de la vie. De plus, elle apporte la prospérité, or nous sommes en crise de surproduction. Contre la surproduction des produits, il faut répondre par la surproduction des enfants. Il faut une natalité surabondante, pour faire de la France un pays fort capable de sauvegarder la paix." Avoir beaucoup d'enfants n'est pas toujours évident et facile pour des couples qui doivent travailler dur dans les usines de tissage, pour gagner leur pain quotidien. Quand la situation économique le permet, les familles s'agrandissent jusqu'à atteindre cinq, six enfants mais dans les périodes de crise, de grèves, de chômage donc de difficultés financières, les familles réduisent plutôt le nombre de bouche à nourrir. Lors des grandes grèves de 1934-35, il a fallu organiser des aides aux familles des chômeurs et grévistes¹⁰. Des familles habitant la région de Roanne ou dans les petites villes alentour ont accepté de recevoir dans leurs maisons un ou plusieurs enfants tant que durerait le conflit dans le tissage pour les soustraire de la misère régnant dans certains foyers. Un arbre de Noël a eu lieu pour les enfants avec ample distribution de brioches, gâteaux et papillotes plus une remise à chacun d'un colis

de vêtements et d'un jouet. Enfin une somme de trente trois mille neuf cents francs a été employée pour l'achat de différentes denrées. En tout cinquante enfants de moins de trois ans, cinq cent soixante douze garçons et cinq cent trente quatre fillettes ont pu bénéficier de cette oeuvre.

On comprend pourquoi les familles mettent parfois un frein à la maternité. Surtout que les femmes de l'époque envisagent un avenir meilleur que le leur pour leurs enfants. Très souvent ces tisseuses n'ont pas ou presque pas connu l'école. Ce sont elles les premières qui poussent leur enfant à continuer le plus loin possible dans les études. Elles tentent de faire mieux, de placer leur progéniture dans le commerce ou alors dans l'administration.

B - Soumises ou indépendantes?

Impossible de répondre vraiment à cette question, d'abord parce que l'indépendance n'est pas encore véritablement acquise et la soumission, quoique légère reste présente.

A la question "comment les femmes ressentent leurs conditions?", voici les réponses recueillies!¹

"Ca dépendait du caractère des personnes, ça dépendait des familles. Je sais que maman, qui était une maîtresse femme, n'avait pas besoin qu'on lui donne de la place, elle en prenait. Elle n'avait pas besoin du M.L.F."

"Les suffragettes, il y en avait très peu... Mais on disait pourquoi pas nous? Mais enfin, c'était pas une revendication. C'est venu petit à petit. Les femmes

avaient finalement beaucoup de responsabilités, mais c'était pas reconnu. Ca paraissait normal que les femmes fassent ceci, fassent cela..."

"... Et les femmes étaient peu présentes dans la politique. Ca ne se faisait pas! Elles étaient un petit peu présentes dans la vie syndicale. Un petit peu!... Il y a eu à une certaine époque, entre les deux guerres, des syndicats féminins qui avaient donné une certaine ouverture vers le monde syndical. Mais c'est tout!"

"La J.O.C. a joué un rôle de formation pour les jeunes. Elle l'a fait parallèlement aux Pionniers et aux Jeunes Communistes qui avaient le même type de préoccupations, avec des opinions philosophiques différentes. Ca servait vraiment d'éléments de formation... Encore plus à la campagne. Et puis, ça transformait la mentalité des garçons, le fait que les filles s'émancipaient un peu."

? | La J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Catholique) va d'ailleurs créer en 1934 "le Guidisme". Il est défini comme une méthode d'éducation groupant des jeunes filles de sept à douze ans dans des Rondes, de douze à dix-huit ans dans des Compagnies et au-dessus dans des Feux. Suivant leur âge, elles prennent le nom de Jeannettes, de Guides ou de Guides Aînés. Les guides de France sont catholiques et chaque groupe possède son aumônier. Dans ces groupes, on apprend par des jeux aux jeunes filles à développer leur caractère, avoir une bonne santé, acquérir du savoir-faire, de la débrouillardise, réaliser des travaux manuels et rendre service aux autres. Les Guides vivent en équipe de six à huit amies. Elles ont des réunions chaque semaine, font des sorties en

général un dimanche par mois. Elles participent à des camps de trois, huit, quinze jours. Là, sous la direction d'une cheftaine responsable, les Guides vivent à la campagne, couchent sous la tente ou dans des groupes elles préparent elles-mêmes leur repas et cherchent à vivre par leurs propres moyens¹².

Il faut reconnaître que ce genre et cette vision de la vie amènent une certaine émancipation chez les filles. Même sans cela et comme le dit une tisseuse, "les femmes ont des responsabilités aussi bien dans leur travail que dans leurs foyers". Responsabilités des métiers à l'usine, du bon fonctionnement du ménage. De plus, toutes ces tisseuses ont souvent commencé très tôt à travailler: adolescentes, elles ont été placées en apprentissage dans les usines. Il a fallu vite s'adapter à ce nouveau mode de vie.

"Quand on travaillait à l'extérieur, il y avait quand même une certaine indépendance. Et puis, on se frottait à une autre mentalité, à des gens qui pensaient différemment, qui vivaient différemment et on était obligé de s'ouvrir un peu."

Quelques rares économistes se sont réjouis du travail des femmes à l'extérieur: ils y ont vu l'aurore de l'émancipation féminine. Si la femme, disent-ils, travaille au point de subvenir toute seule à sa subsistance sans le secours de l'homme, elle se libère vis-à-vis de ce dernier; elle tend au jour où définitivement elle n'aura plus besoin de lui et où elle deviendra son égal. Cette idée sera très combattue par tous les partisans de la femme au foyer qui la considèrent comme une régression sociale où la femme est réduite à la condition

servile.

Si soumission il y a, celle-ci s'exerce surtout vis-à-vis de certains principes qu'il est de bon ton de suivre. Roanne, à l'époque fait vraiment figure de ville "coincée" par rapport à d'autres de la région.

"... Il y a une anecdote . J'étais à Vichy, on était plus libre qu'à Roanne, plus moderne. Il m'arrivait souvent avec des camarades d'aller dans un café... Un jour, à Roanne, je me suis arrêtée à la terrasse, chez F... toute seule; j'ai demandé une bière. Oh! quel drame! ça ne se faisait pas!"

"... J'avais de la famille à Angers, à Moulins. J'ai connu Nevers. Pas cette mentalité. Et les femmes des professions libérales qui ne devaient pas porter un paquet! C'était spécial, à Roanne! ...Et puis alors, ces cloisonnements entre les gros, les petits, et les moyens cotons! Oh!là, là! Les jeunes filles de la Charité (l'école religieuse) qui étaient ensemble à l'école, qui se rencontraient dans la rue et qui ne se saluaient pas parce qu'il y en avait une qui était dans les "gros cotons" et l'autre, elle n'était que dans les "petits cotons".

"... Eh bien, moi, quand je me suis mariée, mon mari m'a dit "il ne faut pas aller à bicyclette!" Parce que ça ne se faisait pas . Il y avait des situations où il ne fallait pas que les dames aillent à bicyclette. Jusqu'à la guerre, je n'ai pas eu le droit d'aller à bicyclette... Les femmes de professions libérales, il fallait pas qu'elles aillent à bicyclette, il fallait pas qu'elles aillent se baigner à la Loire, il y avait des principes. Fallait pas sortir sans chapeau."

L'ACTION FEMININE

Comité mondial contre la guerre d'Espagne



Archives de l'Ecomusée du Roannais

La mentalité roannaise semble avoir été très particulière. Tout est découpé et rigoureusement classé. On appartient à tel quartier et on ne fréquente pas tel autre. Telles choses sont à faire, telles autres sont proscrites. Le tout étant de tenir le rang que confère le métier exercé. Les tisseuses ont peut-être moins de principes à suivre que les autres femmes. Aller à bicyclette est justement leur seul moyen de transport, pas question de l'abandonner!

A Roanne, le seule endroit où les femmes s'abstiennent d'aller c'est au café. Lieu exclusivement réservé aux hommes qui y boivent "la goutte" avant d'aller au travail et y tiennent des réunions le soir, les femmes évitent leur fréquentation. Voir une femme à la terrasse d'un café paraît impensable et très mal vu à l'époque. A la limite, cela provoque un scandale. Lors des congés de 1936, beaucoup de femmes sont parties en vacances dans le Midi ou moins loin. Elles ont été très étonnées de voir que les autres femmes pouvaient aller au café sans crainte d'encourir des reproches. C'était complètement nouveau pour elles.

Les tisseuses interrogées ne semblent pas avoir été des femmes soumises sans pour autant être des indépendantes ou des révoltées. Leur vie quotidienne est âpre, leur vie à l'usine l'est tout autant. Quand la révolte existe, elle se manifeste toujours pour une amélioration des conditions de vie, en général. La femme ne manifeste pas pour elle mais pour ses enfants, sa famille, son travail, son salaire. Elles sont conscientes qu'elles peuvent jouer un rôle important, que leurs responsabilités vont croissantes mais que tout cela paraît normal

aux yeux des hommes. L'arrivée de la seconde guerre mondiale va encore augmenter le pouvoir des femmes qui vont devoir assumer seules les travaux et les gestes quotidiens des hommes partis à la guerre.

C O N C L U S I O N

En conclusion, je vais tenter de donner l'image d'un couple d'ouvriers tisseurs pendant cette période, en insistant sur la place que tient la femme dans ce couple. Ils sont préoccupés en premier lieu par leur travail qui détermine leur mode de vie. Leur salaire est plus que modeste, car si tous les deux sont tisseurs, ils sont rémunérés aux pièces. Si l'homme peut devenir gareur, le salaire devient plus conséquent. Au fil des années, l'ouvrière tisseuse voit son travail devenir plus fatigant par l'augmentation du nombre de métiers à conduire, deux, quatre, six, huit ... jusqu'à quatorze métiers. Leur vie est âpre car ils se débattent dans des difficultés financières.

Après le travail, l'homme fait le jardin pour subvenir aux besoins du ménage, la femme s'occupe de la maison, prépare le repas, nettoie, s'occupe des enfants si elle les a avec elle car dans la plupart des cas, ceux-ci sont placés en nourrice à la campagne. Cela signifie que les visites ne peuvent pas être fréquentes.

Le budget est géré avec minutie par la femme qui répartit l'argent suivant les besoins les plus pressants. Les économies vont bon train. Il y a tellement de choses à payer: loyer, nourriture, entretien, nourrice. Il s'agit de faire attention. Les loisirs restent rares: aller se promener, s'offrir le bal de temps en temps, le cinéma.

Des évènements importants ponctuent et bouleversent parfois leur existence: novembre 34 - Janvier 35 grève

de protestations contre une baisse de salaire. La baisse est réduite mais il faut accepter le principe des quatre métiers. Grande difficulté de vie pour les familles qui se trouvent très vite dans un total dénuement.

Aux périodes noires succèdent des périodes d'euphorie comme celle de juin 1936: les premiers congés payés deviennent officiels. Pour les tisseuses, c'est une véritable aubaine: quinze jours de liberté à pouvoir se consacrer aux siens et aussi à elles-mêmes. Certaines partent à la mer, d'autres restent chez elles et c'est l'occasion de prendre avec soi les enfants laissés en nourrice, de retrouver une vie plus familiale.

Les dernières années avant la guerre redeviennent plus sombres. Le travail reprend plus dur. La déclaration de guerre entraîne l'éclatement du couple. Les tisseuses se retrouvent seules face à leur foyer, leur travail. L'usine est réorganisée, les tisseuses doivent apprendre à tout faire sur leurs métiers. La journée de travail se rallonge. Chacune essaie de préserver son emploi. L'avenir paraît noir.

Les tisseuses apparaissent comme des femmes qui ont des responsabilités mais dont on ne parle pas parce que cela semble normal. A la limite, plus personne ne s'en rend compte car elles vivent dans un monde d'hommes. Au travail, elles doivent faire face aux gareurs, au directeur, au patron. A la maison, leur horizon se limite à leur foyer et à leurs enfants.

Pourtant, ces tisseuses, malgré leurs difficultés ont une réelle envie de vivre. Ce sont des femmes somme toute très énergiques, qui n'hésitent pas à aider les

14

autres. Au travail, les tisseuses se donnent un coup de main pour nettoyer, réparer les fils de leurs métiers. A la maison, elles invitent la famille, les voisines. Cependant, chacun reste dans son domaine. A Roanne, les mentalités sont très cloisonnées. On ne se mélange pas. Le monde ouvrier, comme toujours, est à part mais en son sein même des clivages se forment: on ne fréquente pas les gens des Tuileries ou des Tanneries. Le monde des tisseurs est également à part entière avec leurs règles, leur langage. Les tisseuses doivent suivre certains principes et Roanne apparaît comme une ville assez arriérée par rapport aux autres de la région; les tisseuses sortent rarement seules mais en famille avec le mari et les enfants. Elles ne vont jamais au café, font très peu de sport. Ce sont des choses que l'on ne conçoit pas pour des femmes. De plus, celles-ci doivent subir la lourde polémique de l'époque qui veut que la femme ne se consacre qu'à son foyer car là est son vrai rôle, et qu'elle laisse tomber son travail à l'usine. Les tisseuses mènent les deux de front car elles savent qu'il leur est impossible de ne pas travailler si elles veulent assurer un avenir meilleur à leurs enfants, ce qui est le souhait de chacune.

NOTES

INTRODUCTION

1- Chiffres donnés par J.P. HOUSSEL Roanne: une région textile page 109.

PREMIERE PARTIE: Le textile: une tradition roannaise ancienne.

Chapitre 1- Naissance du tissage et de la bonneterie

Pour la période cf. Ch. DECHELETTE "l'industrie cotonnière à Roanne" Bibliothèque Municipale

- 1- Renseignement fourni par Monsieur DESTRE lui-même
- 2- M. GONINET Histoire de Roanne et de sa région p.163
- 3- F. DECHELETTE Ce qu'il faut savoir de l'histoire de Roanne.
- 4- Ce chiffre et les suivants viennent de J.P. HOUSSEL opcit p.1 (p.45)
- 5- J.P. HOUSSEL op cit p.1 (p.47)
- 6- J.P. HOUSSEL opus cité note 1 (p.69, p.80) donne toutes les indications sur le travail à domicile.
- 7- R. MAHUSSIER "la Bonneterie Roannaise" (DES 1960 - BM Roanne)
- 8- M. GONINET "Histoire de Roanne et de sa région" p326
- 9- Tous les renseignements se trouvent dans
 - Jacques POISAT "les origines de la bonneterie en France"
 - R. MAHUSSIER "la Bonneterie Roannaise"

10- Monique LEWI "Histoire d'une communauté juive"
Roanne 1976.

Chapitre 2 - Les crises du textile roannais

1- Pour tous renseignements sur la grève voir le journal de Roanne et l'Union Républicaine de 1934 et 1935.

2- Tribune Républicaine du 6 Décembre 1938
Archives de la Mairie F VII 4 N°77 1917.

3- Archives de la Mairie F VII 4 N°81 ainsi que les dates suivantes

DEUXIEME PARTIE: l'horizon de travail: l'usine

Chapitre 3 - Les différentes fonctions de la femme.

- 1- Renseignements fournis par Charles DECHELETTE
"l'industrie cotonnière" Bibliothèque municipale de
Roanne.
- 2-"Les fils et les tissus" I. BROSSAND DUNOD Paris
1963 pages 61 à 63.
- 3- Le travail à Roanne entre les deux guerres p.8 et 14
- 4- Interview sur video cassettes de l'Ecomusée du Roan-
nais.
- 5- Interview de Mr ANTOINE par l'Ecomusée du Roannais
- 6- Texte de la Trame.

Chapitre 4 - Les conditions de travail

- 7- Le travail à Roanne entre les deux guerres page 12
- 8- Propos recueillis sur vidéo cassettes par l'Ecomusée
auprès d'anciennes tisseuses et gareurs
- 9- Le travail à Roanne entre les deux guerres page 14
- 10- Journal de la maison DESTRE: archives de l'Ecomusée
du Roannais.
- 11- Archives de l'Ecomusée du Roannais
1933: Fédération textile: "Etude concernant le régime
actuel de la durée du travail dans les établissements
textiles.
- 12- Archives de l'Ecomusée du Roannais

"Historiques des principales variations de salaires et tarifs dans la région roannaise" 1931.

13- Archives de l'Ecomusée du Roannais

7 Janvier 1929: la Fédération Textile adresse au patronat le règlement pour l'application des primes à la continuité dans le travail en vue de l'amélioration des salaires.

14- Archives de l'Ecomusée du Roannais

Avril 1929: règlement pour l'application du sursalaire journalier et de la prime trimestrielle (Fédération textile de Roanne-Thizy-Cours).

15- Extrait du journal de la maison DESTRE rédigé par les ouvriers de l'usine 1929-1940 (Archives de l'Ecomusée du Roannais).

16- Organisation industrielle: étude concernant la conduite d'un plus grand nombre de métiers par ouvriers et les métiers automatiques 1934. (archives de l'Ecomusée du Roannais).

17- Le travail à Roanne entre les deux guerres page 10

18- Journal de la maison DESTRE 1929-1940 (juin 1930)

19- Archives de l'Ecomusée du Roannais

Circulaire de la Fédération textile 1929-1931 concernant les assurances sociales.

20- Le travail à Roanne entre les deux guerres p.8 et 9

21- Interviews de l'Ecomusée du Roannais sur video cassettes (tisseuses et gareurs)

22- Le travail à Roanne entre les deux guerres page 17.

23- Archives de l'Ecomusée du Roannais. Circulaires de la Fédération textile du 17 Juin 1936 au 31 Décembre 1936: application de la semaine de 40 heures.

24- Archives de l'Ecomusée du Roannais. Circulaires de la Fédération textile concernant les congés payés (16 Juillet 36 - 6 Août 36)

25- Le travail à Roanne entre les deux guerres p.5 et 6

26- Interviews sur video-cassettes de l'Ecomusée (tisseuses).

27- Archives de l'Ecomusée du Roannais. Circulaire de la Fédération textile 1939 "décret du 1er septembre 39"

28- Archives de l'Ecomusée du Roannais. Circulaires de la Fédération textile 1939: mesures en faveur des familles des mobilisés.

29- Archives de l'Ecomusée du Roannais: communication adressée à toute la fédération textile sur le décret du 10 Novembre 1939 relatif aux congés payés.

147

TROISIEME PARTIE:l'univers quotidien: le foyer familial

Chapitre 5- les conditions matérielles

- 1-"Le travail à Roanne entre les deux guerres"
D. LUYA et J. POISAT p.25
- 2- Toutes les citations ci-dessous sont tirées du
"Travail à Roanne entre les deux guerres" pages 33-34.
- 3- Journal de Roanne 9 Décembre 1934
- 4- Journal de Roanne 1934- 1935- 1936
- 5- Citations de "le travail à Roanne entre les deux
guerres" pages 36 et 37.
- 6- Journal de Roanne (1934).

Chapitre 6- les loisirs

- 1- Citations tirées des Conférences universitaires de
Roanne "le travail à Roanne entre les deux guerres"
1984 page 23: "Rentabilité et travail surveillé: les
jardins ouvriers"
- 2- Renseignement fourni par Monsieur DESTRE
- 3- Journal de Roanne 5 Août 1934
Compte-rendu des Fêtes du Textile
- 4- Le travail à Roanne entre les deux guerres page 25.
- 5- La foire des Brandons: elle se déroule le premier
dimanche après Carnaval en campagne et le lundi à Roanne
Les nouveaux mariés de l'année se réunissent autour d'un
feu. Cela donne l'occasion d'un grand banquet avec ceux
de la noce, les voisins et les amis.

- 6- Le travail à Roanne entre les deux guerres page 24.
- 7- Journal de Roanne 1934-1935
- 8- Journal de Roanne (colonne réservée aux spectacles)
- 9- Journal de Roanne 1934.
- 10- Jean CANARD "Roanne pas à pas" page 117
- 11- Journal de Roanne 1936.
- 12- Marcel GONINET "Histoire de Roanne et de sa région"
Tome 2 page 350.
- 13- Historama n° 29 Juillet 1986.
Valérie COLIN-SIMARD et Laurence BENAÏM "1938, la France
chante sur un volcan" pages 81-85

Chapitre 7 - Les visions de la femme à l'époque.

- 1- Journal de Roanne 1934-35
- 2- Article du journal de Roanne datant du 9 Février 1936
- 3- Charles DECHELETTE "l'industrie cotonnière à Roanne"
La condition de l'ouvrier tisseur page 96
- 4- Charles DECHELETTE page 97
- 5- "Le travail à Roanne entre les deux guerres" p.32
- 6- Charles DECHELETTE page 97
- 7- Journal de Roanne 5 Mai 1935
- 8- Journal de Roanne 2 Février 1936
- 9- Journal de Roanne 22 Avril 1934
- 10- Journal de Roanne 6 Janvier 1935.
- 11- Le travail à Roanne entre les deux guerres page 39.
- 12- Journal de Roanne 1934.

B I B L I O G R A P H I E

Sources manuscrites

- Journal de la maison DESTRE 1929-1940 Archive de l'Ecomusée du Roannais.

C'est une sorte de cahier entièrement rédigé par des ouvriers de l'usine. Ils ont noté les problèmes concernant les métiers, les salaires, les horaires et les changements intervenus dans l'usine en particulier l'achat de métiers automatiques. Il est en assez mauvais état et l'écriture est parfois illisible.

Sources orales

- Interviews sur bandes vidéo réalisées par l'Ecomusée du Roannais auprès d'anciennes tisseuses et d'anciens gareurs comme Monsieur ANTOINE gareur chez BRECHARD
Monsieur DUPIN chef-gareur chez GROSS.
Ces interviews se déroulent dans des locaux anonymes ou au domicile même des intéressés pour certains. Le tout comprend quatre à cinq bandes vidéo.

- Interviews auprès de Monsieur DESTRE, patron des tissages DESTRE entre les deux guerres.

Sources imprimées

- ouvrages généraux

Yves LEQUIN: "le monde ouvrier de la région lyonnaise dans la deuxième moitié du XIXème siècle 1848-1914"

Thèse de doctorat d'état 1976 Tome II: Un IVème état?
 Presses universitaires de Lyon
 Les horizons de la condition ouvrière Lyon II
 Enormément de renseignements bibliographiques.

Histoire mondiale de la femme publiée sous la direction de
 Pierre GRIMAL 1965-1967 en quatre volumes
 Paris nouvelle librairie de France
 Tome 4: Sociétés modernes et contemporaines par H.HOUILLON,
 N.BOTHOREL, M.F.LAURENT, P.BENSIMON 1966 587 pages.

Ouvrages sur la région roannaise

-Marcel GONINET "Histoire de Roanne et de sa région"
 Roanne tome II éditions HORWATH, 1976, 515 pages (Biblio-
 thèque municipale de Roanne 2075D).

-Jean-Pierre HOUSSEL "la région de Roanne et le
 Beaujolais textile face à l'économie moderne" service
 reproduction des thèses de l'université de Lille III 1979
 329 pages (Bibliothèque municipale de Roanne 2685F)

-Jean-Pierre HOUSSEL: "le Roannais et le haut-
 Beaujolais: un espace à l'écart des métropoles" Lyon pres-
 ses universitaires de Lyon 1978 166 pages (Bibliothèque
 municipale de Roanne 218 C).

-Pétrus FAURE "Histoire du mouvement ouvrier dans
 la Loire" Saint-Etienne Imprimerie Dumas 1956 504 pages
 (Bibliothèque municipale de Roanne 2261 F).

-Le "Journal de Roanne" années 1934-1935-1936-1938
 (Bibliothèque municipale de Roanne DP 0211)

Ouvrages plus spécialisés dans le textile

Archives de l'Ecomusée du Roannais:

- circulaires de la Fédération textile et du Syndicat concernant les grands évènements de l'époque: salaires, congés payés, assurances sociales.

-Jean-Pierre HOUSSEL: "le Roannais: une région textile" les cahiers de Fabrique revue semestrielle éditée par l'Ecomusée du Roannais 1986 120 pages (Bibliothèque de Roanne 8575 D).

-Charles DECHELETTE: "Monographie sociale l'industrie cotonnière à Roanne" Roanne imprimerie SOUCHIER 1910. (Bibliothèque municipale de Roanne fichier fond local 1096 F).

-Victor DECHELETTE "Essai sur la condition de l'ouvrier tisseur roannais" Roanne imprimerie SOUCHIER 1897 32 pages (Bibliothèque de Roanne fichier fond local 3036 F)

-Jacques POISAT: "Histoire de la bonneterie en France et dans le Roannais" Régny atelier de l'abbaye de Pradines 1982 165 pages.

-Roger MAHUSSIER: "la bonneterie roannaise" diplôme d'études supérieures 1960 125 pages (Bibliothèque de Roanne 4045).

-Denis LUYA et Jacques POISAT "le travail à Roanne entre les deux guerres" Conférences universitaires de Roanne 1984 47 pages.

-"La Trame" pièce de théâtre jouée et réalisée par le théâtre du Prisme sous la direction de Claude Colomb. S'inspirant de faits historiques, elle retrace la vie des tisseuses roannaises entre les deux guerres de 1930 à 1938 (Ecomusée du Roannais) - 1383

FÉDÉRATION TEXTILE
DE
ROANNE - THIZY - COURS

*Note adressée le
20-6-34 à toute
la Fédération*

HOTEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

N O T E

4, RUE MARENGO, 4

**ROANNE RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION DU SYNDICAT GENERAL
DE L'INDUSTRIE COTONNIERE SUR LA SITUATION ACTUELLE**

TÉLÉPHONE : 34-29

Au cours de l'Assemblée Générale annuelle, les membres du Syndicat Général de l'Industrie Cotonnière ont entendu, présenté par le Comité de Direction, un rapport remarquable sur la situation générale de l'Industrie Cotonnière.

Nous pensons que nos adhérents retireraient le plus grand profit de la lecture de ce document. Pour ceux qui n'en auraient pas encore eu connaissance, nous avons établi un résumé succinct.

Après la chute brutale du volume des affaires et des prix au cours de 1931, les années 1932 et 1933 avaient marqué une amélioration sensible.

Le chômage qui au début de 1932 équivalait en moyenne à un arrêt de 50% de tout l'outillage cotonnier était retombé à un pourcentage de 20% à 25%. Par ailleurs, si les exportations de tissus en pièces à l'étranger avaient encore baissé, l'exportation aux colonies et pays de protectorat enregistrait, dans son ensemble, par rapport à l'année précédente, une reprise sensible de 20%. Enfin, sous le rapport des prix, si déjà à la fin de 1933 des signes de dépression du marché se manifestaient, l'écart de la chaîne 28 par rapport au double du terme se maintenait cependant à 4 francs et le prix de façon du calicot 3/4 20 x 20 à près de 2 francs par duite aux cent mètres.

Cette situation s'est, hélas, complètement modifiée au cours des premiers mois de 1934. A l'heure actuelle, notre industrie se retrouve au dessous du niveau le plus déprimé qu'elle ait connu depuis le début de la crise. Si l'on compare les résultats du premier trimestre de 1934 avec ceux du deuxième trimestre de 1933, on constate que le volume des ordres a diminué de 13% par broche et de 21% par métier. Par ailleurs, au début de 1934, les exportations à l'étranger s'affaissaient encore de 35% par rapport à 1933, tandis que les exportations aux colonies demeurent stationnaires. L'écart entre le prix de vente de la chaîne 28 écrue et le double du terme est retombé de 4 à 3 Frs, et si, au lieu de considérer l'écart, l'on ne retient que la marge appelée à couvrir les frais généraux, les salaires, les frais de fabrication, etc, on constate que de 1929 jusqu'à l'heure actuelle cette marge a décré, en ce qui concerne la chaîne 28, de 61%.

Or, pendant ce temps, les charges fiscales restaient les mêmes, les salaires ne baissaient que de 15%; il s'ensuit que presque tout le poids de la baisse enregistrée par le prix de vente s'est fait sentir sur le bénéfice et l'amortissement.

Enfin, la courbe du chômage, descendante depuis le début de 1932, est redevenue ascendante. Le chômage équivaut, aujourd'hui, non plus à un arrêt de 20% mais de 30% environ de l'outillage cotonnier national.

A certains égards, une situation aussi défavorable peut surprendre. En effet, sans parler encore de reprise économique il faut reconnaître que depuis 1932 la conjoncture mondiale accuse une amélioration qui se manifeste par une augmentation de 20% de la production industrielle, une diminution de 15% des stocks de matières premières et une régression de 23% du chômage. Même, au point de vue de l'industrie cotonnière, le marché de notre matière première s'était considérablement raffermi au cours de ces derniers mois puisque les cours des cotons accusaient une hausse de 20%. Enfin, du point de vue technique, la situation du marché cotonnier est relativement saine. En réalité, si en dépit d'une situation mondiale meilleure et de certains facteurs techniques favorables, notre industrie a enregistré ces derniers mois tout le contraire d'une reprise, c'est qu'elle a subi deux influences déprimantes, l'une d'ordre national, l'autre d'ordre spécifiquement cotonnier.

Au point de vue national, il suffit de mentionner l'insécurité financière et l'insécurité morale plus intense encore par suite des grands scandales qui ont ému récemment l'opinion publique. Une pareille situation s'est traduite sur le plan économique par un ralentissement général du mouvement des affaires et, sur le plan monétaire, par une aggravation de la thésaurisation. Or, s'il appartient à l'Etat de créer l'atmosphère de confiance favorable à la mobilisation des capitaux thésaurisés et à la reprise des affaires, il incombe aux industriels cotonniers eux-mêmes, en toutes circonstances, d'assurer le meilleur ajustement possible de la production aux possibilités de consommation du moment. Sans quoi, de l'excès de production, fut-il faible, naît une surenchère à la baisse qui accroît encore la réserve de l'acheteur et accentue du même coup le déséquilibre déjà existant de l'offre et de la demande. Or, cette démoralisation sous l'influence d'une production excessive, cette surenchère à la baisse sont précisément les caractéristiques du marché cotonnier français. Autant de signes qui semblent marquer l'apparente inaptitude de l'industrie cotonnière à réaliser l'effort collectif d'organisation exigé par la situation.

N O T E

RENSEIGNEMENTS sur la GREVE du TEXTILE.-

-:-:-:-

Les usines de Roanne sont arrêtées, d'une façon générale, depuis Lundi 12 courant.

La grève a débuté à Thizy Vendredi matin, pour se généraliser aujourd'hui Lundi. Ce n'est que demain matin que nous serons à même de fournir, s'il est nécessaire, des renseignements détaillés par usine. D'ores et déjà, on peut considérer le mouvement comme tout à fait généralisé.

A Thizy comme à Roanne, il y a eu des menaces contre les employés de Bureau qu'on a empêchés, bien qu'ils soient en dehors du régime des ouvriers, d'assurer leur travail. Il semble que, grâce à des mesures d'ordre général qui ont été prises, le travail des employés a pu continuer partout, et qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir à ce sujet.

Une démarche a été faite par l'Association des Anciens Combattants de Roanne auprès de Monsieur GROSSE, Président du Syndicat de Roanne.

Ceux-ci, qui n'avaient du reste aucun mandat des ouvriers, ont cru bon d'interroger les deux parties en présence sur le conflit actuel. Monsieur le Président du Syndicat de Roanne les a reçus Samedi et leur a exposé le point de vue patronal -qui a certainement fait impression- et les raisons pour lesquelles nous avons dû baisser nos tarifs. Cette entrevue, du reste, n'a, en aucun cas, infirmé ni modifié en rien la position actuelle du Syndicat de Roanne, conforme à ses décisions précédentes.

Comme dit plus haut, le Comité de la Fédération se réunira Mardi à 15 heures pour examiner la situation.

Un certain nombre de fabricants de Roanne ont écrit à Monsieur le Maire de Roanne, ainsi qu'à Monsieur le Sous-Préfet, pour leur rappeler que les usines étaient placées, en tout temps, sous la protection des Pouvoirs Publics. Le texte qui a servi à ce sujet est celui qui figure dans l'Annuaire de l'Union Textile. Il a été très légèrement modifié. Les adhérents du Syndicat de Thizy pourront s'en inspirer le cas échéant.

Roanne, le 19 Novembre 1934.

-:-:-:-:-

laient avec la Baisse de 12%.

Los ouvriers de ces usines, débauchés par les piquets de grève, avaient démontré par là leur volonté, et, aussi, la possibilité de travailler aux conditions prévues. Ce fait est d'une importance capitale.

La Baisse de 12%: ses justifications-

La Baisse de 12 % était, en effet, justifiée, acceptable - Elle est indispensable.

-Justifiée : Nos tarifs s'établissaient, avant la baisse, au coefficient 5,6 par rapport à la base 100 en 1914. Ils resteront au coefficient 5 après la baisse.

-Acceptable : Les tarifs ne sont pas les salaires. Les tarifs peuvent être plus ou moins élevés ou plus ou moins bas, mais ce qui conditionne, avant tout, les salaires, c'est le volume de transactions qui peuvent être faites et le volume de travail qui en est la conséquence.

Des tarifs trop élevés, au contraire, provoquent un ralentissement d'affaires et une réduction du volume des salaires.

- Ci-joint, en annexe, un tableau démontrant qu'une baisse de tarifs n'est pas forcément une baisse de salaires, et qu'à une hausse de tarifs peut correspondre une réduction des salaires.

-Les basses paies : On nous oppose des basses paies. On généralise systématiquement des situations exceptionnelles.

Les basses paies ne sont pas le fait de tarifs trop bas, mais d'un chômage exceptionnel. Ce chômage est dû à la mévente et, particulièrement, aux prix trop élevés, qu'en raison des tarifs, la région est obligée de pratiquer.

Ce n'est pas pour donner de basses paies que l'industrie

fait cette baisse de 12 %, c'est, au contraire, pour essayer de relever le niveau des salaires atteints par le chômage.

Bien loin de vouloir perpétuer des misères exceptionnelles et individuelles, la Fédération Textile fait remarquer que les basses paies indiquent aussi un état pénible d'absence de travail pour les usines où elles sont relevées. La Fédération, qui a déjà donné amplement, par des Oeuvres Sociales spontanées, la preuve qu'elle savait se préoccuper de la condition ouvrière, compte, au contraire, que les mesures nécessaires, prises pour l'abaissement du prix de revient, pourront ramener le plus grand nombre à une situation améliorée.

Ajoutons qu'il eut été sans doute plus simple, pour éviter le reproche des basses paies, mais aussi beaucoup moins humain, de mettre en chômage total les ouvriers qui souffraient du chômage partiel. Nous reprochera-t-on de ne l'avoir pas fait? Avec une certaine reprise du travail, comme il s'en est produit déjà en Octobre à Roanne et à Thizy, les paies retrouveraient rapidement des niveaux plus satisfaisants.

-La Baisse est indispensable - La Région de Roanne et de Thizy paie des prix de façon, des tarifs, et aussi des salaires très supérieurs à l'ensemble des autres centres cotonniers français et étrangers.

Nous l'avons dit maintes fois, et nous attendons encore la démonstration contraire. Nous avons cité des centres où, en plein travail, le montant des journées s'établissait à 8 et 10 frs.

Plus particulièrement, depuis quelques années, les ateliers à domicile ont fait, par leurs tarifs, une concurrence qui a

...../

enlevé aux usines de la Fédération une partie de leur activité.

Nous tenons à la disposition de quiconque des documents démontrant que l'article 30/28 payé 0,56 c. à Roanne et 0,54 c. à Thizy, est payé 0,50 c. et même moins à des façonniers qui supportent, en plus, la charge du salaire de leurs ouvriers, les frais de force, de canetage, de tordage, de garago, d'assurances, d'impôts etc..... Si l'on évalue, dans ces petits ateliers, comme dans les nôtres, tous ces frais supportés (environ 25 ou 30 centimes par mètre) on voit à quoi doivent se réduire les tarifs qui peuvent être payés à la main d'oeuvre seule.

En tous cas, comment nos usines, sous le régime actuel, accablées d'impôts, que tous savent écrasants, de charges sociales, de frais généraux de vente, d'échantillonnage etc.... peuvent-elles lutter contre une telle concurrence? Nous pourrions invoquer encore celle qui nous est faite par les centres d'Alsace, de Normandie et des Vosges, généralement outillés avec des métiers multiples.

Le coût de la vie :-

Nous avons dit que nos tarifs étaient au coefficient 5,6 par rapport à la base 100 en 1914 et qu'ils resteraient à 5 après la baisse.

Il est bon de savoir que, d'après l'indice des prix de gros, ressortant actuellement à 3,52, le prix commercial de vente de nos articles atteint parfois 3 fois 1/2 à peine leur prix d'avant-guerre, alors que les prix de façon s'établissent à 5 fois 1/2, et s'établiront encore à 5 fois après la baisse.

...../

Le coût de la vie a sensiblement baissé en France quoi qu'on dise. Il est actuellement, d'après les indices officiels, à 4,67 alors que nos tarifs étaient à 5,66.

N'est-il pas bon d'ajouter que l'on s'en prend toujours à l'industrie, et à l'industrie seule, des salaires qu'elle distribue, salaires constituant le pouvoir d'achat des ouvriers.

Or, nous ne pouvons distribuer des salaires qu'en proportion de nos ventes. Comment se fait-il que les Syndicats ouvriers n'aient pas fait, à notre connaissance, pression contre ce qui leur paraissait exagéré dans le coût de la vie et qu'il n'ait été pris dans notre région aucune initiative, comme il s'en est pris dans des centres voisins, pour le faire baisser?

Retenons, en tous cas, que le coût de la vie a déjà baissé et qu'il est tout près de baisser encore puisque, pour la 2ème fois, le Gouvernement annonce, officiellement, une baisse dans le prix du blé et dit, en propres termes, que si ses propositions sont adoptées, le prix du pain baissera de 20 à 25 centimes au kilo d'ici fin Décembre.

Nous avons dit bien des fois que, malgré tout, le sort d'une industrie ne peut pas se relier exactement au coût de la vie, dont nous avons cependant toujours tenu compte. L'industrie, pour vivre, doit tenir compte aussi de sa situation propre.

Et cependant, en définitive, peut-on nous reprocher une disparité flagrante entre nos tarifs et le coût de la vie? Quant aux salaires, nous avons vu qu'ils sont surtout fonction d'autre chose : c'est-à-dire de l'activité industrielle qu'il faut conserver.

...../

question
des
métiers mul-
tiples:

Cette activité industrielle, n'a-t-on pas d'ailleurs sou-
vent tenté de l'arrêter? Certes, un bon nombre d'ouvriers ont,
intelligemment, compris et accepté certains remèdes à la situa-
tion. Ils se sont prêtés -et on bien fait de le faire- aux trans-
formations indispensables de matériel ou de régime de travail.
Ils développent ainsi leur valeur professionnelle, maintiennent
leurs moyens d'existence et assurent la vie de l'industrie.

Les métiers automatiques -répandus dans beaucoup d'autres
régions- ont été acceptés ici par les ouvriers bien que quel-
ques uns d'entre eux soient parfois, injustement, et à ce sujet,
en butte aux critiques de certains autres.

Quant aux métiers multiples, qui sont, avec les transforma-
tions nécessaires (notamment le casse-chafne) une formule ex-
cellente d'utilisation du matériel actuel, ils ont été aussi
acceptés par un grand nombre d'ouvriers (2.200 métiers marchent
-certains, depuis plus de 20 ans- à 4 métiers, avec un régime de
tarifs accepté par tous et qui donne des paies favorables).

Et, cependant, des oppositions systématiques, des pressions
des tracts répandus contre les métiers multiples empêchent, à
Roanne et à Thizy, les progrès de ce moyen de salut pour l'in-
dustrie. Les opposants préfèrent-ils donc que le travail de nos
usines soit enlevé, comme il l'est déjà en partie, par l'Alsace,
les Vosges et la Normandie et aussi par les ateliers à 4 ou 6
métiers à domicile?

Ce régime de métiers multiples est, cependant, sous peine
d'arrêt définitif d'usines, appelé à se généraliser. Quelle
erreur funeste n'a pas été commise, à Roanne, en 1914, de refu-
ser cette transformation industrielle!

On objectera à ce régime le non emploi d'un certain nom-

...../

bro de tisseurs. Outre que ce régime ne pourra jamais se généraliser partout au même moment, s'installer partout à la fois et pour tous les articles, outre que certaines précautions peuvent d'ailleurs être prises pour atténuer ce risque dans la mesure du possible, préfère-t-on voir encore ce que l'on a déjà vu : c'est-à-dire l'arrêt complet des usines?

Ne comprend-on donc pas que tout le sort de la Région, et même de la main-d'oeuvre en général : teinture, préparation etc. est intéressée à ce progrès !

Il faut pourtant qu'une fois pour toutes cette question soit posée, non sous la forme d'une concession à faire, puisque chose est possible et existe, mais comme explication nécessaire.

Situation
déplorable
de
l'industrie:

Pour toutes ces raisons, d'abord et surtout pour les tarifs trop élevés qui frappent ^{immédiatement} nos prix de revient, pour les difficultés, sinon totales, tout au moins très importantes que l'industrie rencontre de la part de certains ouvriers, pour l'amélioration de sa fabrication, et qu'il faudrait faire disparaître pour l'avenir,

L' INDUSTRIE se MEURT !!

Les ouvriers se sont-ils aperçus de ce qu'il y a de terrible pour eux, comme pour nous, dans la position actuelle de notre industrie?

Nous ne voulons pas publier les noms des Etablissements qui ont dû fermer leurs portes, mais nous présentons ici, par contre, la liste, lieu par lieu, des 17 Etablissements de notre Région qui ont dû arrêter leur activité industrielle depuis 1930, Etablissements groupant plus de 2.500 métiers.

...../

Conclusions:- Nous nous demandons si, après cet exposé, il est possible de discuter encore une décision qui est une mesure de salut pour l'industrie, de sauvegarde pour le travail des ouvriers, et nous faisons appel au bon sens de la corporation : croit-elle que c'est par caprice ou de gaîté de coeur que nous demandons une réduction de tarifs de 12% qui nous est absolument indispensable. Qu'elle y voie, au contraire, pour elle et pour nous, une mesure de salut.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

TISSAGES qui TRAVAILLAIENT avec la BAISSE de 12 %.Région de Roanne -

4 Tissages groupant..... 958 métiers

Région de Thizy -

20 Tissages groupant.....3.034 métiers

soit au total.....3.992 métiersMOUVEMENTS des SALAIRES au cours des Dernières Années
avec l'indication des MODIFICATIONS de TARIFS .-

-:-:-:-:-:-:-:-

Pour 15 Etablissements de Roanne .. (personnel sensiblement constant)

Total des salaires, 1927 27.174.909 frs
- - - 1928 29.970.780 frs

Augmentation des salaires de 10,2 % malgré une baisse des tarifs de 8 % en Avril 1927.

Total des salaires, 1929 29.173.499 frs
- - - 1930 30.289.470 frsEn 1929 aucune hausse de salaires et, en 1930, hausse de 3,8 % des salaires, seulement, malgré une hausse des tarifs de 7 à 8 % en ^{Janvier} Juillet 1929.Total des salaires, 1931 26.918.874 frs
- - - 1932 26.701.745 frs

Diminution de 0,8 % seulement des salaires, malgré une baisse des tarifs de 7 à 8 % en Décembre 1931.

Total des salaires, 1932 26.701.745 frs
- - - 1933 27.481.534 frs

Hausse de 2,9 % des salaires, malgré une baisse des tarifs de 5 % en Juin 1933 (6 mois).

Nous ne disons pas que les baisses de tarif, poussées à l'extrême, ne puissent pas influencer sur les paies. Ce que nous disons, c'est qu'au moment où les baisses de tarif sont nécessitées par l'état du marché, leur résultat peut se traduire par une hausse de salaires. Le tableau ci-dessus en est la démonstration.

-:-:-:-:-:-:-:-

TISSAGES de la REGION de ROANNE-THIZY ayant
FERME depuis 1930

-:-:~:~:~:-:-

A ROANNE.....	4 usines groupant	962	môtiers
Prs ROANNE.....	1 usine groupant	350	môtiers
A THIZY.....	3 usines	-	350 -
A AMPLEPUIS.....	2 usines	-	120 -
A CUBLIZE	1 -	-	60 -
A COURS	2 -	-	152 -
A St. SYMPHORIEN-de-LAY.....	1 -	-	180 -
A St. IGNY-de-VERS.....	1 -	-	225 -
A GRANDRIS	1 -	-	150 -

soit au total.....2,540 môtiers
=====

-:-:~:~:~:-:-
-:-:~:~:~:-:-
-:-:~:~:~:-:-

REPONSE des TRAVAILLEURS du TEXTILE en GREVE
aux DECLARATIONS FAITES PAR LA FEDERATION PATRONALE.

-:-:-:-:-:-:-:-

Préambule.- Par les déclarations qu'elle a rendu publiques, la Fédération Patronale a exposé ce qu'elle croit être les justifications à sa décision.

En ce qui nous concerne, nous pensons devoir apporter également quelques précisions à notre position.

Certes, il n'est pas dans notre intention de polémiquer avec nos patrons. La tragique situation faite à nos familles exige seulement de la clarté sur quelques problèmes essentiels. Toute la population laborieuse, à qui s'adresse aussi notre répro et qui suit avec sympathie notre lutte, comprendra encore mieux combien notre cause est juste et pourquoi elle doit triompher.

Les causes du conflit.- Chacun les connaît. Décision brutale de la Fédération Patronale d'imposer aux ouvriers une nouvelle diminution de salaires de 12 %, soit 28 points sur le pourcentage.

Les ouvriers et ouvrières ne pouvaient accepter cette décision en raison de la situation pénible dans laquelle ils vivaient depuis plusieurs mois.

Nous avons déjà affirmé que la moyenne des salaires de ^{tisseurs} quinzaine des ouvriers/était de 80 frs. Nous sommes prêts à fournir à l'appui des fiches de paye de toute usine. Or, supposons que l'homme et la femme travaillent et gagnent/chacun la moyenne de 80 frs par quinzaine, cela représente :

5 frs,35	par jour et par personne
3 frs,50	avec un enfant en plus
2 frs,65	avec 2 enfants.

on comprend l'insuffisance des salaires par ces quelques chiffres.

fres. La situation est plus grave encore lorsque seul le chef de famille travaille alors que la femme est obligée de rester à la maison pour élever une nombreuse famille.

On comprendra facilement que dans ces conditions il nous était matériellement impossible de consentir une nouvelle réduction de nos moyens d'existence. C'est la raison pour laquelle tous et toutes nous avons abandonné nos usines dès que la baisse fut affichée.

La grève.-

Le 8 Novembre, une affiche portait la décision patronale à la connaissance des ouvriers. Immédiatement cette décision s'affirma comme devant entraîner un grave conflit dans la région. Le motif invoqué ^{par le} patronat "reprise de l'activité industrielle par suite de la réduction du prix de revient" n'était plus écouté par aucun travailleur. L'expérience des dernières années, 1933 à 1934 en particulier, avait suffisamment démontré que les diminutions de salaires avaient aggravé, dans des proportions inquiétantes, la crise de chômage dans notre industrie.

Le personnel de l'usine DUMAREST refusait immédiatement de commencer le travail. A 14 heures les ouvriers de nombreuses autres usines suivaient l'exemple de DUMAREST et le 9 Novembre la presque totalité des ouvriers et ouvrières des usines textiles de Roanne avaient déserté le travail.

Le rôle des organisations syndicales. La volonté des travailleurs de répondre par la grève à la diminution des salaires s'affirmait. Les syndicats leur apportaient immédiatement leur appui. Pouvait-il être question d'engager des conversations avec la Fédération Patronale quand on savait que celle-ci avait toujours refusé, depuis plusieurs années, d'entrer en relations avec les organisations syndicales?

...../

Les syndicats unitaires et confédéré du textile, celui des apprêts et teinture unitaire participaient au conflit et décidaient l'élargissement de la lutte qui s'étendit ainsi rapidement à toute la région, THIZY, AMPLEPUIS, POUILLY-s/ CHARLIEU.

Qui a tenté de solutionner
le conflit jusqu'à ce jour?

Dès le samedi 10 Novembre, en lançant l'ordre de grève générale, les ouvriers chargeaient une délégation de se rendre auprès de Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE lui demandant d'intervenir auprès de la Fédération Patronale afin d'obtenir une entrevue entre les deux parties.

Deux ou trois jours après la Fédération Patronale répondait par un refus brutal.

Le même sort devait être réservé à une délégation d'Anciens Combattants qui avait tenté d'opérer un rapprochement entre patrons et ouvriers.

Samedi 24 Novembre, les grévistes envoyaient à nouveau une délégation auprès de Monsieur le Préfet de la Loire et répondaient favorablement à une proposition du Citoyen Albert SEROL, Député-Maire, lequel s'offrait pour intervenir auprès du Ministre du Travail.

Ces différentes interventions auprès des pouvoirs publics amenèrent la Fédération Patronale à accepter une entrevue avec une délégation ouvrière.

Cette entrevue eut lieu le 3 Décembre à l'Hôtel de Ville de ROANNE. Les déclarations de la Fédération Patronale ont été sous forme d'imprimés, remises à chaque ouvrier et ouvrière. Ces déclarations tendent à justifier la baisse de 12%, la conduite des quatre métiers etc.... Nous allons démontrer la valeur des arguments apportés.

...../

L'entrevue et l'exclusion
des ouvriers unitaires.-

Pour que l'entrevue ait lieu, nous avons dû écarter certains obstacles dressés par la Fédération Patronale. En effet, du côté patronal, on a voulu discuter de la composition de la délégation ouvrière. Nous n'avons pas, nous, discuté de la composition de la délégation patronale. Pourquoi refuser de discuter avec les unitaires qui, pourtant, jouent, eux-aussi un rôle dans ce conflit?

Pourquoi rendre responsables les unitaires de faits de la grève qui découlent de la bataille engagée entre patrons et ouvriers et où chacun recherche les éléments susceptibles de vaincre son adversaire, même si ces éléments ne sont pas toujours conformes à la légalité? C'est du moins notre avis.

La baisse de 12 % est-elle

Justifiable - Acceptable - Indispensable?.- Le patronat, dans son premier argument pour justifier la baisse, invoque la diminution des bénéfices patronaux. A t-il, dans les années de prospérité, partagé de lui-même l'augmentation de ses bénéfices avec les ouvriers?

Nous n'opérons pas, quant à nous, de la même façon pour justifier nos demandes de maintien ou d'augmentation des salaires. Ce qui compte au premier chef, c'est comment la rémunération de notre travail permettra à nos familles de vivre. Qui oserait justifier de la baisse des salaires dans les conditions actuelles où un ouvrier arrive parfois à gagner un salaire moins élevé que l'indemnité d'un chômeur?

Dans un deuxième argument, le patronat prétend que la baisse ou la hausse des prix de façon conditionne le marché. Ce qui conditionne, avant tout le marché, c'est la possibilité de consommation de la population laborieuse.

Si dans ce pays les salaires sont partout et constamment réduits, ce sont les possibilités de consommation de la population qui sont réduites d'autant. C'est donc à bref délai l'augmentation des stocks et un arrêt de la production encore plus accentué. C'est tout le problème de la crise et de ses solutions qui se trouve posé. Depuis 5 années la réduction du prix de revient par la diminution du salaire a apporté le chômage qui s'aggrave sans cesse. Si nous continuons dans cette voie, c'est à bref délai l'arrêt d'un grand nombre d'usines et de métiers.

C'est pour ces raisons bien différentes de celles invoquées par la Fédération Patronale que nous déclarons la diminution inacceptable.

La Fédération Patronale pour justifier la baisse des salaires publie un tableau des sommes de salaires payés au cours des années 1927 à 1933. Une étude rapide de ce tableau permet facilement de démontrer que la Fédération Patronale a cru s'adresser à des ignorants. De l'aveu même de Monsieur Victor DECHELETTE, les ordres de la clientèle se prennent en Septembre, Octobre, Novembre de chaque année. Il apparaît donc à l'examen du tableau que les années, où la somme de salaires a été la plus élevée, sont celles qui ont suivi les années où il y a eu des augmentations de salaires. Faire la comparaison sur l'année même de la diminution ou de l'augmentation est une erreur que nos patrons ne dissimulent même pas puisqu'ils établissent les écarts sur les années qui leur apparaissent comme le plus favorables à justifier leur décision.

Le 3° argument patronal de justification de la Baisse de 12%, c'est de vouloir démontrer que les basses paies proviennent

.....!

exclusivement du chômage. Certes, c'est une cause et non des moindres. Mais qui oserait nier ce fait. Depuis 1931, la réduction des salaires dans la région se chiffre par 17% et nous avons assisté à la réduction continuelle des heures de travail. Nous sommes fondé de voir là le résultat de la baisse de salaires.

Mais la Fédération Patronale nie qu'il y ait eu 17% de diminution. Les voici pourtant dans l'ordre.

en 1931 7 à 8%

en 1931 5% (suppression des primes journalières
de 1fr. et de 50 frs. trimestrielles)

en 1933
cela fait pourtant... $\frac{5\%}{17\%}$

La Fédération Patronale oppose le salaire de 48 heures qu'elle appelle normal au salaire de crise, c'est-à-dire, des paies de 2 ou 3 jours par semaine. Les ouvriers vivent avec ce qu'ils gagnent et c'est exclusivement le dessus qu'ils tablent pour refuser toute diminution.

Le Patronat parlant de la concurrence, cite les VOSGES, le NORD, la NORMANDIE. Il aurait fallu fournir des explications qui sont loin d'être des confirmations. D'abord le travail fait dans ces régions, n'est pas du tout le même que l'on fabrique à ROANNE.

La Fédération Patronale commet volontairement ou involontairement une erreur lorsqu'elle affirme que certains ouvriers avaient affirmé précédemment leur volonté de travailler avec la diminution de 12%.

Faut-il rappeler que les ouvriers des usines CHAMRION, THOVISTE, MONCORGE de THIZY, s'étaient opposés par la grève à l'application d'une telle mesure.

Battus précédemment, il leur restait le droit de se

...../

joindre au conflit présent pour faire en sorte que soient rapportées des conditions de travail qui leur avaient été précédemment imposées par la force.

Les Façonniers, leur situation, leur avenir- Pour nous, le fait n'est pas nouveau que le patronat cherche à opposer le travail à façon et le travail à l'usine; une telle méthode sert exclusivement les intérêts du patronat. En effet, le patronat réalise 50% de plus, lorsque le travail est exécuté par les façonniers au lieu de le faire à l'usine. Nous ne reviendrons pas sur la question des bas tarifs, bas salaires, facteurs de crise. Ce qui est surprenant, c'est que du côté patronal, l'on s'étonne de la concurrence des façonniers. Une première question : Qui a aidé au développement du nombre des façonniers, n'est-ce pas la patronat, ceci dans le but de rechercher des bénéfices plus importants?

On s'étonne aussi des longues journées de travail des façonniers; parfois 18 heures par jour, il faut en convenir la cause en est aux bas tarifs. Y a-t-il une solution à cette situation ? Oui. En établissant un tarif de façon à domicile, respecté par la Fédération Patronale ^{et les façonniers} / ~~et~~ qui concorderait avec les prix payés à l'usine.

Les façonniers doivent aussi comprendre que la longueur d'une journée de travail a des limites, les bas tarifs aussi. Sinon à brève échéance le travail ne sera plus rémunérateur car les tarifs payés permettront tout juste de payer leur loyer, l'électricité et l'entretien de leurs métiers.

Ce sera alors l'abandon des métiers payés très chers au prix de tant de sacrifices et qui n'auront plus de valeur.

Le coût de la vie- Les patrons nous permettront de leur rappeler une de

...../

leur déclaration antérieure "Si les conditions Industrielles ne sont pas favorables pour que les patrons réalisent des bénéfices normaux, alors il ne peut y avoir augmentation de salaires, même s'il y a augmentation du coût de la vie et c'est quelquefois même une diminution de salaires qui s'impose".

Qu'on nous permette de paraphraser leur déclaration et de dire "Si le niveau de nos salaires est si bas qu'il ne nous permet plus de vivre, même si le coût de la vie diminuait, le maintien des salaires actuels serait encore bien insuffisant pour permettre aux travailleurs de vivre honnêtement".

Métiers multiples
et 4 métiers-

Le patronat nous représente comme les adversaires du progrès parce que souvent nous sommes hostiles à l'augmentation du nombre de métiers à conduire.

C'est bien mal poser la question - Le progrès doit-il signifier amélioration des conditions d'existence des travailleurs. Sinon, ce serait un drôle de progrès qui déservirait le producteur; pourtant si bizarre que cela puisse paraître, nos patrons le comprennent aussi. L'introduction des métiers automatiques apporte le renvoi d'un certain nombre d'ouvriers et la baisse des tarifs. Le progrès s'installe au détriment des ouvriers et pour un plus grand bénéfice patronal. Nous ne sommes pas à priori contre les métiers automatiques à condition que l'on n'exagère pas le nombre qu'un ouvrier doit conduire, que cela ne soit pas la cause de renvoi d'ouvriers, et que pour cela, on diminue les heures de travail sans diminuer les tarifs.

Mais on ne peut qualifier ce progrès, la conduite des 4 métiers au lieu de 2, quand elle s'applique comme le désire Monsieur Gabriel DECHELETTE avec 40% de diminution sur les tarifs. C'est-à-dire

...../

que nos patrons réclament un surcroît d'effort, davantage de fatigue à l'ouvrier pour lui donner moins de salaire.

Les 4 métiers comme les métiers automatiques n'apporteront pas d'amélioration à la crise, au contraire, puisqu'ils sont pour nos patrons l'occasion de diminuer les salaires. La réduction du pouvoir d'achat, l'aggravation de la sous-consommation sous toutes ses formes a pour conséquence l'aggravation de la crise et de la misère de toute la classe laborieuse.

Conclusion :- Répétons à nouveau que nous tenterons tout pour ne pas prolonger le conflit.

Les patrons veulent sauver leur industrie, c'est leur droit et nous n'y ferons pas obstacle. Notre objectif à nous est plus restreint. Nous prétendons que tout ouvrier a droit à la vie et qu'en conséquence le travail doit lui apporter un salaire suffisant pour assurer son existence. C'est pour ce seul motif que nous sommes en lutte.

Est-il possible d'arriver à une rapide solution du conflit. Nous le déclarons depuis le début de la grève. Pour cela, nous sommes prêts à examiner toute proposition nouvelle qui, tout en garantissant les conditions d'existence, permettrait de solutionner le conflit.

Comprendra t-on l'appel que nous lançons dans l'intérêt de la classe ouvrière, de la population.

Roanné, le 10 Décembre 1934.

-:-:-:-:-
-:-:-:-:-
-:-:-

PROCES-VERBAL de la RENCONTRE

de la DELEGATION PATRONALE et de la DELEGATION OUVRIERE, le

29 Décembre 1934 à ROANNE -

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Le 29 Décembre 1934 à la suite de la médiation qui a été offerte par M. le Ministre du Travail, a eu lieu à la Sous-Préfecture de Roanne, sous la présidence de M. ANDRIEU, Préfet de la Loire et en présence de M. le Sous-Préfet de Villefranche, représentant M. Le Préfet du Rhône, une entrevue entre la délégation patronale et la délégation ouvrière.

La discussion a porté sur les points de désaccord restant en suspens tels qu'ils figurent dans la lettre de convocation de M. le Sous-Préfet de Roanne du 28 Décembre 1934.

Après un long échange de vues, M. le Sous-Préfet a arrêté comme il suit un texte de médiation:

1°- Les salaires de quinzaine inférieurs à 150 frd. seront exceptés de la révision, c'est-à-dire que si après chiffrage aux nouveaux paliers, les payes de quinzaine s'établissent au-dessous de 150 F., le produit en sera immédiatement majoré du taux de baisse, sans que cette majoration puisse en élever le montant au-dessus de 150 Frs. Le chômage sera sensiblement réparti sur la totalité du mois, tant pour l'usine entière que pour chaque ouvrier en particulier.

Cet engagement est valable jusqu'au 1er. Juillet 1935.

2°- Respect du tarif de base par tous les patrons adhérents à la Fédération du Textile.

3°- Pas de renvoi pour faits de grève, une réserve est faite pour les Usines des Teintureries & Apprêts Réunis, par suite de leur fusion avec les usines de Villefranche.

4°- Non opposition au principe des métiers multiples et en particulier des 4 métiers sur matériel actuel aménagé, étant entendu qu'avant des applications nouvelles des 4 métiers et en tout état de cause avant le 15 Février 1935, les tarifs à mettre en vigueur feront l'objet d'un examen de la part des organisations syndicales : patronales et ouvrières.

Etant entendu également que ces applications se feront d'une façon progressive et qu'aucun renvoi d'ouvrier n'aura lieu à l'occasion de ce changement de régime et de cette transformation.

5°- La révision des tarifs de base pour les salaires supérieurs à 150 Frs. par quinzaine portera sur la totalité ^{de salaires} et le taux de réduction sera de 9% au lieu de 12%.

6°- Date de la paye - La paye tous les deux samedis ne pouvant être envisagée par suite des complications de comptabilité qu'elle

...../

Circulaire de la Fédération du textile lors de la grève de 1934-35 (Archives de l'Ecomusée du Roannais)

entraînerait, il sera distribué de droit, des acomptes tous les deux vendredis aux ouvriers qui le désireront.

Les Délégués ouvriers enregistrant la médiation de M. le Préfet, s'engagent à en soumettre le texte à leurs camarades et à faire connaître leur réponse lundi soir.

Les Délégués patronaux ayant accepté le principe d'une médiation, lors de leur entrevue avec M. le Ministre du Travail, se rallient au texte de la médiation de M. le Préfet de la Loire. Ils font observer qu'ils ont pris sur eux de formuler une acceptation, malgré les difficultés qu'elle peut provoquer dans leurs propres syndicats; ils ajoutent que cette acceptation représente la dernière concession possible, dans un esprit de conciliation, pour arriver à la fin du conflit.

M. Le Préfet adresse à tous, les patrons et ouvriers, un appel pressant afin que les conditions ci-dessus exposées soient acceptées et que se termine une grève, qui dure depuis bientôt deux mois, et qui, n'a déjà que trop douloureusement éprouvé les laborieuses populations de la région .

Etaient présents :

DELEGATION PATRONALE :

MM. DECHELETTE
GROSSE
ROLLIN
MARTINON

DELEGATION OUVRIERE :

MM. VIVIER
GASTAL
GRISARD
BERNARD
MIDION
JOUHANNET
BERRY
DEPIERRE
LESPINASSE
SCHWERTEL
RABY
TUREL

Procès-Verbal signé par les deux délégations.

CONVENTION COLLECTIVE DU TRAVAIL EXECUTION DE LA LOI DU 24 JUIN 1936

Entre :

la FEDERATION TEXTILE DE ROANNE-THIZY, représentant les industriels du tissage coton ci-dessous désignés, qui acceptent :

BERTAUD Frères, rue Anatole-France, Roanne.
A. BRÉCHARD, rue Brison, Roanne.
CHAMUSSY-GRENOT-FOUILLAND, rue de la Livatte, Roanne.
COTONNIERE DE SAINT-QUENTIN, rue Brison, Roanne.
DÉCHELETTE-DESPIERRES, boulev. Baron-du-Marais, Roanne.
DÉCHELETTE Gabriel, rue Brison, Roanne.
DÉCHELETTE Jean, rue Beaulieu, Roanne.
DESTRE-CHERPIN, rue Beaulieu, Roanne.
DUMAREST et Fils, rue Beaulieu, Roanne.
E. GROSSE et Fils, rue Emile-Neirot, Roanne.
MONTERET-JACQUIS, rue du Moulin-Paillasson, Roanne.
BERTHAUD-PERRIN, Thizy.
BOUZIQUE-PETIOT et C^o, Thizy.
CHALON P., Thizy.
P. CHAMRION et SIROT Frères réunis, Thizy.
Vve H. CHERPIN et Fils, Thizy.
R. COUTURIER et C^o, Thizy.
DEMETRE, SAULT et CIRIEZ, Bourg-de-Thizy.
DUPUIS, MERLE et C^o, Thizy.
FOURNIER et C^o, Bourg-de-Thizy.
F. GRIVOLLA, Thizy.
LA TEXTILE DU RHONE, Bourg-de-Thizy.
THOVISTE et GOUTTARD, Bourg-de-Thizy.
BERTHAUD, Le Cergne.
CHAMUSSY-GRENOT-FOUILLAND, Cublize.
CLAIRET et C^o, Mardore.
CHALUMET et LUQUET, Saint-Victor-sur-Rhins.
COILLARD Frères, Thel.
LA COTONNIERE DE PONT-TRAMBOUZE, Pont-Trambouze.
Vve DANIERE, Sevelinges.
DÉCHELETTE-DESPIERRES et C^o, Amplepuis.
FARGETON Frères, Cours.
N. GAIDON, Grandris.
GIRARDET-GONNET, Combres.
LAGOUTTE, Chambost-Allières.
NACONNE, Cublize.
J. PASSOT, St-Victor-sur-Rhins.
REMONTET et C^o, Lagresle.

— 1 —

ARCHIVE DE L'ECOMUSEE DU ROANNAIS

CONVENTION COLLECTIVE REGIONALE
EMPLOYES. OUVRIERS

J. ROLLIN, Saint-Vincent-de-Reins.
A. SUCHEL, Thizy.
J. et B. SUCHEL, Mardore.
Ch. SUCHEL et Fils, Amplepuis.
VERRIÈRE-DURY Fils, Mardore.
VERRIÈRE Fils Aîné, Mardore.
DÉCHELETTE Frères, Montagny.

D'UNE PART,

et le SYNDICAT CONFÉDÉRÉ DU TEXTILE de ROANNE-THIZY-AMPLEPUIIS, ainsi que tous autres groupements constitués conformément aux lois et pouvant donner, conformément à l'article 31 K du Livre I^{er} du Code du Travail, leur adhésion à cette convention :

D'AUTRE PART

Il a été convenu que la convention collective du travail, prévue par la loi du 24 juin 1936, serait la suivante :

Champ d'application et durée

ARTICLE 1^{er}. — Le présent contrat règle jusqu'au 30 juin 1937 les conditions de salaires, travail, hygiène et sécurité des ouvriers et ouvrières des usines des Etablissements sus-indiqués.

ARTICLE 2. — Il pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties contractantes, un mois avant la date de son expiration. Sauf dénonciation dans ce délai, il sera renouvelé de plein droit pour une durée de six mois.

Droit syndical

ARTICLE 3. — L'observation des lois s'imposant à tous, les employeurs reconnaissent la liberté d'opinion ainsi que le droit pour tout citoyen d'adhérer librement et d'appartenir à un syndicat professionnel constitué en vertu du Livre III du Code du Travail.

Les employeurs s'engagent à ne pas prendre en considération le fait d'appartenir ou de ne pas appartenir à un syndicat pour arrêter leurs décisions en ce qui concerne l'embauchage, la conduite ou la répartition du travail, les mesures de discipline ou de congédiement.

Si une des parties contractantes conteste le motif de congédiement d'un travailleur comme ayant été effectué en violation du droit syndical ci-dessus rappelé, les deux parties s'emploieront à reconnaître les faits et à apporter au cas litigieux une solution équitable. Cette intervention ne fait pas obstacle au droit, pour les parties, d'obtenir judiciairement réparation du préjudice causé.

L'exercice du droit syndical ne doit pas avoir pour conséquence des actes contraires aux lois. La propagande syndicale ne peut s'exercer à l'intérieur des Etablissements, le collectage des cotisations mensuelles et le pointage des cartes n'étant pas considérés comme un acte de propagande syndicale.

Délégués ouvriers

ARTICLE 4. — Les délégués ont qualité pour présenter à la Direction les réclamations individuelles qui n'auraient pas été directement satisfaites et visant l'application des lois, décrets, règlements du Code du Travail, l'application des tarifs de salaires, l'application des mesures d'hygiène et de sécurité. Tout ouvrier restera libre de présenter ses réclamations.

ARTICLE 5. — Les délégués sont reçus par la Direction ou son représentant au moins une fois par mois, aux heures fixées par la Direction et affichées dans l'atelier. En dehors de ces réceptions périodiques, les délégués sont reçus, en cas d'urgence, sur leur demande. Le délégué titulaire sera toujours reçu avec son suppléant, lorsque la réception portera sur un seul délégué.

Mode d'élection

ARTICLE 6. — a) *Pour l'Industrie du Tissage :*

Dans chaque usine, chaque branche de fabrication aura ses délégués propres, suivant les bases numériques définies plus loin :

Les branches sont ainsi définies :

- 1° la préparation : dévidage, canetage, tordage, ourdissage ;
- 2° le tissage à deux métiers ;
- 3° le tissage à métiers multiples ;
- 4° le tissage automatique ;
- 5° le personnel masculin spécialisé : gareurs, mécaniciens, encolleurs, chauffeurs, ouvriers d'état, etc... et tous services annexes non visés aux paragraphes précédents.

Chaque branche, quel que soit son effectif, aura toujours un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Chaque branche comptant de cinquante et un à deux cent cinquante ouvriers, aura deux délégués titulaires et deux suppléants.

Chaque branche comptant plus de deux cent cinquante ouvriers, aura trois délégués titulaires et trois suppléants.

Les délégués de chaque branche seront pris et élus séparément dans la branche considérée et ne pourront présenter, dans les limites et conditions prévues au présent contrat, que les réclamations formulées par des ouvriers appartenant à la dite branche.

Au cas où l'accord ne pourrait être fait entre la Direction d'un Etablissement et ses délégués, il est décidé que les points en litige seront portés devant les organisations syndicales patronale et ouvrières. En conséquence, les délégués devront saisir leur organisation syndicale qui, en dehors de l'Etablissement se mettra directement en rapport avec l'organisation syndicale patronale.

b) *Pour l'Industrie de la Teinture, Blanchiment et Apprêts :*

Les délégués seront élus soit par usine, soit par groupe d'ateliers nettement distincts d'une même usine.

Le nombre des délégués sera déterminé conformément aux dispositions du paragraphe *a* précédent. L'intervention des organisations syndicales, en cas de désaccord entre la Direction et les délégués, aura lieu comme prévu au même paragraphe *a* précédent.

ARTICLE 7. — Chaque délégué continuera à travailler normalement dans son emploi.

Il recevra une indemnité égale au salaire moyen perdu du fait de l'exercice de ses fonctions de délégué, avec un maximum de sept heures par mois, sauf cas exceptionnel. Sauf cas exceptionnel également, la durée du travail du délégué ne devra pas être inférieure à 80 % de la durée journalière de sa catégorie.

Les délégués ne peuvent, en aucun cas, être pénalisés ni congédiés pour l'exercice de leurs fonctions, dès l'instant qu'ils se maintiennent dans les limites de leur mandat.

ARTICLE 8. — Les délégués sont élus pour un an. Ils sont rééligibles.

ARTICLE 9. — Sont électeurs :

Les travailleurs des deux sexes, âgés de 18 ans, comptant au moins trois mois de présence dans l'Etablissement et jouissant de leurs droits civils.

ARTICLE 10. — Sont éligibles :

Les électeurs tels que définis à l'art. 9, de nationalité française, âgés d'au moins 25 ans, travaillant dans l'Etablissement depuis un an, sans interruption, ce temps de présence devant être abaissé si il réduit à moins de cinq le nombre des éligibles. Les ouvriers tenant commerce de détail de quelque nature que ce soit, soit par eux-mêmes, soit par leur conjoint, ne sont pas éligibles.

Procédure de l'élection

ARTICLE 11. — La date et les heures de commencement et de fin de scrutin seront déterminées, pour chaque atelier, par la Direction, après avis des délégués sortants.

Cette date doit être placée dans le mois qui précède l'expiration du mandat des délégués.

Elle sera annoncée au moins quatre jours pleins à l'avance par un avis affiché dans l'atelier et accompagné de la liste des électeurs et des éligibles.

Les réclamations au sujet de cette liste devront être formulées par les intéressés deux jours ouvrables avant l'élection. Les éligibles qui voudront poser leur candidature devront se faire connaître, au plus tard, trois jours ouvrables avant la date fixée pour l'élection.

Le vote a lieu immédiatement après la fin du travail. Dans les ateliers ayant équipes de jour et de nuit, l'élection aura lieu entre la sortie et la reprise du travail, afin de permettre le vote simultané des deux équipes en présence.

Un emplacement sera réservé pendant la période prévue pour

les opérations électorales pour l'affichage des communications concernant celles-ci.

ARTICLE 12. — Le bureau électoral sera composé des deux électeurs les plus anciens dans l'atelier et du plus jeune, présents à l'ouverture et acceptant.

La présidence appartiendra au plus ancien.

Le bureau sera assisté, dans toutes ses opérations, notamment pour l'émargement des électeurs et le dépouillement du scrutin, par un employé de la feuille de paie et un représentant de la Direction.

ARTICLE 13. — Le vote aura lieu à bulletins secrets, dans une urne, dans l'endroit le plus favorable de l'atelier et en présence du bureau de vote.

Les ouvriers mettront leur bulletin dans une enveloppe de modèle uniforme, qui leur sera remise à l'avance. Toute enveloppe contenant plusieurs bulletins à noms différents sera détruite, après la signature du procès-verbal par le bureau, ainsi que son contenu.

Dans le cas de plusieurs bulletins au même nom, il ne sera compté qu'une seule voix.

Les bulletins, ainsi que les enveloppes d'un modèle uniforme, devront être fournis par la Direction.

ARTICLE 14. — Les délégués seront ceux ayant obtenu le plus grand nombre de voix, celui ayant le plus de voix étant le délégué titulaire. Cependant les délégués titulaires et suppléants ne pourront être élus que si chacun d'eux obtient un nombre de voix égal au $\frac{1}{4}$ des votants.

En cas d'égalité de suffrages, le plus ancien dans l'Etablissement sera le délégué titulaire.

Le dépouillement du vote aura lieu immédiatement après l'heure fixée pour la fin du scrutin et ses résultats seront consignés sur un procès-verbal en trois exemplaires. Un de ces exemplaires sera remis au délégué ouvrier élu ; le second sera affiché dans l'atelier intéressé ; le troisième restera entre les mains de la Direction.

ARTICLE 15. — En cas de vacance du délégué titulaire, par démission ou autrement, le délégué suppléant deviendra titulaire et une élection aura lieu pour la désignation d'un délégué suppléant.

En cas de vacance du délégué suppléant, une élection aura lieu pour le remplacer.

Le nouvel élu sera nommé pour le temps restant à courir jusqu'au terme qui était assigné aux fonctions de celui qu'il remplacera.

Salaires et Tarifs

1° Travail à l'heure

ARTICLE 16. — Pour les ouvriers travaillant à l'heure, le salaire horaire minimum auquel chaque ouvrier a droit au moment de son embauchage, est fixé d'après les tableaux de tarification annexés au présent contrat.

Aucune diminution ne sera effectuée sur les tarifs horaires ou autres systèmes de rémunération supérieurs au tarif indiqué en annexe au moment de la signature du présent contrat. Les salaires ainsi payés seront maintenus.

ARTICLE 17. — Le salaire minimum ne s'appliquera cependant pas aux ouvriers ou ouvrières que leur inaptitude physique met dans un état d'infériorité notoirement constatée.

ARTICLE 18. — Pour les ouvriers payés à l'heure, tout ouvrier ou ouvrière distrait de son emploi pour être occupé dans un service payé à un salaire inférieur, conservera sa rémunération initiale. A l'inverse, il recevra le salaire de son nouvel emploi si ce salaire est supérieur au précédent. Ces dispositions s'entendent à partir de la date légale d'application de la loi sur les contrats collectifs.

ARTICLE 19. — Toutes les fournitures et l'outillage nécessaires à l'exécution du travail sont à la charge des employeurs.

ARTICLE 20. — Les heures supplémentaires seront majorées de 30 %.

2° Travail aux pièces

ARTICLE 21. — Pour les ouvriers ou ouvrières payés à la production, les tarifs seront établis de manière à permettre à tout ouvrier adulte, de force et d'habileté moyennes, arrivant à une production normale, d'obtenir un salaire égal ou supérieur au salaire minimum de sa catégorie, tel qu'il est fixé au tableau annexe.

Dans le cas où l'ouvrier n'atteindrait pas le rendement normal et moyen de sa catégorie, il serait payé proportionnellement à sa production, sans qu'il soit fait application du salaire minimum, sauf cas de force majeure, tels que mauvaises chaînes ou toute cause indépendante de la volonté de l'ouvrier qui serait constatée.

ARTICLE 22. — L'ouvrier ou l'ouvrière adulte débutant dans une catégorie et travaillant aux pièces, sera payé, pendant une période nécessaire, considérée comme normale, pour permettre son adaptation, au salaire horaire correspondant au taux de sa catégorie. Si, à l'expiration de cette période, l'ouvrier ou l'ouvrière débutant apparaît comme dans l'incapacité d'obtenir par sa production le salaire minimum de sa catégorie, il pourra être affecté à une autre catégorie de fabrication.

Cet article ne concerne pas les apprentis.

ARTICLE 23. — Pour toute modernisation de matériel susceptible d'entraîner un changement de tarifs, ces tarifs seront discutés entre organisations patronale et ouvrière.

ARTICLE 24. — Pour tous travaux exécutés aux pièces, il sera remis à l'ouvrier ou à l'ouvrière une fiche de travail établie

conformément aux lois et règlements en vigueur dans la profession.

3° Paiement des salaires

ARTICLE 25. — La paie sera faite toutes les deux semaines. Les ouvriers ou ouvrières recevront, en même temps que leur paie, la fiche de salaires prévue par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 26. — Nulle retenue ou amende ne pourra être infligée, pour quelque motif que ce soit, sur les salaires, primes ou autre mode de rémunération acquise, même quand il s'agit d'un outil perdu ou détérioré, d'un retard ou d'une malfaçon, sauf cas pouvant donner lieu à recours aux lois.

Congés payés

ARTICLE 27. — Les lois, décrets et règlements en vigueur, concernant le régime des congés payés, seront exactement appliqués.

Sauf disposition légale contraire, la rémunération des ouvriers et ouvrières aux pièces ou au rendement, sera fixée, pour chaque ouvrier pour la durée du congé, sur la base de la moyenne des salaires gagnés par lui au cours des six quinzaines normales précédentes.

Le règlement des sommes, ainsi déterminées, interviendra à la première paie qui suivra la fin du congé.

A titre exceptionnel, pour l'année 1936, les ouvriers ou ouvrières qui, ne comptant pas six mois de présence à l'établissement, n'ont droit à aucun congé, bénéficieront, à titre extraordinaire, d'un congé payé d'autant de jours qu'ils compteront de mois pleins de service au moment du départ en congé.

Durée du travail

1° Généralités

ARTICLE 28. — La durée hebdomadaire du travail est fixée conformément à la réglementation en vigueur dans la profession.

ARTICLE 29. — L'horaire en vigueur au moment de la signature du présent contrat peut être modifié après assentiment de la délégation du personnel.

ARTICLE 30. — Le repos hebdomadaire sera appliqué intégralement.

Il sera accordé au personnel travaillant en une seule pause, un quart d'heure d'arrêt pour le casse-croûte. Cet arrêt ne sera pas rémunéré spécialement lorsqu'il intéresse les ouvriers et ouvrières payés aux pièces — le repos ne sera pas déduit de l'horaire.

2° Absences-Réembauchage

ARTICLE 31. — Tout ouvrier qui s'est absenté pour accomplir son service militaire sera réembauché, sauf cas d'impossibilité absolue.

Tout ouvrier convoqué pour une période de réserve sera réembauché de plein droit.

ARTICLE 32. — Tout ouvrier ou ouvrière qui cesserait son travail pour une cause indépendante de sa volonté (maladie ou blessure) devra être réoccupé sur sa demande, sauf cas d'impossibilité absolue et conformément aux usages.

3° Délai-congé

ARTICLE 33. — Pour tout le personnel des usines de tissage, teinture, etc..., la durée du délai-congé est fixée uniformément à trois jours. Toutefois, cette disposition ne fait pas obstacle à certains usages locaux qui, pour certaines régions, fixent un délai-congé d'une durée supérieure.

Ce préavis fait obligation à la Direction d'octroyer, à l'ouvrier ou à l'ouvrière congédié, deux heures par jour pour la recherche du travail. Ces heures seront prises au gré de l'ouvrier ou de l'ouvrière et payées.

Dans le cas où le délai-congé n'aurait pas été respecté par la partie qui aurait pris l'initiative de la rupture, l'indemnité sera calculée sur la base du salaire minimum fixé en annexe au présent contrat, pour la catégorie de l'intéressé, et versé pour le temps non respecté du délai-congé.

ARTICLE 34. — Toute mise en chômage pour un ou plusieurs jours, nécessitera, de la part de la Direction, un préavis de 24 heures au minimum, sauf cas de force majeure.

Toute prolongation de chômage devra être notifiée par lettre recommandée au domicile de l'intéressé.

En cas de chômage, pour éviter les licenciements, dans la mesure du possible, des dispositions seront prises pour répartir les heures de travail sur tout le personnel de la même équipe ou catégorie.

Hygiène — Sécurité — Apprentissage

ARTICLE 35. — Les lois de protection de la femme seront exactement respectées : maternité, allaitement, travaux insalubres.

ARTICLE 36. — Les lois concernant l'emploi des ouvriers jeunes ou apprentis seront exactement respectées. Il en sera de même en ce qui concerne l'apprentissage.

ARTICLE 37. — Les dispositions prévues par les lois et règlements en vigueur dans la profession concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs seront exactement appliquées.

ARTICLE 38. — Dans les services où l'hygiène et la sécurité des ouvriers l'exigent, des appareils et vêtements de protection seront fournis par les employeurs.

Règlement des différends

ARTICLE 39. — Une Commission mixte sera constituée entre les parties contractantes pour régler les différends relatifs à l'application pratique des clauses du contrat.

Si ladite Commission ne parvenait ni à les résoudre directement, ni à s'entendre sur le choix des arbitres, et qu'en conséquence vienne à être envisagé l'arrêt du travail soit de la part des ouvriers, soit de la part de l'employeur, cet arrêt ne pourrait avoir lieu qu'après un préavis d'une semaine franche.

Cessation d'exploitation

ARTICLE 40. — Le présent contrat ne saurait faire obstacle au droit de l'employeur d'arrêter individuellement son exploitation à toute époque de son choix, que cet arrêt soit total ou partiel, sous la seule réserve de se conformer éventuellement aux dispositions relatives au délai-congé.

Dispositions finales

A ce contrat général doit être inclus ou annexé le barème des salaires établi pour les diverses catégories.

ARTICLE 41. — Le présent contrat sera établi en un nombre suffisant d'exemplaires pour être remis à chacune des parties contractantes, au Ministère du Travail et pour être déposé au Secrétariat du Conseil des Prud'hommes dans les conditions prévues à l'article 31 C du Livre I^{er} du Code du Travail.

Il sera affiché dans chaque usine dans un emplacement bien en vue.



CATEGORIES	SALAIRE MINIMUM	Augmentations sur tarifs généraux en vigueur au moment de la signature du contrat (1er-12-36).	OBSERVATIONS
Menuisiers :			
Menuisiers spécialistes	4.50		
Manceuvres spécialisés	4.00		
— ordinaires	3.50		
Maçons :			
Maçons (1 ^{re} catégorie)	4.50		
— (2 ^e catégorie)	4.25		
Manceuvres spécialisés	3.90		
— ordinaires	3.50		
Chauffeurs de chaudières :			
Chauffeurs à la main	4.60		
— foyers mécaniques	4.25		
Aides-chauffeurs	3.60		
Emballage :			
Emballeurs	3.75		
Aides-emballeurs	3.50		
Graisseurs et manceuvres divers :			
Graisseurs employés exclusivement au graissage	3.25		
— employés également à d'autres travaux	3.50		
Manceuvres de peine	3.50		
— ordinaires	3.25		
Conducteurs d'automobiles :			
(Augmentation sans fixer de salaire minimum.)		8 %	

ANNEXE II

Tissage à 2 métiers

Attente de Chaines

Le remplacement des chaines terminées ne devra pas entraîner, pour l'ouvrier ou l'ouvrière tisseur, l'obligation de travailler, sur un seul métier, plus de douze heures, pour les ordinaires, et plus de seize heures pour les jacquards. Si, ce nombre d'heures écoulé, la nouvelle chaîne n'est pas prête à être montée, et si l'ouvrier continue à travailler avec un seul métier, il sera indemnisé à raison de la moitié du salaire minimum horaire de sa catégorie. Cette disposition ne fait pas obstacle à la possibilité pour le patron, de mettre l'ouvrier en chômage provisoire total jusqu'à remise en marche de ses deux métiers.

Le chômage résultant de l'attente des chaines devra être réparti équitablement entre tout le personnel de la même catégorie.

ANNEXE III

Résolution concernant le régime à 4 métiers

Les salaires minima des ouvriers travaillant à 4 métiers sont ainsi inclus dans la convention collective à l'exclusion de toute réglementation concernant l'extension ou la non extension de ce régime de travail à 4 métiers.

Il est entendu entre les parties contractantes que si dans une usine, à l'occasion de ce régime de travail à 4 métiers, il se produit un conflit pour toute autre question que celle des salaires prévus à la convention collective, ce conflit restera limité à cette même usine et qu'aucun lock-out ou grève générale du textile ne devra se déclencher sur ce cas particulier qui sera obligatoirement soumis à la Commission mixte prévue par l'article 39 de la Convention collective.

En conséquence, pour le travail à 4 métiers, à l'exclusion de toute réglementation concernant l'extension ou la non extension de ce régime de travail, il est décidé que la convention collective comporte une annexe III ainsi rédigée :

CATEGORIES	SALAIRE MINIMUM	Augmentations sur tarifs généraux en vigueur au moment de la signature du contrat (1er-12-36).	OBSERVATIONS
TISSAGE A 4 METIERS	3.30	12 %	
3/4-7/8 et 4/4 ordinaires	3.30	12 %	
TISSAGE A METIERS AUTOMATIQUES	3.50	6 % minimum	
TISSeurs métiers automatiques à 1 navette	3.50	6 %	
TISSeurs métiers automatiques à plusieurs navettes	3.75	6 %	
Gareurs d'automatiques (1 ^{re} catégorie)	6.00		Ces salaires minima peuvent être obtenus par la combinaison d'un salaire fixe (horaire ou mensuel) et d'une prime.
Gareurs d'automatiques (2 ^e catégorie)	5.00		
Tourneuses d'écrasées	3.50		
Porteuses et trieuses de canettes et de tubes	2.90		
ENTRETIEN & DIVERS			
Nettoyeurs de métiers			
Gareurs spécialisés (prime supprimée)	5.25		
Gareurs ordinaires	4.60		
Monteurs de chaînes	4.00		
Jacquardiers (gareurs de mécaniques)	aux		
Peignolistes (Prime supprimée.)	4.60		
Mécanique :			
Professionnels outilleurs	5.30		
qualifiés	4.85		
non qualifiés	4.40		
Manœuvres spécialisées	3.85		
ordinaires	3.55		
Femmes	3.00		

ANNEXE I

Salaires Minima par Catégories

CATEGORIES	SALAIRE MINIMUM	Augmentations sur tarifs généraux en vigueur au moment de la signature du contrat (1er-12-36).	OBSERVATIONS
PREPARATION			
Dévideuses de flottes	2.75	12 %	
Flotteuses	2.75	12 %	
Pelotonneuses d'écrû	2.85	12 %	
Caneteuses	2.85	12 %	
Ourdisseuses	3.50	6 %	
Tordeuses	3.50	6 %	
Eplucheuses	2.75	12 %	
ENCOLLAGE			
Encolleurs (prime supprimée)	4.60		
Aides-encolleurs (prime supprimée)	4.10		
Préparateurs de colle	3.75		
Caleur de rouleaux	3.75		
Manœuvre à l'encollage	3.50		
Piqueurs ou piqueuses à l'encollage	1 machine : 4 fr. 2 machines et plus : 4.50		Respect des conditions de travail existantes pour ceux qui gagnent davantage.
TISSAGE A 2 METIERS			
3/4, 7/8 et 4/4 ordinaires	2.85	12 %	
5/4 et 6/4 ordinaires	3.15	8 %	
3/4, 7/8 et 4/4 jacquards ou ratières	3.15	8 %	
5/4 et 6/4 jacquards ou ratières	3.50	6 %	
(Voir annexe II pour attente de chaînes.)			

ANNEXE III

Conditions de travail.

Tous les métiers battant à 4 par ouvrier doivent être aménagés en raison des articles fabriqués — ils doivent être munis de casse-chaine.

Les canettes employées doivent être d'une grosseur suffisante.

L'ouvrier tisseur doit être aidé dans son travail afin d'avoir à quitter ses métiers le moins possible. C'est ainsi que les canettes doivent lui être apportées. Les écrasées importantes doivent être réparées par des tordeuses ou ouvrières auxiliaires. En fin de chaîne, le nettoyage des métiers devra être assuré par un auxiliaire.

Attente de chaîne.

Les dispositions prévues au contrat collectif, pour le régime à 2 métiers, s'appliquent de plein droit aux 4 métiers. C'est-à-dire que tout métier dans la chaîne n'aura pas été remplacé dans les délais fixés (12 heures pour les ordinaires, 16 heures pour les jacquards) donnera lieu au paiement à l'ouvrier d'une indemnité égale au 1/4 du salaire minimum de sa catégorie. En outre, le patron ne pourra mettre l'ouvrier en chômage provisoire total, que si 2 métiers au moins restent arrêtés au delà des limites fixées pour le remplacement des chaînes terminées. Par conséquent, les attentes de chaînes, sur un seul métier, donneront toujours lieu au paiement de l'indemnité.

Ouvriers ou ouvrières âgés de plus de 50 ans ou de moins de 18 ans.

En aucun cas, les ouvriers ou ouvrières âgés de plus de 50 ans ou de moins de 18 ans, qui n'auront pas encore conduit 4 métiers, ne seront astreints à les conduire à moins qu'ils n'en fassent la demande



Conditions particulières

Les salaires minima ci-annexés, sont applicables uniquement aux ouvriers et ouvrières travaillant dans les usines situées à Roanne, Riorges et Le Coteau.

Pour les ouvriers et ouvrières travaillant dans les usines de la région de Roanne, ainsi que dans celles de Thizy et région de Thizy, les salaires minima sus-indiqués sont, de convention expresse, à diminuer suivant les différences existant habituellement entre les tarifs de ces diverses régions et les tarifs de Roanne.

Fait à Roanne, en autant d'exemplaires que de parties, le deux décembre mil neuf cent trente-six.

Ont signé :

Pour la Fédération textile
de Roanne-Thizy

Pour le Syndicat Confédéré
du Textile Roanne-Thizy-Amplepuis

Messieurs :

B. MARTINON.
J. ROLLIN.
V. DÉCHELETTE.
Ch. BRÉCHARD.
P. CHAMRION.
J. MICHEL.

Messieurs :

ROYET.
RIBOULET.
MAURATILLE.
GRISARD.
PONCHON.
SOTTON.
GRIFFET.

Mesdames :

PRUNEAUD.
VERMOREL.

Messieurs :

ACHAINTRE.
COUTURIER.
BERTHILLOT.

Ont signé avec les parties :

Monsieur l'Inspecteur
Départemental du Travail,
CADAUX.

Monsieur l'Inspecteur
Divisionnaire du Travail,
MESSAC.

Monsieur le Sous-Préfet
de Roanne,
A. GARDAS-DAMOUR.

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION	1
<u>PREMIERE PARTIE: LE TEXTILE: UNE TRADITION ROANNAISE ANCIENNE</u>	6
<u>Chapitre 1</u> Naissance du tissage et de la bonneterie	6
A) Le tissage activité primordiale	
1) Sa croissance de 1860 à 1914	
2) Les problèmes rencontrés après la guerre	11
B) Une activité nouvelle: la Bonneterie	13
1) Son apparition	
2) Sa période d'accroissement	16
<u>Chapitre 2</u> Les crises du textile roannais	18
A) Les années 1916 - 1930	18
B) Les années difficiles 34-38	19
<u>DEUXIEME PARTIE: L'HORIZON DE TRAVAIL: L'USINE</u>	25
<u>Chapitre 3</u> Les différentes fonctions de la femme	25
A) Avant le tissage	
B) La surveillance des métiers	28
C) Les relations avec les hommes	33
<u>Chapitre 4</u> : Les conditions de travail	36
A) L'apprentissage: savoir-faire et faire savoir	
B) La journée de travail à l'usine	43
- Présentation de l'usine	
- Les horaires	48
- Les salaires	51
- Les accidents éventuels	58

C) La discipline à l'usine: relations directeur- patron-ouvriers	62
- la discipline	
- le directeur et le patron	64
D) Les nouveautés apportées en 1936	67
- la semaine de 40 heures	
- les congés payés	68
- les réactions ouvrières	70
E) Les grandes grèves	73
F) L'année 1938 - 1939	76
<u>TROISIEME PARTIE: L'UNIVERS QUOTIDIEN: LE FOYER FAMILIAL</u>	80
<u>Chapitre 5: les conditions matérielles</u>	
A) Le logement et son entretien	81
B) Le budget familial	89
C) L'éducation des enfants	93
<u>Chapitre 6: Les loisirs</u>	99
A) Les jardins ouvriers	
B) Les bals et les fêtes de quartier	102
C) Les fêtes de famille et les fêtes religieuses	108
D) Le cinéma et le théâtre	110
E) Les sports	115
F) ... Et le reste	118
<u>Chapitre 7 :Les visions de la femme à l'époque</u>	123
A) Choisir entre usine et famille	
B) Soumises ou indépendantes	132
CONCLUSION	139
NOTES	142
BIBLIOGRAPHIE	149
ANNEXES	152